UNIVERSITÉ DU BURUNDI

GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI

Dépôt institutionnel officiel

https://repository.ub.edu.bi

Analyse des défis et opportunités à l'affirmation politique et institutionnelle de l'opposition politique partisane du Burundi

Nahimana, Jean Bosco

2023

UB, Faculté des lettres et sciences humaines

https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/346

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTES DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIETES, POUVOIRS, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (SPTD)

FILIERE : SCIENCE POLITIQUE

ANALYSE DES DEFIS ET OPPORTUNITES A L'AFFIRMATION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE DE L'OPPOSITION POLITIQUE PARTISANE DU BURUNDI

Par :

NAHIMANA Jean Bosco

Sous la direction de :

Pr. NIZIGIYIMANA Désiré Louis

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Master en Science Politique

Bujumbura, Mars 2023

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Pr. HAJAYANDI Nicolas

Secrétaire : Dr. NDAYAMBAJE Olivier Dismas

Directeur : Pr. NIZIGIYIMANA Désiré Louis

DEDICACE

-A la mémoire de mes parents NDARUSANZE Athanase et GASHUBIJE Angeline tous rendus leurs âmes,

-A Madame BARWENDERE Anne-Marie mon institutrice au cours élémentaire,

-A mes Trois enfants : MUGISHA Adonis Donnel, ISHIMWE Joyce Nice et MUKUNZI Mastague Maël

Je dédie ce mémoire

REMERCIEMENTS

Au seuil de notre travail de fin d'études, il nous est agréable d'adresser notre vif remerciement à toute personne qui a contribué à son élaboration.

Notre reconnaissance s'adresse plus spécialement au Professeur Louis Désiré NIZIGIYIMANA qui a accepté de nous guider.

Nous garderons en mémoire sa rigueur scientifique et ses conseils qui nous ont été fort utiles.

Que la famille NDUWIMANA Protais trouve dans ce mémoire le couronnement de ses efforts.

Nos sentiments de gratitude vont également à l'endroit de tous les Professeurs de la FLSH en général et plus particulièrement à ceux des départements d'histoire et de géographie.

Pour vous chers frères, sœur, votre soutien demeure un don immense et mérite notre reconnaissance.

A tous ceux qui, en ce travail reconnaissent leur participation, nous disons en vibrant merci.

RESUME

La présente recherche menée dans ce travail, se situe dans le cadre global des organisations politiques du Burundi. Mais, au-delà de l'expérience partisane acquise sur leur genèse, typologie, nature, fonctionnement,..., notre propos met en évidence la nature même de l'antagonisme partisan burundais. Nous défendons l'idée que l'opposition mobilise et gère mal ses ressources politiques lui favorisant l'alternance au pouvoir. D'une part, l'offre politique qu'elle propose tels que les projets de sociétés et programmes présentés sont idéologiquement faibles, peu clairs et moins contrastés et, d'autre part, les stratégies développées comme mécanismes et modalités d'action dans la gestion de ses ressources politiques contre le pouvoir en place de changer les décisions sont inefficaces et incohérentes.

Un autre axe majeur de notre réflexion dans ce mémoire, défend que les limites internes ne sauraient suffire à justifier l'échec de l'opposition pour ainsi conforter son hégémonie. En effet, dans la compétition politique avec le CNDD-FDD, l'opposition subit une sorte d'échange inéquitable. De ce fait, le parti au pouvoir bénéficie d'un avantage comparatif dû à sa position gouvernementale, notamment dans le contrôle absolu qu'il exerce sur toutes les institutions étatiques.

ABSTRACT

The present research carried out in this work is located in the global framework of political organizations in Burundi. But, beyond the partisan experience acquired on their genesis, typology, nature, functioning, etc., our remarks highlight the very nature of Burundian partisan antagonism. We defend the idea that the opposition mobilizes and mismanages its political resources, favoring the alternation in power. On the one hand, the political offer it proposes such that the social projects and programs presented are ideologically weak, unclear and less contrasted and, on the other hand, the strategies developed as mechanisms and modalities of action in the management of its political resources against. The powers in place to change decisions are ineffective and inconsistent.

Another major axis of our reflection in this dissertation, defends that internal limits cannot be enough to justify the failure of the opposition and thus consolidate its hegemony. Indeed, in the political competition with the CNDD-FDD, the opposition suffers a sort of unfair exchange. As a result, the ruling party benefits from a comparative advantage due to its governmental position, particularly in the absolute control it exercises over all state institutions.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY i
DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME iv
ABSTRACT v
TABLE DES MATIERES vi
SIGLES ET ABREVIATIONS xi
LISTE DES TABLEAUX xiii
AVANT-PROPOS xiv
1. INTRODUCTION GENERALE 1
1.1. Définition et domaine d'étude 2
1.2. Contexte, justification et intérêt du sujet 4
1.3. Pertinence scientifique 6
1.4. Problématique et Hypothèse 7
1.5. Questions spécifiques de recherche 9
1.6. Hypothèse à travailler 9
1.7. Hypothèses analytiques provisoires 10
1.8. Sources et méthodes 11
1.9. Délimitation du sujet 11
1.10. Articulation du travail 12
1.11. Objectif 12
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL, METHODOLOGIQUE ET THEORIQUE 13
I.1. Cadre Conceptuel 13
I.2. Cadre méthodologique 16
I.3. Approche théorique 18
I.3.1. Approche institutionnaliste 18
I.3.2. L'approche socio-historique 18
I.3.3. Approche entrepreneuriale 19

I.3.4. Approche comparative 20
I.3.5. Approche fonctionnaliste 21
I.3.6. Approche structuro-organisationnelle 21
I.3.7. Approche idéologique 22
I.3.8. Approche stratégique ou théorie de choix rationnel 22
I.3.9. Approche instrumentaliste 23
CHAPITRE II : DEFIS ET ATOUTS VIS-A-VIS DU FONCTIONNEMENT DES PARTIS POLITIQUES AU BURUNDI 24
II.1. Cadre légal des partis politiques du Burundi 25
II.1.1. Mode de financement 26
II.1.2. Structure, organisation et fonctionnement 26
II.2. Contexte historique de l'opposition partisane du Burundi 28
II.2.1. L'opposition post-indépendante étouffée par un clivage politique change de nature 28
II.2.2. L'opposition préélectorale et pro transitionnelle de mai 1992 à juin 1993 30
II 2.3 L`opposition partisane à caractère « identitaire » 31
II.2.4. L'opposition partisane transcendée par des clivages politico-ethniques 35
II.2.4.1. L'opposition partisane face à un régime de tendance à faire taire les dissidents 36
II.2.4.2. L'opposition partisane fragilisée par le boycott du processus électoral et incapable de constituer un bloc de minorité au parlement 2010- 2015 36
II.2.4.3. L'opposition partisane insurgé contre le 3ème mandat et réduite au silence 38
II.3. Structure et typologie des partis politiques au Burundi 39
II.3.1. Les institutions des partis de l'opposition 40
II.3.1.1. La cellule 40
II.3.1.2. Section 40
II.3.1.3. La commune 40
II.3.1.4. La province 40
II.3.1.5. Nation 41
II.3.2. Contenu idéologique et stratégique de l'offre politique partisane au Burundi 41
II.3.2.1. Structure incomplète et inadaptée de l'opposition partisane 43
II.3.2.2 Rôle et fonctionnement des organes centraux et affilies 43
II.3.2.3 Stratégie de mobilisation des ressources humaines 44

II.3.2.4. Les ressources matérielles et financières mobilisées 45
II.4. Programmes présentes et résultats obtenus aux différentes élections 46
II.4.1 Les élections de 2005 47
II.4.2. Les élections de 2010 47
II.4.3. Les élections de 2015 48
II.4.4. Les élections de 2020 50
II. 5. Influence des atouts sur les partis politique de l'opposition 53
II. 5.1. L'octroi d'un statut a une opposition officielle 53
II. 5.2. Favoriser le leadership et la démocratie interne 54
II. 5. 3. Cotisation périodique et régulière de tout membre partisan 55
II.5.4 Avoir un financement public 55
II.5.5. Avoir des contributions et revenus à l'intérieur des partis de l'opposition 56
II.5.6. Contributions privées 56
II.5.7. Ressources personnelles des candidats 56
II.5.8. Les partis d'opposition doivent bénéficier d'organes de contrôle neutres 57
II.6. Reconnaitre aux partis d'opposition les principes du pluralisme politique et du bon fonctionnement de la démocratie 58
II.6.1. Conférer aux partis politiques de l'opposition les droits fondamentaux 59
II.6.2. L'environnement institutionnel de la compétition électorale qui influe sur les chances 59
II.7. Les stratégies des partis d'opposition dans leur ambition de réaliser l'alternance au pouvoir 60
II.7.1. Le système bipartisan 60
II.7.2. La bipolarisation ou la formation des COALITION 61
CHAPITRE III: ESSAI D'EXPLICATION DE L'ECHEC DES PARTIS DE L'OPPOSITION AU BURUNDI 63
III.1. Présentation des partis à étudier 64
III.1.1 UPRONA 64
II.1.2. FRODEBU 65
III.1.3. Le CNDD-FDD 66
III .1.4. LE CNL 66

III.2. Analyse et interprétation des résultats des facteurs échecs à l'institutionnalisation des partis de l'opposition 67
III.2.1. Nature et origine des partis politiques du Burundi 68
III. 2.2. Naissance circonstancielle d'une situation de fait des partis burundais 69
III .2.3. Le parti burundais : une entreprise politique identitaire ou une entreprise politique doctrinale ? 71
III.2.3.1. La préexistence des sentiments identitaires comme logiques partisanes 72
III.2.3.2. L'enjeu politique des clivages ethno-régionale 73
III.2.3.3. Le primat des identités ethno-régionales dans la structuration des partis 75
III.2.4. L'antagonisme partisan aux références idéologiques inopérantes 78
III.2.4.1. Des références idéologiques stériles 78
III.2.4.2. Un mimétisme doctrinal à la coloration réformatrice 80
III.2.4.3. cristallisation idéologique inexistante 82
III.3. Des organisations impuissantes 84
III.3.1. L'impossible défi structurel 85
III.3.2.L'armature partagée par tous les partis d'opposition 86
III.3.3. Rôles et fonctions définis par les organes centraux et affiliés 87
III.3.4 Structures partisanes en théories et non en application 88
III.4. L'échec stratégique 89
III.4.1. Situation financière alarmante des partis d'opposition 93
III.4.2 La culture du chef partagé par l'opposition partisane du Burundi 95
III.5. Relation « in group, out- group "et le nomadisme politique. 96
III.5.1. De la patrimonialisation du pouvoir burundais 99
III.5.2. Phénomène de la politisation de l'administration publique 100
III.5.2.1. Le CNDD-FDD comme instrument de patrimonisation du pouvoir 101
III.5.2.2. Le pouvoir du CNDD-FDD comme un régime du type autoritaire 103
III.5.2.3 La remise en cause de l'état de droit 105
III.5.2.4. Le musèlement de la presse 106
III.5.3. De l'opposition impossible ou opposition de rente 107
III.5.3.1 l'opposition de survie ou l'idéal du nomadisme 107
CONCLUSION GENERALE 110

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 113
ANNEXE 119

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABASA : Alliance Burundo-Aficaine pour le Salut

ANADDE : Alliance Nationale pour le Droit et le Développement

AV – Intwari : Alliance des Vaillants – Intwari

CELAT : Coalition des Elections Libres, Apaisées et Transparente

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CNC : Conseil national de communication

CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie

FEDES-Sangira : Forum pour l'Equité, le Développement, la Démocratie et la Souveraineté

FNL : Forces Nationales pour la Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

G10 : Groupe de dix partis (Tutsi)

G7 : Groupe de sept partis (Hutu)

MRC-Rurenzangemero : Mouvement pour la Réhabilitation du Citoyen

MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie

MSP-Inkinzo : Mouvement Socialiste Panafricaniste – Inkinzo

NADDEBU : Nouvelle Alliance pour la Démocratie et le Développement au Burundi

OGE : Organisme de Gestion des Elections

PAF : Police de l'Air et des Frontières

PAFE : Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers

PAJUDE : Parti pour la Justice et le Développement

PALIPE-Agakiza : Parti Libérateur du Peuple Burundais – Agakiza

PARENA : Parti pour le Redressement National

PARIBU-Intahemana : Parti pour le Renouveau Intégral du Burundi Intahemana

PARTI SONOVI	: Parti pour la Société Non Violente
Parti UPRONA	: Parti de l'Unité pour le Progrès National
PDC	: Parti Démocrate-Chrétien
PIT	: Parti Indépendant des Travailleurs
PL	: Parti Libéral
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés
PP	: Parti du Peuple
PRP	: Parti pour la Réconciliation du Peuple
PSD	: Parti Social Démocrate
PTB	: Parti des Travailleurs du Burundi
PTD-Twunge urunani	: Parti des Travailleurs et de la Démocratie – Twunge urunani
RADDES	: Ralliement pour la Démocratie et le Développement Economique et Social
RADEBU	: Rassemblement des Démocrates pour le Burundi
RPB	: Rassemblement Populaire du Burundi
RPB-Nturenganywe	: Rassemblement du Peuple Burundais – Nturenganywe Rurenzangemero
Sangwe-PADER	: Sangwe – Parti pour la Démocratie et la Réconciliation
T CR	: Théories de choix rationnel
UPD-Zigamibanga	: Union pour la Paix et la Démocratie-Zigamibanga

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les anciens PMPA Légalisés comme parti politiques 34

Tableau 2: L'emprise du CNDD-FDD sur les différents assemblées et conseils depuis 2005 52

Tableau 3 : Liste des permanences des partis étudiés dans la province de MURAMVYA et en Mairie de Bujumbura 86

Tableau 4 : Liste des représentants communaux des partis politiques étudiés en province de MURAMVYA 92

Tableau 5 : Budget alloué pour la campagne électorale de 2020 en province de Muramvya des partis précédents 95

AVANT-PROPOS

Pour éviter que l'opposition compte en premier lieu le germe de son émergence sur cette analyse scientifique à caractère critiquable, nous rappelons aux lecteurs que notre hypothèse comporte des réponses logiques, sans aucun doute, mais d'une logique qui n'est abstraite ni temporelle. Ainsi, les éventuelles remarques et suggestions constructives pourront-elles l'enrichir et l'améliorer.

Cependant, il s'agit d'une recherche de science politique qui s'intéresse à un fait social à caractère politique. Or, s'intéresser à un tel phénomène oppositionnel revient à s'interroger sur la manière de l'opposition partisane du Burundi investit ses ressources politiques pour s'affirmer institutionnellement et politiquement.

Cette étude s'inspire donc de certaines analyses de la politique africaine post-indépendance tout en se focalisant sur l'exercice de la compétition partisane pour s'alterner au pouvoir politique. Partant de ces analyses et des approches socio-historiques et stratégiques, il a été possible d'identifier les stratégies adoptées par un « politicien investisseur » pour conquérir ou se maintenir au pouvoir. C'est sur ce point que nous avons pu analyser pour le cas de notre terrain de recherche qui est le Burundi Post-Arusha.

S'inscrivant dans la démarche méthodologique compréhensive de Max Weber, cette étude cherche à démontrer comment depuis la transition de 2001 jusqu'en 2020, la recherche d'un Etat de droit qui est au fondement de modernité politique du Burundi via l'accord Arusha de 2000 au Burundi, l'opposition partisane reste faible suite aux vides représentations dans les différentes institutions du pays et son incapacité de changer la décision du pouvoir.

1. INTRODUCTION GENERALE

Depuis l'effondrement du bloc communiste en 1991 et la fin du sommet franco-africain tenu à la Baule en juin 1990,on a assisté à une évolution irrésistible vers la proclamation des régimes multi -partisans qui traversent la majeure partie de l'Afrique noire en générale et le Burundi en particulier. En ses propres mots dans un discours du 16è sommet de la francophonie le président français de l'époque François Mitterrand disait : «*la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté; il y aura une aide normale de la France à l 'égard des pays africains mais il est évident que cette aide sera plus tiède envers ceux qui se comporteraient de façon autoritaire, et plus enthousiaste envers ceux qui franchiront, avec courage ce pas vers la* démocratisation…. »[1].

Cette proposition externe mêlée d'une grande conditionnalité s'est coïncidée à une Afrique en pleine crise de la dette, d'une partie de son peuple qui commence à se révolter aux régimes autoritaires et d'un processus démocratique déjà enclenché des passages des partis uniques au multipartisme.

A cette époque le Burundi s'était déjà interrogé sur la question de l'unité nationale, alors c'était un moment favorable avec le sommet de la Baule d'enchainer le processus de démocratisation.

C'est ainsi qu'à partir de 1992, plusieurs textes légaux régissant les partis politiques ont été mis en place dans le but ultime d'initier les valeurs culturelles et principes universels de démocratie. Malgré la mise en place de ce processus, les premières élections de 1993 ont prouvé l'expérience qu'au Burundi l'acceptation du verdict se heurte à des résistances violentes.

Actuellement, il y a une quinzaine d'années, le Burundi est entré dans une dynamique politique nouvelle de démocratisations issues des négociations d'Accord ARUSHA, qui a redéfini des rapports de pouvoirs et des institutions étatiques un peu renouvelées au sein de la classe politique.

[1]MITTERAND F.,"Allocution de François Mitterrand, sur la situation économique de l'Afrique '', les possibilités d'aider les pays les plus riches et la position française en matière de coopération et d'aide financière, la baule le20 juin 1990.

Pourtant, l'effet de cette réforme démocratique sur l'ancrage social du fait démocratique est resté bien limité en raison des crises politiques répétitives qui ont émaillé l'histoire récente des élections consécutives de 2010 et 2015 du pays et qui ont profondément affecté ses institutions[2].

Aujourd'hui, Plusieurs des critiques souvent formulées contre le parti au pouvoir au Burundi sont aussi valables pour les partis d'opposition. A chaque effervescence politique liée à une quelconque crise, il est fréquent d'entendre : « à quoi sert l'opposition ? », « il n'y a pas d'opposition dans ce pays », « à quoi servent ces multiples partis ?

Depuis la transition de 2001 jusqu'en 2020, la recherche d'un état de droit qui est au fondement de la modernité politique du Burundi via l'Accord-Arusha, incite à s'interroger sur le processus de son développement institutionnel[3].

Dans cet examen, le sujet de l'opposition sous toutes ses formes et, en particulier l'opposition politique partisane, impose le renouvellement du débat qui doit permettre d'apprécier la dynamique politique toute entière de l'Etat Burundais. Les questions liées à l'émergence des organisations partisanes, à leurs logiques de circulation aux clivages et aux conditions d'exercice de la composition partisane, sont autant de sujet critique qui ont constitué les germes de notre réflexion. Mais au-delà des questions qui semblent généralisées, notre analyse se focalisera surtout sur les facteurs échecs des vides représentations pour les partis de l'opposition dans les différentes Assemblées ainsi que son incapacité d'alterner le pouvoir exécutif .C'est pourquoi, la dernière étape de notre recherche permettra d'identifier les facteurs explicatifs de ce phénomène, en se focalisant sur les facteurs internes(évolution, structure, organisation, stratégies) et externes (environnement) qui peuvent influer dans leur compétition politique pour conquérir le pouvoir.

1.1. Définition et domaine d'étude

En se focalisant sur le terme central de l'énonce, on remarque que l'opposition reste un concept clé auquel nous allons articuler notre objet de recherche. Cependant, l'analyse de toute opposition est un exercice complexe, l'examen de l'opposition Burundaise ne déroge pas cette règle. C'est une entreprise complexe qui nécessite un effort théorique et intellectuelle considérable. Afin

[2] Observatoire de l'Action Gouvernementale, *Burundi : espoirs mitiges et inquiétudes à la veille des élections de 2015 : rapport d, observation de la gouvernance au cours du premier semestre 2014*, Bujumbura : Observatoire de l'action gouvernementale(OAG), 2014, 124P, P31

[3] Thibon(Christian), *Les élections de 2015 au Burundi : enjeux, inquiétudes, espoirs et inconnu(e)s*, Observatoire des Grands Lacs en Afrique, Note no5, 2014, 23p, p13

d'aider à mieux la saisir, pour bien situer la problématique de notre réflexion, il parait nécessaire de partir, tout d'abord de la définition même de l'opposition politique en tant que concept politique, avant de proposer son sens opératoire dans le contexte spécifique multipartite du Burundi. Ainsi, Giulj considère que le parlement est l'arène primordiale de l'opposition et que « le développement d'une opposition extra-parlementaire, s'il s'étend sur une longue période, est un signe de dysfonctionnement qui mettre en danger le système »[4]. Ici, vous entendez que cet auteur met la concentration surtout sur la relation entre minorité et majorité à l'intérieur de la législative nationale, sur l'impact des contraintes institutionnelles ou sur l'importance de ces contraintes sur la participation au processus législatif. Pourtant, si le parlement est le lieu privilégié de l'institutionnalisation de l'action politique dans démocraties contemporaines, il semble erroné de considérer ce dernier comme le seul lieu d'opposition politique. Dans certains cas, les codes et les normes formelles et informelles de conduite bride l'expression de l'opposition à l'intérieur de la chambre et ces contraintes peuvent des activités d'opposition en dehors du parlement[5]. Les partis d'opposition représentés au parlement peuvent également agir en tant que force d'opposition au travers d'outils extra-parlementaires. De ces prémisses Robert Dahl et Ionesco proposent d'adopter la définition suivante : « -toute position d'opposition, de critique, de réserve

-exprimée dans la sphère publique ;

-par des acteurs mobilises.

Au travers de différentes modalités non-violentes ; les cibles de leurs critiques pouvant être le gouvernement en place et/ou l'élite politique et/ou le régime politique dans sa totalité »[6].

Cette approche renouvelée par rapport à la littérature classique qui insistait sur l'opposition parlementaire a permis l'opposition partisane de se définir dans toute sa singularité par rapport à l'opposition politique plus complexe.

Dans une approche moins réduite, certains auteurs ont appréhendé l'opposition partisane comme les partis exclus du pouvoir dont la fonction première serait de préparer un gouvernement alternatif. Dans cette optique, « l'ambition [de l'opposition ne serait] pas l'accommodement mais bien la

[4] GIULJ S., Le statut de l'opposition en Europe, Paris,1980,in *« pour une approche renouvelée de l'opposition politique »* .article disponible en ligne à l'adresse», http :www.cairn.info/revue-internationale-de politique-comparee-2011-2-page-13.htm.

[5]FRIEDRICH C.J., « Fédéralisme et opposition », *Gouvernement et opposition* vol, 1, n03, 1966, p286.

[6] BRACK N., WEINBLUM S., pour une approche renouvelée de l'opposition politique, *in revue internationale comparée* 2011/ n°2 (vol.18),p22

conquête » et en attendant la prise du pouvoir, l'objectif à court terme serait de proposer des politiques alternatives[7].

En effet, l'étude du phénomène oppositionnel s'est imposée dans le champ l'analyse politique comme une nécessite devant permettre de mieux appréhender le concept du pouvoir politique. De nombreux analystes, au nombre desquels on peut citer Shapiro L , R. Dahl, N. Brack, ou W. Sharon, s'accordent à reconnaître l'analyse du pouvoir, pour être complète ne doit pas se limiter à explorer l'ambition ou la gestion de ses principaux détenteurs, mais elle doit inclure la critique et l'action de ceux qui publiquement, contestent les mesures et les modalités de son exercice.[8]En d'autres mots, cela signifie que dans nos sociétés contemporaines, on ne peut pas parler de démocratie sans opposition.

Partant de cette explication, nous pouvons affirmer que notre sujet vient d'invoquer un phénomène qu'est un fait social qui relève de la pure politique qui comprend les facteurs politiques qui instituent la vie nationale.

1.2. Contexte, justification et intérêt du sujet

Notre choix du sujet n'est pas un fait du tirage au sort. Il résulte du contexte sociopolitique national actuel. Depuis les élections de 2005 issues des négociations Accord-ARUSHA, l'opposition politique partisane du Burundi s'est progressivement affaiblie.

Malgré le régime pluraliste autorisé et le nombre exorbitant de partis politiques se déclarant de l'opposition, ses réactions, ses déclarations, ses représentations, ses interventions sur la scène politique sont presque nulles.

D'aucuns pensent qu'on risque de faire retour à un régime de parti unique qui se monopolise l'expression de la volonté politique nationale et qui exclut la concurrence d'autres partis rivaux[9]. Jusqu'aujourd'hui certains membres de l'opposition se sont désespérés à l'alternance au moment

[7] QUERMONE J.L., *L'Alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien, 2003 (1er éd.1988) pp.13-18
[8] RAMADJI A.*L.*, *opposition partisane dans le système politique tchadien,* 1993 -2011, science politique, thèse présentée pour obtenir le grade de doctorat à l'Université de Bordeaux, juillet, 2015 p4
[9] http://www.iwacu.burundi.org/

où d'autres croient toujours en la citation largement attribuée à l'ancien président congolais Pascal lissouba qui dit : « *on n'organise pas les élections en Afrique pour les perdre* »[10]

Les interrogations de nombreux partis politiques d'opposition burundais et de leurs militants ont tendance particulièrement reprocher un supposé « refus » de l'alternance de la part du parti au pouvoir, ainsi que la « détermination » de ce dernier à se maintenir au pouvoir grâce au trucage des processus électoraux et aux modifications constitutionnelles faites à dessein. Depuis les élections de 2005, malgré les rapports de pouvoir redéfinis au sein de la classe politique Burundaise, tout au long du mandat du CNDD-FDD, l'on a assisté aux phénomènes des élections précédées par une campagne moins focalisée sur les programmes politiques ; des élections dans un contexte d'intolérance politique; des accusations de la partialité de l'administration publique par l'opposition et la résistance au verdict et violences postélectorales qui ont caractérisé le système politique burundais[11] . L'absence de code de conduite approprié ;le manque d'inclusion des aspirations des autres partis dans le programme du gouvernement favorisant la transhumance politique ou la division en ailes des partis mettent l'opposition partisane en position de faiblesse mais aussi de penser à l' impossible alternance au pouvoir. Ce climat non apaisé a comme effet le rétrécissement de la vie politique nationale autour des enjeux électoraux au détriment d'autres enjeux non moins importants[12] : économie, pouvoir d'achat, pauvreté, santé, éducation, logement, etc.

En s'inspirant des cours d'épistémologie de sciences sociales et d'épistémologie de la science politique et surtout la revue **l'Afrique politique 2000** publié par le centre d'étude d'Afrique noire[13], nous avons perçu que le phénomène oppositionnel au Burundi est un fait qui pose social problèmes à caractère politique et qui peut être notre objet de recherche.

[10] KOKOROKO D., « Les élections disputées : réussites et échecs », *in pouvoirs*, vol.2, numéro 129, avril 2009, p115-125

[11] NDAYISABA L., « *Accord de paix et processus de transformation des conflits au Burundi* », journal of african conflicts and peace studies, 2-2, 2015, pp.1-36

[12] NTIBANTUNGANYA S., L'Accord *d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi survivra-t-il dans un paysage politique burundais désormais dominé par les anciens mouvements politiques armes* ?, Bujumbura : Forum pour la conscience et le développement(FOCODE), 2014, p38.

[13] SINDJOUN L., « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? 4 éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales* », in CEAN, L'AFRIQUE POLITIQUE, Démocratie plurale et démocratie non libérale Guerre et paix de la corne à Pretoria, Paris, Karthala, 2000, pp.19-57.

Il mérite une analyse scientifique à base des approches théoriques, des méthodes et des techniques de recherche qui relèvent de la science politique. Les partis UPRONA, FRODEBU, CNL sont

choisis parmi d'autres partis de l'opposition parce qu'ils se retrouvent souvent représentés d'une façon alternative dans les institutions étatiques. Ils se démarquent par leur histoire. Ils ont une portée réellement nationale. Ils recrutent leurs adhérents à travers tout le pays tandis que les autres partis de l'opposition sont suscités dans les milieux évolués comme la capitale. Au moment où le rayonnement des partis choisis est national d'autres partis n'ont qu'une existence quasi théorique, ils ne possèdent aucune influence réelle sur la population comme le décrit GAZIBO dans sa thèse de doctorat rédigée sur la « *problématique de la consolidation démocratique* ».[14]

1.3. Pertinence scientifique

Malgré quelques études faites sur les phénomènes politiques au Burundi, une lacune subsiste dans nos connaissances sur les partis d'opposition. Les études qui portent sur les partis politiques sont souvent consacrées aux partis au pouvoir. Leurs caractéristiques, leurs manières de gouverner et leur chute. Rares sont les études sur les partis de l'opposition dans notre pays et rarissimes celles portant sur les stratégies mises en œuvre par ces derniers pour conquérir le pouvoir suprême. De même, peu de chercheurs se sont intéressés jusqu'ici aux structures internes et au degré de démocratie au sein des partis politiques notamment ceux de l'opposition comme variable explicative de leurs succès ou de leurs échecs électoraux.

Toutefois, notre travail apportera une grande contribution scientifique dépourvue des opinions de sens communs à toute personne lecteur et surtout d'intérioriser et de s'approprier toutes les informations susceptibles de l'aider à choisir leurs voie dans la vie sociopolitique. De plus, son contenu permettra d'aborder les aspects fondamentaux des théories de la science politique.

Il pourra aussi renforcer l'esprit critique quant aux relations entre le gouvernement et l'opposition politique du Burundi tout en évitant le côté pris et d'inciter à réfléchir utilement à ses attitudes personnelles.

[14] GAZIBO .M., *La problématique de la consolidation démocratique : les trajectoires comparées du Benin et du Niger, thèse de doctorat en science politique*, IEP, Bordeaux, 1998, p184

1.4. Problématique et Hypothèse

Au lendemain des élections de 2005, contrairement à celle issue des élections de 1993 qui est perçue comme défenseuse des intérêts sectoriels identitaires de minorité Tutsi, l'opposition politique d'après 2005 s'est déclarée d'une idéologie contraire à celle entreprise par le gouvernement dans la gestion de la vie nationale.

Malgré cette nouvelle image affichée par l'opposition, sa situation relationnelle avec le gouvernement est restée toujours tendue. Des accusations réciproques dominaient le terrain des politiques. Tantôt, l'opposition accuse l'autorité publique de lui limiter l'espace de liberté d'expression en se monopolisant l'expression de la volonté politique nationale qui est par conséquent supposé source de sa défaite. Tantôt, le gouvernement lui rejette ses accusations en lui envoyant de chercher son échec ailleurs[15]. Face à ce climat d'intolérance politique, les partis de l'opposition ont opté la voie de boycotter certaines élections en l'occurrence celle de 2010 et 2015, mais aussi à prendre la voie de lutte violente en témoigne la crise de 2015[16].Cela est accentué par la faible compétitivité politique par rapport au nombre de partis engagés ou agréés et ainsi que les résultats médiocres qu'a obtenus l'opposition partisane aux élections de 2020. Certes, il y a plusieurs cas où l'on peut objectivement penser que la victoire de l'opposition a été spoliée en faveur des candidats des partis au pouvoir. Plusieurs techniques déloyales sont utilisées à cet égard. Mais est-ce que cela explique tout ? Si c'était le cas, comment des candidats de l'opposition des partis FRODEBU et CNDD-FDD ont-ils pu remporter contre des candidats des partis au pouvoir, y compris des présidents en exercice ? Ou comment expliquer l'échec de ces derniers ?

Maintenant, il reste à se poser des questions autour du contexte existant. Qui est à l'origine de toutes ces faiblesses ? Pourquoi cette faiblesse ? Le parti au pouvoir serait-il plus solide, mieux organisé, voire plus populaire que les partis d'opposition ?

La réussite de certains partis politiques d'opposition à gagner les élections dans des conditions défavorables relève-t-elle d'une réelle stratégie de conquête plus ou moins longuement élaborée et

[15] http:// africanelection.trip.com/bi.htm.
[16] http://www.unhcr.org/fr.fr/situation-au- burundi.html (consulté le 13 janvier 2022)

mise en œuvre ou s'agit-il aussi d'un concours de circonstances politiques et socio-économiques particulières ?

Pour bien orienter notre sujet de recherche à son objectif, nous avons essayé de sortir dans toutes ces interrogations un peu vagues quelques questions fondamentales pouvant nous conduire à construire l'hypothèse de notre travail. Ainsi ces questions sont :

- Comment ont émergé les organisations partisanes du Burundi et sous quel prisme peut- on les appréhender ?

-Quelle est la ligne de démarcation idéologique des partis d'opposition par rapport du parti au pouvoir ?

-Comment les partis d'opposition réussissent-ils à surmonter ou à contourner les rapports de force défavorables ?

-L'environnement politique lui favorise-t-elle la compétition équilibrée ?

-Pourquoi l'expérience démocratique issue de l'accord Arusha ne permet pas une alternance ?

En principe les partis ou groupements politiques qui n'appartiennent pas à la majorité au pouvoir, s'y opposent en luttant dans le cadre régulier de la loi pour prendre le pouvoir[17]. La réflexion que poursuit notre étude, vise à mettre en lumière la ligne de démarcation possiblement identifiable dans le système politique burundais, et qui pourraient traduire la réalité de l'antagonisme partisan au Burundi. Nous avions aussi l'ambition de savoir les questions liées à leur émergence, leur logique de structuration, et aux conditions d'exercice dans la compétition partisane.

[17] htt : www. rfi.fr/afrique/20180130-burundi-opposition –interne-exil-cnared-rencontre-nairobi-front-uni-reforme-constu .RFI, « Burundi : les oppositions réunies a Nairobi pour un front uni' »,30 janvier 2018. (consulté le 22 février 2o23)

1.5. Questions spécifiques de recherche

L'ensemble des points soulevés dans cette problématique peut se résumer en une question spécifique de recherche qui est la suivante : pourquoi les partis politiques de l'opposition du Burundi ont-ils échoué dans leurs tentatives d'opérer l'alternance au pouvoir dans toutes les représentations institutionnelles depuis les élections de 2005, et comment expliquer la victoire éclatante et répétitive du parti actuel au pouvoir.

1.6. Hypothèse à travailler

Poser l'hypothèse dans un travail de recherche, c, est anticiper une réponse qui demande toutefois une vérification. Un chercheur à partir de son postulat confirme et infirme ce postulat par la pratique du terrain. Dans ce travail, l'hypothèse suivante peut-être formulée : l'opposition politique partisane du Burundi trouve son impuissance dans son organisation interne et son environnement politique externe qui l'assèche dans ses actions .De la sorte, l'hypothèse principale découle deux hypothèses interconnectées.

1^0 L'opposition partisane du Burundi mobilise et gère mal ses ressources. Car certains partis de l'opposition sont créés dans le souci des intérêts, ses fondateurs veulent se hisser sur la scène politique en créant des partis quelques soient l'effectif des membres. Ici, il faut souligner que certains partis politiques de l'opposition n'ont d'influence national et ne se limitent que presqu'aux membres fondateurs. Selon R.G. SCHWARTZENBERG: *« un parti politique serait une organisation durable agencée du niveau national au niveau local, visant à conquérir et à exercer le pouvoir et recherchant à cette fin le soutien populaire.* »[18]

Conformément à cet auteur il faut au préalable des moyens efficaces y afférents. A côté de cette logique de structure et d'organisation, l'opposition politique partisane s'explique aussi historiquement par les conditions de sa naissance et de son développement et de même et ceci pour nous est essentiel. C'est-à-dire qu'elle s'explique par la transformation de base sociopolitique de notre système politique.

[18]SCHWARTZNBERG R,-G., *Sociologie politique*, PARIS, MONTCHRETIEN, 1977, 3eme éd., p333.

A cet effet, il sied également de signaler que pour les partis UPRONA, FRODEBU et CNL, la déception, la désillusion de ses militants qui s'attendent au renouvellement des visages politiques les conduisent à opter la transhumance politique, surtout vers le parti au pouvoir qui détient encore le gâteau national.

Après la campagne, l'encadrement, la mobilisation des membres sont relégués au second plan[19]. De plus, il importe de voir aussi que ces partis ne sont pas associés aux phénomènes du « grand homme » par lequel le parti devient son fief.

Souvent on observe des conflits intergénérationnels où les plus jeunes se lamentent des patrons fondateurs qui tiennent les rênes du parti à tout prix et qui donnent des injonctions à caractère autoritaire, ce qui aboutit à la division des partis en nouvelles ailes[20].

2^0 Dans sa compétition avec le parti au pouvoir, l'opposition subit une sorte d'échange inéquitable. Des élections multipartites régulières et compétitives sont tenues ce qui fait que le pays soit qualifié de démocratie électorale mais les pratiques quotidiennes de l'Etat sont souvent marqués par des abus (démocratie plurale et non libérale).[21]. L'opposition compte en premier lieu le germe de son émergence sur cette analyse scientifique à caractère critiquable. De même nos questions comportent des réponses logiques, sans aucun doute, mais d'une logique qui n'est ni n'abstrait ni intemporelle.

a. Hypothèses analytiques provisoires

Nous aborderons notre travail par l'approche descriptive, analytique et stratégique parce que nous consacrons à la description des acteurs politiques Burundais contemporains dans l'ensemble et leurs objectifs poursuivis. Nous analyserons également les enjeux et les stratégies utilisés dans leurs interactions. Pour comprendre les phénomènes sociaux comme la lutte pour le pouvoir qui constitue le sujet principal de la présente étude, il faut prendre les acteurs et les actions comme variables explicatives. Pour ce faire, on se concentre sur les motivations individuelles pour aboutir à l'émergence d'un effet global par agrégation des comportements individuels.

[19] http://www.iwacu-burundi.org >elections-2020(visite le 21 juillet 2022)
[20] Ibid.
[21]L'Afrique politique 2000, centre d'étude d'Afrique noire, *démocratie plurale et non libérale : guerre et paix de la corne à Pretoria,* édition Karthala. J.F BAYART, A.BEMBE, C.TOULABOR, P146

Cet « individualisme méthodologique » est une base comme pour les perspectives de l'approche stratégique dont la théorie de choix rationnelle est une vivante.

Nous emploierons des postulats de la théorie de choix rationnel (TCR) pour analyser les actions et les stratégies des leaders politiques qu'il soit de l'opposition ou du pouvoir : identifier les agents, identifier les objectifs visés, décrire le contexte social et institutionnel dans lesquels opèrent les agents.

1.8. Sources et méthodes

Pour mener à bien notre travail, La méthodologie et technique de recherche que nous avons utilisé sont surtout la méthode documentaire (ouvrages généraux qui traitent d'une ou d'une autre un ou plusieurs aspects de notre sujet d'étude en l'occurrence les partis politiques, la démocratie, l'opposition politique,.., thèses, revues, Articles, mémoires, rapports nationaux ,provinciaux et communaux des partis des cas étudiés , documents officiels…) et la méthode qualitative accompagnée des interviews semi-directs.

Comme cadre théorique, nous analyserons à travers les théories constitutionnelle, structuro-organisationnelle, interactionniste, comparative, instrumentaliste, celle de choix rationnel et socio-historique, le cadre légal, la sociogenèse, les stratégies adoptées dans la mobilisation collective et l'instrument de domination utilisée pour qu'il y ait le déséquilibre. De là, les relations antagonistes et conflictuelles entre le gouvernement et l'opposition ainsi que la genèse des partis sont de préalable l'objet de notre étude.

1.9. Délimitation du sujet

Nous commençons notre étude par la deuxième élection démocratique qui s'est tenue au Burundi en 2005. En effet, la première élection démocratique de 1993, après la chute du régime autoritaire représente plutôt un referendum sur le changement du régime non une élection classique opposant des partis structurés autour de « vrai » programmes politiques. De plus, suite à cette première élection, comme dans toutes les transitions, les paysages partisans ont été marqués par une grande fluidité, caractérisée par la guerre, la suspension des organisations politiques, les régimes de transition et naissance de nombreux mouvements armés .De ce point de vue, cette première

élection n'est pas représentative pour mesurer l'impact du passage dans l'opposition sur les organisations partisanes. Les partis étant toujours dans un stade initial de formation.

L'année de référence 2005 est aussi prise comme borne inférieure parce que c'est la période où l'opposition politique partisane du Burundi s'est manifesté comme une opposition inclusive par opposé à celle perçue comme identitaire de la période des conflits interethniques précédente. Toutefois le choix de l'année 2020 comme borne supérieure est la dernière année des élections les plus récentes. Notons que cette délimitation temporelle ne va pas nous empêcher de faire quelques rapides incursions dans les années antérieures en cas de besoins.

1.10. Articulation du travail

Pour mieux appréhender cette étude, nous avons articulé notre travail en trois chapitres. Dans le premier chapitre, il nous a été d'impérieuse nécessite de jeter un coup d'œil panoramique sur ladite opposition en mettant en relief les cadres analytiques correspondant aux théories politiques ,concepts-clés et méthodes que doivent être soumise à l'épreuve de la falsifiabilité en empruntant autant que faire se peut la voie de la distance et de la critique déconstructive.

Le second chapitre s'intéresse à l'avènement et à l'évolution des partis politiques au Burundi postcoloniale en générale et plus particulièrement l'opposition ainsi qu'à leur fonctionnement interne. Nous avons également mené un regard critique et dégagé quelques opportunités pour atteindre les objectifs d'alternance.

Le troisième chapitre s, intéresse aux stratégies de conquête des partis .c'est là que nous essayons de démontrer la véracité des deux principales hypothèses que nous avançons pour expliquer l'échec de l'opposition dans sa quête du pouvoir d'Etat.

1.11. Objectif

L'objectif de notre étude est d'analyser le phénomène oppositionnel partisan en tant qu'un des phénomènes sociaux réel pouvant exercer pression à travers ses mécanismes et modalités d'action contre le pouvoir en place de changer les décisions ou dans le cas contraire favoriser l'alternance pacifiquement au pouvoir.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL, METHODOLOGIQUE ET THEORIQUE

I.1. Cadre Conceptuel

L'étude des partis politiques a toujours été liée au concept de la démocratie et à la place de ceux-ci dans la vie institutionnelle et politique d'un pays. (Duverger, 1973, p.2). Lipset (2000, p.48) soutient que les partis politiques sont la principale institution de la démocratie et qu'ils sont indispensables pour elle. Ces termes sont inéluctablement interdépendants. Alors, qu'est-ce que la démocratie ?

a. **Démocratie** : les auteurs différent sur ce point, c'est-a-dire sur ce qu'ils entendent par le concept « démocratie ». Lipset définit la démocratie comme « un mécanisme social qui permet au plus grand nombre possible d'influer sur les décisions importantes les concernant à travers des représentants des partis politiques dument et librement choisi par eux » (Lipset, 2000,p.48).

b**. Partis politiques** : définir la « notion de parti » n'est pas une tâche facile, mais nous aimerions donner la définition –synthèse proposée par D.-L. Seiler qui nous parait la plus complète au regard des éléments clés qui la composent. Les partis politiques se définissent donc comme « étant des organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, pareillement mobilisés, afin d'accéder, seuls ou en coalition à l'exercice des fonctions de gouvernement. Cette action collective et cette prétention à conduire la marche des affaires publiques sont justifiées par une conception particulière de l'intérêt général »[22].

c. « **Néo-patrimonialisme** » : en prolongeant l'analyse de MAX WEBER, Shmuel Noah EISENSTADT dans Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism (Beverly Hills,Sage Publication,1973) définit le néo-patrimonialisme comme étant un système de relations politiques fondées sur le contrôle des ressources entre le dominant(disposant des ressources) et dépendant (prive économiques à l'exclusion de la périphérie de ressources).Ces relations de dépendance ne sont pas fondées sur des relations de parente. Dans cette perspective, la domination

[22] SEILER D-L., « panorama des partis politiques en Europe »,Working Papers departement de science politique de l'Université de Québec à Montreal,no3,1979,P.52

politique est basée sur la stratégie, de la part des dominants, de contrôle et de monopolisation des ressources[23].

d. **Ressources politiques :** tout moyen à la disposition d'un entrepreneur politique dont l'activation, en faisant reculer la frontière de ses contraintes, élargit son champ des possibles, c'est-à-dire augmente son autonomie initiale et facilite le développement de ses stratégies. « Les ressources politiques, précise Robert A. Dahl, comprennent donc l'argent, l'information, la distribution de nourriture, la menace de la force physique, les emplois, l'amitié, le rang social, le droit de légiférer, les votes et toute une variété d'autres phénomènes. »[24]

e. Stratégie : pour M. Crozier et Freiberg la stratégie est le fondement inférée ex post des régularités de comportement observées empiriquement**.**

f. Alternance au pouvoir :Jean Louis Quermonne définit l'alternance au pouvoir comme « un changement de rôle entre les forces politiques situées dans l'opposition, qu'une élection au suffrage universel fait accéder au pouvoir, et d'autres forces politiques qui renoncent provisoirement au pouvoir pour entrer dans l'opposition. »[25].

g. opposition politique : en politique, l'opposition politique désigne l'ensemble des mouvements et des partis qui s'opposent aux forces politiques qui dirigent l'Etat.

h. opposition partisane : en politique, l'opposition partisane désigne l'ensemble des partis enregistrés sous l'autorité administrative qui dans un régime représentatif n'appartiennent pas à la majorité parlementaire ou à la coalition au pouvoir et qui lutte régulièrement dans le cadre de la loi pour prendre le pouvoir[26].

Dans les sociétés modernes, on ne peut pas parler de démocratie sans opposition. De nombreuses contributions en science politique ont ainsi été consacrées à l'analyse de sa fonction, à sa définition

[23] EISNSTADT, SHMUEL N. (1973).Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism.Beverly Hills: Sage Publications cité PAR BACH,DANIEL C ET GAZIBO MAMOUDOU(2011) in "L'Etat neopatrimonial: génèse et trajectoires contemporaines »,Les Presses de l'université d'Ottawa P.37-43.
[24] DAHL R-A., *L'analyse politique contemporaine*, paris, R. Laffont, 1973(1ère éd.1963), p75
[25]QUERMONE J.-L, *L'alternance au pouvoir*, paris, Montchrestien, 2003(1re éd.1988), pp.13-18
[26] ROUSSELIER N., *Le parlement de l'éloquence*, paris, presses de science po, 1997, p17-19

ou encore à ses figures. Parmi lesquelles l'étude critique de la littérature politique sur l'opposition avec les auteurs Nathalie, Brack et sharon. Selon eux, « la *notion d'opposition a rarement été*

définie de manière précise par les auteurs classiques. Parfois assimilée au poids et contrepoids, au conflit Institutionnalisé ou au Parti de l'opposition[27]».

Tous les chercheurs qui se sont intéressés à l'étude du phénomène oppositionnel sont unanimes pour dire qu'il est difficile à saisir aussi bien dans sa nature que dans sa fonction. A en croire Robert Dahl, cette difficulté vient du fait qu'il n'existe pas le modèle unique d'opposition. [28] Pour sa part, Carlos Miguel Pementel, ajoute « *C'est une réalité insaisissable, quelque part entre droit et politique, entre le jeu des institutions et celui des rapports des forces*»[29].

Aussi nous avons choisi de traiter uniquement de l'opposition partisane pour exclure de facto, tous les autres acteurs politiques mobilisés sur la scène politique.

Dans la typologie des oppositions, l'étude de Pascal Jan distingue l'opposition politique de l'opposition parlementaire. Selon lui, la première ne se confond pas nécessairement à la seconde, même si elle y trouve le moyen privilégie de sa reconnaissance et de son expression. D'après cet auteur, si par opposition parlementaire, on entend de façon habituelle une force politique représentée au parlement, il rejoint George Burdeau pour affirmer que ce label ne mérite toutefois d'être décerné qu'à celle qui « sans mettre en cause les principes du régime ». Il sépare donc l'opposition qui critique les choix politiques d'une majorité parlementaire de celle qui prône un changement radical du régime politique dans lequel elle évolue légalement.

Aussi se demande-t-il : « Peut-on mettre raisonnablement sur le même plan opposition passive et opposition active ? » Dès lors, on constate qu'il identifie deux types d'oppositions : une active et une autre passive. Il faut dire que si Pascal JAN arrive à cette typologie, c'est qu'il considère qu'à la base « l'opposition est autant une action qu'une institution… [Mais aussi] l'opposition, ici envisagée consiste à une activité politique. Ainsi de son côté, l'opposition partisane a dû prendre plusieurs formes qui ne jouissent pas des mêmes droits. Il s'agit donc de :

[27] BRACK, NATHALIE AND SHARON, pour une approche renouvelée de l'opposition politique, *in revue, introduction politique comparée* 18, no2, 2011.
[28] DAHL A.R., *L'avenir de l'opposition dans les démocraties*, PARIS, S.E.D.E.I.S, 1996, P85
[29] MIGUEL PIMENTELC., « L'opposition 'ou le procès symbolique du pouvoir » *in pouvoir* 'no18(2004) ; p45

-l'opposition selon la nature d'opinion,

-l'opposition selon la forme de lutte,

- l'opposition selon la représentation au parlement.

Par opposition selon la nature d'opinion, on distingue l'opposition au système et l'opposition au gouvernement.

-L'opposition au système est illustrée par les partis qui s'opposent à la Constitution et à l'ordre qui en découle.

-L'opposition au gouvernement renvoie aux partis politiques qui, ayant adhérés aux règles des jeux officielles, s'opposent au gouvernement car ils ne disposent d'une majorité électorale et refusent de soutenir celui-ci.

Par opposition selon la forme de lutte, on distingue l'opposition légale(les partis enregistrés sous l'autorité administrative) et l'opposition clandestine.

Par opposition selon la représentation au parlement, on distingue l'opposition parlementaire et l'opposition extraparlementaire.[30]

I.2. Cadre méthodologique

La démarche d'un chercheur des sciences sociales, y compris celui de la science politique est toujours guidée par une recherche de l'objectivité. C'est-à-dire le soin apporté à réunir des faits avérés et à produire des explications véritables[31].

Cet objectif n'a pas été atteint sans le respect d'un certain nombre de précautions méthodologiques. Ces observations nous rappellent que notre proximité sociale et politique par rapport à un autre sujet nous oblige à observer le maximum de neutralité axiologique en recourant à l'articulation méticuleuse des démarches interprétatives et compréhensives[32].

Pour vérifier nos hypothèses, nous privilégions essentiellement une approche compréhensive qui repose sur l'utilisation de deux sources de données. Il s'agit d'une méthode qualitative qui exploite

[30]JAN P., *Les oppositions'' in pouvoir*, Revue, no108(2004) :23
[31] DURKHEIM E., *règles de la méthode sociologique*, Paris, Quadrige/PUF, 1987, P148
[32] MAX W., *Le savant et le politique* (trad.), Paris UGF, 1979, P.242

les données d'entretien, les documents officiels et certains articles de presse. Les entretiens sont de types biographiques et monographiques. Réalisés auprès de leaders opposants, les données d'entrevues permettent de construire leur trajectoire politique individuelle en tant que « Politiciens investisseurs »[33].

En outre, ces entretiens offrent la possibilité d'explorer les objectifs personnels des acteurs politiques et les significations qu'ils attachent à leur action et leur choix politique et de recueillir leur vision de l'opposition politique au Burundi. Par ailleurs, l'examen des documents officiels (documents statutaires, projets de société et autres discours officiels des formations politiques) permet de décrypter le discours idéologique et programmatique d'un échantillon de parti de l'opposition.

Le but de l'exercice est de mettre en lumière leur positionnement idéologique par rapport au CNDD-FDD, d'identifier les figures de l'opposition Burundaise et d'étudier leur mode de l'organisation interne. Enfin, les entretiens nous permettent aussi de dresser le portrait et le parcours de leaders ou de l'opposant ciblé. Cet exercice vise à analyser la carrière politique de l'opposant, c'est-à-dire de l'entrepreneur politique à la lumière du modèle Lacamien d'interprétation de la gestion des ressources politiques[34]. Aussi, est-il important de délimiter les cibles représentatives potentiellement concernés par notre étude.

Quels sont donc les partis qui nous fournis des matériaux pour notre étude ?

Autrement dit, quels sont les partis de l'opposition ciblés et combien sont-ils ?

Il faut dire qu'au Burundi comme partout ailleurs en Afrique, l'opposition est souvent fragmentée. Il n'est cependant pas utile ni efficace d'enquêter auprès de tous les partis qui se réclament de l'opposition. Afin d'éviter toute dispersion nous avons défini deux critères principaux de choix de nos cibles. Ces critères reposent essentiellement sur le poids politique et à la représentation au plan national du parti politique.

Le premier critère concerne la participation au scrutin présidentiel pendant la période que couvre notre étude ainsi que la représentation au parlement. Le second critère exige le parti de figurer au moins parmi les trois premiers au niveau de la proclamation des résultats de la période que couvre

[33] LACAM J.P., '' Le politicien investisseur. Un Modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques '' *in RFSP* 38, no1(1988) :23-47

[34] LACAM J.P, Op cit

notre étude. En considérant ceux deux critères, nous avons obtenus trois partis. Il s'agit de : l'**UPRONA, le FRODEBU et le CNL.**

I.3. Approche théorique

I.3.1.Approche institutionnaliste

L'ensemble des textes de lois régissant une collectivité ou une organisation et celui des institutions politiques relevant purement de la science politique Jacques Chevalier relève que la dimension juridique des phénomènes politiques doit être prise en compte par la science politique car, l'on doit garder à l'esprit que le politique ne se présente pas seulement sous la forme d'un ensemble d'activité ou des relations mais aussi d'un ordre[35].

Pour notre analyse, le recours à l'approche institutionnelle présente un avantage évident en ce sens que l'analyse des partis politiques dans le cadre du processus de démocratisation combine l'institutionnalisation des partis politiques dans ces deux facettes d'ancrage et de constitutionnalisation et la compétition électorale afin d'obtenir des institutions démocratiques.

Selon GAZIBO, : « La *théorie néo-institutionnelle est ici peu différente d'autres explications en science politique parce qu'elle est …pour expliquer la stabilité et les effets de structuration et de continuité, que le changement. Il apparaît à cet égard que l'explication de la consolidation est plus conforme à l'anthologie institutionnelle, même si c'est au prix de réification des institutions considérées pratiquement comme des auteurs individuels* ».[36]Dès le départ, nous posons que les faiblesses des partis politiques au Burundi trouvent leurs sens dans leur faible institutionnalisation d'où la pertinence de l'approche.

I.3.2. L'approche socio-historique

La Sociologie historique évite les tares du déterminisme historique et du sociologie en inscrivant les faits politiques et leurs significations dans des contextes historiques précis et circonscrites

[35] CHEVALIER J.J., *Les grandes œuvres politiques.de Machiavel à nos jours*, paris, Armand colin,1990,p139
[36]GAZIBO M.,"Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation'', *in politique et sociétés*, vol.21, no3, 2002, p139-160

concrètement[37]. Il s'agit d'aller chercher dans l'histoire ce qui intéresse l'objet à étudier et qui peut donner des éléments d'interprétation, de compréhension et si possible, d'explication des problématiques d'aujourd'hui[38]. Ceci favorise l'étude de l'histoire d'un phénomène et de ses semblants pour rendre compte de leurs changements et transformations.

Selon Maurice Duverger : « *De même que les hommes portent toute leur vie l'empreinte de leur enfance, ainsi les partis subissent profondément l'influence de leurs origines* ».[39] Cette citation est renforcée par celle de BOURDIEU selon laquelle : « *la sociohistoire étudie les Acteurs plus que les structures mais restituant ces derniers dans le tissu social, psychologique, culturel, politique dans lequel ils évoluent*.

Pour le cas de notre pays, la nature, l'organisation et le fonctionnement des partis ne peuvent pas être dissociés de l'histoire politique Caractérisée par une gestion politico-militaire et ethno-régionaliste. Depuis la chute de la monarchie, le Burundi a connu un monopartisme sans partage jalonné par des crises meurtrières répétitives, des exclusions ethniques et régionalistes d'une partie de la population dans la gestion de la chose publique. Donc la démocratisation au Burundi ne doit pas être pensée en termes de succession d'étapes indépendantes les unes aux autres pendant que les acteurs clés d'une époque donnée ayant été socialisés par les éléments de la précédente. Ainsi, dès le départ, nous posons que les faiblesses des partis politiques de l'opposition au Burundi trouvent leurs sens dans leur naissance même, dans la culture politique des acteurs ainsi que dans le nature système politique qui les héberge.»[40].Tous les trois phénomènes ont une histoire, d'où la pertinence de cette approche historique du politique.

I.3.3. Approche entrepreneuriale

Selon Jean Patrice Lacam, dans son article « L*e Politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques* »,[41] il a eu recours à des notions d'accumulation et de restructuration prises au vocabulaire économique, pour interpréter la manière dont l'homme politique dispose et gère les ressources nécessaires à la conquête ou à la

[37] NOIRIEL(Gérard), *Introduction à la sociohistoire*, paris, la découverte, coll. repères, 2006, p3
[38] Ibid.
[39]DUVERGER M., *Les partis politiques*, paris, Armand Colin, 1976, p
[40] BOURDIEU P., *La domination masculine*, Paris, Edition du seuil, collection, Liber,1998, P 91
[41]LACAM (Jean Patrice), op cit., P34

conservation du pouvoir. Il est parti de l'hypothèse que « tout homme » politique dispose à tout moment de sa carrière d'un stock de ressources plus ou moins volumineux et plus ou moins pertinents au regard des objectifs qu'il s'est donné. Ce stock dont il a une idée plus ou moins précise, il va essayer d'en augmenter le volume (accumulation), mais aussi d'en éviter le vieillissement par usure et obsolescence (restructuration).

Ici, il n'est pas question de transposition intégrale de la théorie de LACAM, mais au regard des spécificités du contexte Burundais, nous choisissons délibérément de nous écarter quelques peu de la lettre de son modèle, pour en conserver plutôt l'esprit. Par ailleurs, ce modèle est utile à l'analyse de l'entreprise politique au Burundi du fait qu'elle est comprise qu'en tant qu'une action individuelle.

I.3.4. Approche comparative

Leslie, Professeur de science politique à l'université de Californie nous fait savoir ce qui suit : « *pour étudier un sujet aussi touffu que le processus démocratique, on se servira de la méthode comparative. Elle présente le sujet sous des angles multiples. La juxtaposition d'un certain nombre de système politique révèle leurs différences et similitudes. Une telle comparaison vous empêche d'accepter comme vérité universelle ce sur quoi il se trouve que les gens de votre pays ou de votre civilisation se sont accordés momentanément. Elle vous libère du dogmatisme ou de cette attitude de pensée parentoire qui risque de restreindre votre champ de vision. Elle invite à l'appréciation l'évaluation et au jugement critique. »*[42]

Néanmoins, cette étude nécessite une perspective comparative. Les partis de l'opposition étant des organisations politiques ayant une vision contraire à celle de l'autorité en exercice sont étudiés à la fois au plan interne et externe en comparaison au CNDD-FDD, le parti au pouvoir. Ce procédé permet d'un côté de déterminer ce qui, idéologiquement ou structurellement différencie l'opposition du CNDD-FDD et, de l'autre, il met en lumière les facteurs qui affectent ses modalités d'action dans la compétition avec le parti au pouvoir.

[42] LIPSON L., « *La civilisation démocratique* », imprimerie Delmas, Bordeaux, édition internationale, 1972, p16

I.3.5. Approche fonctionnaliste

Chaque système politique est doué des fonctions qui sont assurées par des structures qu'on appelle le structuro- fonctionnalisme qui conduit toute analyste à se poser la question suivante : « Quelle fonction est remplie par quelle structure ? » Cela veut dire que chaque acteur rempli dans le système une fonction et la détermination de la fonction sociale d'un phénomène permet d'expliquer le phénomène en question par son rôle dans la perpétuation du système sociale.

L'approche structuro –fonctionnaliste est à entendre ici dans sa conception large. Elle repose sur le postulat que toute théorie sur les partis politiques, comme pour tout autre phénomène politique, passe par l'identification des attributs communs et des rôles joués pour ces derniers dans le système politique ; d'où s'intéresse-t-on sur leurs origines, leurs histoires et leurs modes d'organisation[43].

I.3.6. Approche structuro-organisationnelle

En s'intéressant à la qualité des décisions et celle d'organisation, la coordination des stratégies, les stratégies de conservation du pouvoir, la qualité des ressources humaines et des ressources économiques sont analysées en politique par l'approche organisationnelle.

Cette théorie avance les modèles de la loi d'airain oligalichique développée par l'américain R. Michels et celui du phénomène Bureaucratique de Max Weber et Michel Crozier[44].

Alors, en tant qu'organisation politiques, les partis politiques du Burundi ont des structures stratifiées organisées de la base au sommet. Ainsi avec cette théorie nous vérifierons s'il n'ya pas de clivage entre l'Etat-major du parti et les masses mais aussi les spécificités de ceux qui prennent décision. Au niveau, des ressources on analysera également que les partis d'opposition ont développé une spécialisation de leur militants dans le cadre de la gestion de ses ressources.

[43] MERTON R., *Elément de la théorie et de la méthode sociologique*, Plon, paris, 1965, p61
[44] MICHELS R., Les partis politiques. *Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties,* (traduit par S.JANKELEVITCH), Bruxelles, Edition de l'université de Bruxelles,2009, p214.

I.3.7. Approche idéologique

Cette approche est explicitement développée par Pierre ANSART dans un texte qu'il consacre à« l'idéologie stratégique et stratégie politique »où il affirme que « *c'est dans l'organisation et le déroulement des stratégies politiques que devrait se repérer le plus adéquatement l'insertion des systèmes idéologiques .C'est en effet dans l'action politique ...que pourrait se vérifier le plus clairement les fonctions particulières des idéologies et leurs conséquences spécifiques* »[45]

Ainsi notre propos examine plus globalement la fonction de médiation des partis burundais dans une double dimension. D'une part, l'interrogation concerne la manière dont les organisations partisanes conçoivent le vivre ensemble et le sens de chacun d'eux lui confère, c'est-à-dire leur manière d'agir sur le réel et de penser ce qui est possible de faire espérer.

D'autre part, en tant qu'entreprises idéologiques, comment les partis burundais élaborent et entretiennent l'édifice doctrinal de leurs organisations et comment veillent-ils à sa diffusion ?

I.3.8. Approche stratégique ou théorie de choix rationnel

Bien que cette théorie de choix rationnel ne soit pas conçue de la même manière pour tous les analystes, il sied de souligner qu'à côté des praticiens qui restent attacher à l'universalisme absolu de la théorie et y voient un avantage de la théorie de choix rationnel, beaucoup d'autres s'en démarquent et adoptent justement l'universalisme partiel que prônent GREEN et SHAPIRO.
De même, si certains partisans de la théorie de choix rationnel(TCR) semblent imputer à l'acteur individuel une rationalité et une liberté d'action totale illimitée.

D'autres tenants de la théorie relativisent le degré de cette liberté et de cette rationalité et soutiennent que le système dans lequel vivent les individus pourrait poser des contraintes à leurs actions et, par conséquent, « tous les acteurs n'ont qu'une liberté restreinte et ne sont capables corrélativement que d'une rationalité limitée [46]». En essayant de paraphraser BALME (2002), si

[45]ANSART P., *Idéologie stratégique et stratégie politique* cahiers international de sociologie, 1997, p224
[46] K. SOUARE I., *Les partis de l'opposition en Afrique.* La quête du pouvoir Université du Québec à Montréal, Les presses de l'université de Montréal, juin 2010, p36

les institutions « font » les individus, ou du moins les contraignent à obéir à certaines règles dont ils ne peuvent se passer, il convient de reconnaitre que des acteurs œuvrant dans les paramètres

des mêmes contraintes y réagissent différemment. Les acteurs sociaux ne peuvent atteindre leurs objectifs propres que grâce à l'exercice de relations de pouvoir, mais en même temps, ils ne peuvent disposer de pouvoir les uns sur les autres qu'à travers la poursuite d'objectifs collectifs dont les contraintes propres conditionnent très directement leurs négociations[47].

Il faut reconnaitre également que les institutions et les règles ne tombent pas du ciel, à moins que l'on soit dans un cadre théologique, ce qui n'est pas le cas ici. Elles sont bel et bien l'œuvre des acteurs sociopolitiques de l'heure. Ces acteurs sont guidés par des calculs stratégiques lorsqu'ils lèvent une option de cadre institutionnel ou de règle juridique ou normative. Ces calculs continuent tout au long de la vie de ces institutions et de ces règles. C'est pourquoi il faut dire que les calculs qu'effectuent les acteurs sociopolitiques et les stratégies qu'ils emploient sont importants même en présence de contraintes institutionnelles et sociales.

De même les acteurs politiques, sachant qu'ils sont entravés par certains règles institutionnelles, peuvent œuvrer, dans les limites des mécanismes existants, pour supprimer, modifier ou contourner ces règles, d'où les processus de réforme et de modification institutionnelle[48].

Ainsi nous emploierons des postulats de la théorie de choix rationnel (TCR) pour analyser les actions et les stratégies des leaders politiques burundais, qu'ils soient de l'opposition ou du pouvoir.

I.3.9. Approche instrumentaliste

Comme le suggère le professeur BANSHIMIYUBUSA D. : « *les partis au Burundi se présentent comme des constructions humaines qui deviennent des instruments au service des politiques qui les utilisent tantôt pour accéder au pouvoir, tantôt pour s'y maintenir»*[49]*.Il ajoute en disant qu'une fois qu'ils estiment que ces «partis instruments » ne sont plus efficaces ou sont usés ,ces politiques n'hésitent pas à s'emparer, à en créer d'autres ou à rejoindre ceux qu'ils jugent encore plus à*

[47] BALME R., « Le parlementarisme rationalise de la Cinquième République à la lumière du choix rationnel », in RFSP48,n°1, 1998, :147-49.
[48] CROSIER M., et FRIEDBERG E., *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du seuil, 1977, p208
[49]BANSHIMIYUBUSA D., *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi. Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis*, université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA), 2018, P14

même d'assouvir leurs ambitions politiques et/ou sociale ».[50] Certes, dans l'explication de l'absence de marquage idéologique dans les partis politiques du Burundi, nous verrons que les partis politiques au Burundi sont considérés comme un facteur conscient ou rationnel utilisé dans les clivages ethniques pour arriver à leurs fins. L'ethnicité devient un instrument dont on se sert pour la manipulation dans les relations sociopolitiques afin de comprendre les dynamiques du politique que J.FRANCOIS BAYART perçoit comme une réappropriation de l'Etat par les ethnies.[51]C'est un phénomène qui s'appuie sur les tensions politiques et sociales déjà existantes. L'approche instrumentaliste est aussi indispensable dans le phénomène de la politisation de l'administration publique au moment où il nous introduit au cœur du parti au pouvoir l'instrument par lequel pour prendre une métaphore toutes les partitions de la politisation de l'appareil administratif sont jouées[52]. Enfin, l'intérêt de cette approche n'est pas seulement l'idée que le champ des partis politiques offre l'accès au pouvoir et au ressources, mais à encore chercher à montrer que ces organisations sont, pour les acteurs politiques et dans des situations politiques, une ressource stratégique à exploiter.

CHAPITRE II : DEFIS ET ATOUTS VIS-A-VIS DU FONCTIONNEMENT DES PARTIS POLITIQUES AU BURUNDI

A la crainte d'un grand risque de susciter les clivages politico-ethniques et régionalistes qu'a engendrés le multipartisme des indépendances, le phénomène partisan burundais des années 1990 a pris naissance dès le début comme un système codifié qui a tenu compte avant tout des tumultes sociopolitiques historiques que le pays a traversés jusqu'ici.

Dans sa thèse de doctorat, le tchadien Alfred Ramadji nous propose'' un nouvel ordre'' sur le continent africain. Pour lui : *« le ''nouvel ordre'' a voulu consacrer désormais les partis politiques comme étant à la fois les seuls agents des conflits et les instruments de son intégration dans la conquête du pouvoir politique »*. [53]

Qu'ils soient les textes légaux figurants dans les différentes Constitutions du passé et celle en vigueur, qu'ils soient ceux portant organisation sur les partis politiques ou textes émanent de

[50]Idem
[51]BAYART J.F., « *La problématique de la démocratie en Afrique noire:* la Baule et puis après? », politique Africaine, 1991, n°43, p20
[52] Ibidem
[53]RAMADJI A., Op, Cit, p13, P86

l'Accord d'Arusha, ils ont tous posé les principes cardinaux sur lesquels tout le système partisan burundais sera édifié. Tout en reconnaissant aux partis le droit de participer à la vie politique de la nation et de concourir à l'expression du suffrage universel. Le régime défini par la constitution de 2005 s'apparente à la démomocratie consociative ou démocratie de consensus[54]. Il vise à « atteindre a la fois la démocratie et la coexistence pacifique dans les sociétés divisées »[55] grâce à un système politique multipartite, la représentation proportionnelle, un bicaméralisme fort, un droit de veto pour les minorités et un partage du pouvoir exécutif[56]. Ainsi avant de parler de l'historique et de relever quelques irrégularités et avantages burundais dans le processus démocratique, revoyons d'abord ensemble le code partisan burundais.

II.1. Cadre légal des partis politiques du Burundi

Pour mieux conjurer le sort des décennies des conflits interethniques et régionales, la démocratie burundaise vise avant tout à jeter les bases d'unité Nationale. Ainsi donc le décret –loi no1/o1o/du 13 mars 1992 repris dans leurs ordonnances no1/16 du 1o septembre 2011, en ses articles 22 et 30, dispose dans leurs obligations que les partis politiques pour être agrées, doivent dans leurs programmes et leurs activités proscrire l'intolérance, le tribalisme, le régionalisme, le confessionnalisme, la xénophobie, l'incitation à la haine et le recours à la violence sous toutes ses formes.[57]Pour rendre formel cet acte, une obligation expresse de quota par région et l'ethnie est imposé à tous les partis. on s'aperçoit ainsi que le souci principal était de bannir des considérations ethniques, régionales ou religieuses de l'ordre politique et de proscrire la lutte armée du nouvel ordre démocratique. Pour ce faire ,les articles 25,35,38 et 39 de l'ordonnance loi no1/16 du 10 septembre 2011 interdisent expressément aux partis politiques de se constituer sous formes de

[54] VANDEGINSTE S., *Théorie et partage du pouvoir au Burundi*, Institut de Politique et de Gestion du Développement, Université d'Anvers, février 2006, p43
[55] LIJHPART A., « Non Majoritorian Democracy :A Comoarison of Federal and consociational Theories in Requiem pour l'accord d'Arusha .Réflexion sur la révision constitutionnelle au Burundi de SAHINGUVU ET VIRCOURON, Notes de l'Ifli, Ifli, septembre 2017,p5
[56] Ibid.
[57]BOB NO8, 1992, BUJUMBURA, P270, Repris dans l'ordonnance, Loi sur les partis politiques no1/16 du 10 septembre 2011, p4.

partis politiques de tendance politico-militaires ou d'utiliser des emblèmes, fanions, et slogans religieux ainsi que les lieux de l'administration publique pour les réunions et manifestations diverses.[58]Même si l'analyse nous révélera plus bas que malgré ces restrictions certains partis auront quasiment tous une coloration ethnique et militaire, on peut dire que l'objectif est plus ou moins atteint en ce qu'aucun parti burundais ne réclame ouvertement une identité quelconque.

A côté de ces conditions d'agrément et d'obligation prévenant toute autre source de conflits fratricides, la codification du système partisan burundais définit également les modes de financement, les procédures d'agrément, les conditions de fonctionnement ainsi que le caractère organisationnel avant de clore sur les circonstances conduisant aux régimes de sanctions.

II.1.1. Mode de financement

Dans leur organisation et leur fonctionnement, les partis politiques ont besoin de moyens non négligeables. Il y a un réel danger à ce que ceux-ci soient inféodés à sources de financement compromettant l'indépendance des partis, l'environnement en général de la compétition politique et même la souveraineté des Etats.

C'est pourquoi le financement des partis dans notre pays est l'objet des dispositions légales .Au Burundi la loi no1/16 du 10 septembre 2011 en vigueur définit bien dans ses a rticles16, 17,19et 20 la provenance des moyens financiers des partis politiques. A titre d'exemple, l'article 16 de cette loi dispose que les ressources financières des partis politiques proviennent des cotisations des membres, des revenus des activités propres, des subventions, des dons et legs. [59]

II.1.2. Structure, organisation et fonctionnement

Au niveau organisationnel, l'article 29 précise que chaque parti politique doit avoir des statuts « convenables » .Il dispose que les partis doivent présenter un projet de société ou un programme politique spécifique aux objectifs précis notamment dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels.[60]

[58]Loi no1/16 portant sur les partis politiques au Burundi du 10 septembre 2011, p5-6
[59]Loi n01/16 du 10 septembre2011, p6-7
[60]Idem

Les conditions de réunions, les activités de propagandes, l'installation des représentations locales, les neutralités exigées, transmissions des rapports avec les biens, les fonds et les autres moyens de l'état, qui sont éléments indispensables pour juger l'institutionnalisation et le fonctionnement des organisations sont déterminés à partir de l'article 33 à l'article 46 de cet ordonnance-loi précitée. Malgré toutes ces dispositions du droit positif en place régissant les formations politiques en générale, certaines mesures spécifiques pour réduire l'espace politique dont dispose l'opposition demeurent encore visibles. Le pouvoir utilise sa majorité écrasante dans l'Assemble Nationale pour faire passer des lois restrictives[61]. Une loi de 2012 régissant le statut des partis d'opposition concentre des amendes, des peines de prison aux leaders d'opposition déclarées coupables de mensonges ou de calomnies avec l'intention de troubler la paix et la sécurité.[62]Une autre loi de 2011 sur les partis d'opposition, interdit la formation de coalition en dehors des campagnes électorales.[63] C'est en vertu de cette loi que l'ADC- Ikibiri, qui constituait la majorité de l'opposition extra-parlementaire a été déclaré organisation illégale.

De même, une loi adoptée en 2013 et concernant les manifestations publiques a encore diminué la liberté d'opération des partis politiques.

la loi, l´autorité administrative est en mesure de mettre en terme à tout moment à toute réunion, procession, parade, assemblée sur la voie publique ou dans des lieux publics si elle juge nécessaire pour maintenir l'ordre public[6465]

Ces obstacles du contexte légal sont quelque uns des défis qui seront développés largement dans ce chapitre au niveau de l'organisation structuro-fonctionnelle et stratégique.

[61] NIKIZA E. « CNDD-FDD: ''Une chanson contraire à notre idéologie'' », Iwacu, 5 avril 2017,www.iwacu-burundi.org

[62] République du Burundi, cabinet du président, loi no1/25 du 14 novembre2012portant statut de l'opposition politique au Burundi, articles19-21.

[63] Constitution de la république du Burundi, 2018

[64] République du Burundi loi no1 /28 decembre2013 portant réglementation des manifestations sur la voie et les réunions publiques, article10.

II.2 Contexte historique de l'opposition partisane du Burundi

II.2.1 L'opposition post-indépendante étouffée par un clivage politique change de nature

Dans les années 1950 et1960, bon nombre de pays africains sont amorcé leur nouvelle vie politique sous des gouvernements démocratiquement élus dans un environnement marqué par le multipartisme établi vers la fin de l'ère coloniale. A moins de 10 ans ce régime démocratique a été substitué par le régime monopartite sous prétexte qu'il est la source des divisions nationales. L'ancien agent de l'ONU d'origine malienne Isaaka k.souare écrit ceci : « *peu de temps après, les régimes de parti unique et les juntes militaires ont dominé les systèmes politiques de la plupart des pays africains. Ceux-ci ont mis sur la touche les partis de l'opposition, voire partis politiques tout court*».[66]Il ajoute en disant que :« *depuis les indépendances et pendant « la deuxième vague » marquée par les partis uniques et les coups d'états militaires, et qui s'achève avec la fin de la guerre froide en 1991, seul un changement de leader consécutifs à la victoire électorale d'un parti politique de l'opposition a pu enregistrer sur l, ensemble du continent. C'était l'ile Maurice en juin 1982*. »[67]

Au Burundi, après la victoire écrasante du parti UPRONA suivie de la mort du prince Louis Rwagasore, les partis politiques de l'opposition surtout le front commun populaire et démocratie se sont presque tous effacés d'eux-mêmes.[68]

UPRONA/PDC.

Mais avec la condamnation des commanditaires de l'assassinat du prince Louis RWAGASORE qui étaient en grande partie les leaders du PDC, certains membres de ce parti rejoignent l'UPRONA et les plus fidèles rentrent dans la clandestine au moment où le parti PP se disloque.[69] L'UPRONA devient de fait un parti unique. Cependant outre que l'UPRONA exerçait le pouvoir

[66] ISSAKA K SOUARE, Op, Cit, P133
[67] Idem.
[68] NIMUBONA J., *analyse de représentation du pouvoir* : *le cas du Burundi*, thèses de doctorat en science politique présente et soutenu le 15 décembre, université de bordeaux, 1998.p54
[69] NIRIKANA R., *Analyse comparative des élections législatives de 1965 et celle de 1993*, Bujumbura, université du Burundi FLSH, 2004, P67

au sommet, elle s'estimait plus fondée que l'administration coloniale de se prévaloir de cette légitimité qu'aucun des contestations n'était possible quant à la condition de sa victoire.

Mais, malgré de vive opposition au sommet, l'administration communale issue du front commun a continué à affronter la résistance des tenants traditionnels du pouvoir récemment évincé à savoir les ex-chefs et sous –chefs en grande partie Ganwa et tutsi et favorables à l'UPRONA. Cela est devenu plus tard une des modifications de la loi communale qu'interviendra en septembre 1965 avec la volonté de mettre en terme cette opposition de l'administration locale.[70]

Au sommet, outre qu'il était pratiquement impossible de former un groupe parlementaire de six députés élus du front commun, la classe politique a connu un conflit de coloration politique et idéologique qui divise le parlement et le gouvernement successifs en aile de Monrovia (progressistes socialistes alliés au bloc de l'est) et celui de Casablanca(modérés pro-occidentaux alliés au bloc de l'ouest et à l'église catholique) avant de prendre l'étiquette ethnique aux prochaines élections de 1965.[71]

En mai 1965, le parti du peuple(PP) s'est présenté dans les élections après l'autorisation du roi MWAMBUTSA, mais la campagne de cette période n'était pas mobilisée sur base de propagande et projet de société mais plutôt sur les identités ethniques. Cela a été témoigné par la tentative de refus d'élire la seconde chambre de parlement, la désignation du premier ministre Bihumugani reste jusque-là à l'écart des jeux politico-ethniques et la tentative de refus de voter le projet de réformer la loi communale comme le prescrivait la Constitution.

Cette mutation politique à clivage identitaire s'est croisée à un monopartisme de fait scinde en deux factions «Casablanca »et «Monrovia »qui ont pratiquement cessé d'exister pour se fondre dans des identités ethniques.[72]

En analysant le contexte politique de ce temps, on peut affirmer que le gouvernement de Bujumbura de 1961 à 1965 n'avait jamais connu une opposition de contre- poids démocratique agissant en faveur de l'idéologie contraire du parti au pouvoir. Ainsi, l'arrêt royal du 23 novembre 1966 qui institue le monopartisme ne consacre donc qu'une situation de fait. Il est libellé ainsi : « En vertu de l'article 4 de la charte du parti UPRONA est l'origine de toutes les institutions parlementaire, judiciaire et militaires de la république ».[73]Depuis, il a fallu attendre l'avènement

[70] NIRIKANA R., op, cit, p41
[71]MANIRAKIZA M., *La fin de la monarchie Burundaise* : Bruxelles, Le mât de Misaine, 1990, p71
[72] MANIRAKIZA M., op, cit, P94
[73] *Charte du parti UPRONA*, Bujumbura, 9 juin 1967.

du régime Buyoya en 1987pour que le parti soit mis à contribution pour mener à bien la politique de l'ouverture du pays à un nouveau multipartisme qui sera le fondement de la naissance de l'opposition nouvelle.

II.2.2 L'opposition préélectorale et pro transitionnelle de mai 1992 à juin 1993

Dès son accession au pouvoir, le Président Buyoya engagea une politique de l`Unité nationale dont les manifestations furent, entre autre :

- la création d'une Commission nationale chargée d`étudier la question de l`unité nationale le 4 Octobre 1988.
- l`adoption de la Charte de l`Unité Nationale par voie référendaire le 5 février 1991.
- La mise en place de Constitution reconnaissant le multipartisme le 9 mars en 1992.

Avec une loi sur les partis promulgués le 15 Avril 1992, sept partis politiques dont

-L`UPRONA furent agréés du mai au 29 octobre 1992. Il s'agit des formations politiques comme :

- UPRONA (Union pour le progrès national)
-PRP (Parti pour la réconciliation du peuple).
- PP (Ralliement pour la démocratie et le développement économique et social)
-FRODEBU (front pour démocratie au Burundi).
-ANADDE (Alliance nationale pour droit et le développement)
-RPB (Rassemblement du peuple Burundais)
-PL (Parti libéral) [74]

Craignant du monopole de l`UPRONA au pouvoir sur le processus électoral, à l`exception de deux partis RADDES et PL, cinq (5) formations restant rédigeant un mémorandum sur la gestion et l`organisation de la transition le 23 Octobre 1992. Ces organisations partisanes étaient l'ANADDE, le FRODEBU, le PP, le RPB et le PRP. Ils demandaient un forum de négociation entre ces partis et le Parti au pouvoir. Cette proposition a été rejetée par le Président BUYOYA. Elle a été substituée par une commission nationale chargée des élections « largement ouverte et représentative » auquel chaque parti aura 2 représentants. Pour la première fois dans l`histoire

74 NDAGIJIMANA S., op,cit, p24.

politique du Burundi, des mouvements d`opposition politique légaux mènent une action ouverte de contrepouvoir[75].

Devant l`insistance des partis de l`opposition de vouloir participer à la gestion de la transition, le Chef de l`Etat a créé le 17 novembre 1992, la commission nationale de concertation sur la démocratisation en vue d`associer les Partis politiques dans la poursuite du processus de démocratisation[76]. Sa mission était d`analyser la phase qui précède la mise en place des institutions conformément à la Constitution, examiner prioritairement la neutralité de l'administration, l`accès des partis politiques aux médias publics, le code de conduite des partis politiques, le financement public des partis politiques, le calendrier électoral, etc.

Cette commission était composée de 2 représentants de chaque parti (représentant légal ou son suppléant et un autre membre). En dépit de la mise en place du cahier de charge, la compagne électorale de 1993, laissait paraitre quelquefois la dominance de l`UPRONA sur l`usage du patrimoine public[77].

II 2.3 L`opposition partisane à caractère « identitaire »

A la fin des élections présidentielles de 1993, le parti FRODEBU de l`opposition est sorti vainqueur des élections avec victoire écrasante de 64,47% tandis que le Parti UPRONA venait en 2è position avec un Score de 34%.

Le Parti FRODEBU et ses alliés le PP, RPB, PL avaient formé la mouvance présidentielle tandis que le reste des Partis comme RADDES, PRP, ANADDE et l`UPRONA à la tête formaient l`opposition politique partisane.

Au lendemain de l'assassinat du président melchior NDADAYE par un groupe de mutins militaires, l'opposition a profité de l'absence institutionnelle pour se réclamer fidèle au retour à la légalité Constitutionnelle en place .De leur côté, les rescapés du parti FRODEBU et ses alliés persistent et signent qu'ils doivent préserver les acquis de juin 1993.[78]

[75] Collectif des partis de l'opposition, *génocide d'octobre 1993*, Bujumbura, décembre1993.
[76] MANIRAKIZA M., *BURUNDI, Quand le passe ne passe pas (BUYOYA1-NDADAYE) 1987-1993*, Bruxelles, La longue Vue,2002,p57
[77] NAHIMANA S., et HATUNGIMANA J., (éd.), *Melchior NDADAYE pour le Burundi nouveau. Campagne 1992-1993* (édition bilingue Kirundi/Français), paris, Le Harmattan, 2004, p44
[78] BANSHIMIYUBUSA D., Op, Cit,P407

Au début de l`année suivante 1994 la non perception de la même manière sur le nouvellement des institutions étatiques décapitées le 21 0ctobre 1993 a entrainé l'opposition partisane à se scinder en deux parties : ceux qui donneront naissance au forum pour l`Etat de droit (FED) qui sont ANNADE, ABASA, et PSD. Ils étaient en désaccord de l`accord KIGOBE – KAJAGA et ceux qui forment le collectif des partis de l`opposition qui ont facilité l`accord KIGOBE – KAJAGA et plus tard la convention de gouvernement ou l`accord Novotel qui a mis le président Sylvestre NTIBANTUNGANYA au pouvoir pour succéder son prédécesseur Cyprien NTARYAMIRA mort avec le Président HAVYARIMANA du Rwanda dans un accident d'avion à l`aéroport international de KANOMBE le 6 Avril 1994[79]. Ces partis étaient UPRONA, INKINZO, RADDES, PRP et PIT.

Comme on le verra plus bas, dans le gouvernement de transition, en créant de situation de pourrissement par manipulation des jeunes tutsi armés « sans échecs » et « sans défaites », les leaders des partis de l`opposition tous tutsi n`avaient qu`une seule ambition ,celle de presser le Parti SAHWANYA FRODEBU qui a remporté les élections de juin 1993 à céder certaines places dans les institutions étatiques au profit de ces derniers qui comparaient les élections de 1993 à un recensement ethniques[80] .

De son analyse, le professeur BANSHIMIYUBUSA D. n`hésite pas à souligner dans sa thèse que le lendemain de l`assassinat du Président Melchior NDADAYE, l`opposition politique partisane du Burundi a pris la forme identitaire en passant par l'attaque et semble vouloir acculer le gouvernement à négocier[81].

C`est ainsi que dès son retour au pouvoir, le 25 juillet 1996, le Président BUYOYA dénonçait l`incapacité des partis politiques à faire face de façon cohérente à la crise et à l`inefficacité avérée de la convention de gouvernement.

[79] Amnesty International, « *Burundi-le-verrouillage, Lorsque l'espace politique se rétrécit* »,Londres 29 juillet2014,p48
[80] Ibid.
[81]BANSHIMIYUBUSAD.,Op,Cit,P549

Il a décidé la suspension de l`Assemblée Nationale et des partis politiques et de toutes les organisations politiques. [82]

Le régime Buyoya d'avant l'accord d'Arusha a été régi par deux décret-loi important réglementant la vie du pays en tenant lieu de Constitutions ; celui no1/001/96 du 13 septembre 1996 portant organisation du système institutionnel de transition et celui no1/008 du juin 1998 portant promulgation de l'Acte constitutionnel de transition de la République du Burundi .Le premier décret-loi qui prend effet le 25 juillet 1996 sans toutefois préciser la date exacte de sa fin mais en signalant simplement d'une nouvelle Constitution à une date inconnu a introduit dans ce texte l'interdiction d'organiser des manifestations et des réunions publiques des partis politiques avant de les faire confusion aux associations à vocation politiques[83].

Deux ans plus tard, le décret du 13 septembre 1996 a été abrogé par le décret –loi no1/008 du 6 juin 1998 qui promulgue l'Acte constitutionnel de transition de la République du Burundi adopté par l'assemblée nationale le 4 juin 1998. Cet Acte détermine l'organisation et le fonctionnement des institutions de la république pendant la transition qui prendra fin à la promulgation d'une nouvelle Constitution. Les innovations dans ce texte d'Acte de transition constitutionnel sont : la continuité en exercice du président et son gouvernement ainsi que l'élargissement des membres de l'Assemblée Nationale. Bien que certaines tendances politiques issues des partis négociateurs de l'accord Arusha aient critiquées voire rejetées catégoriquement l'initiative du «partenariat » de 1998, celui-ci a pu dissuader les tendances d'user de force pour trouver solution à la guerre .Cela a conduit le pays vers un pas très important qu'est la signature de l'accord Arusha du 28 août 2000. Celle-ci sert de référence même aujourd'hui dans le processus de démocratisation.

Les deux belligérants burundais les ex-FAB (Forces armées Burundaises) et les MPA (Mouvements politiques armés) ont été contraints de déposer les armes et les deux protagonistes FRODEBU et UPRONA à vivre ensemble et pacifiquement. A ce stade dix-sept formations politiques burundais dont la plupart se regroupent en G7 pour les partis d'obédience hutu et G10 pour les partis d'obédience tutsi comme s'était cristallisé bien avant par feu président Nyerere en mai 1999 apposent leur signature sur un document censé faire entrer le pays dans une ère de transition marquée par le partage politique. Cette reconfiguration politique si elle a parfois radicalisé les points de vue, a eu le mérite de clarifier le partage politique autour de deux grandes

[82]Idem, p539
[83] Ibid.

familles politiques hutues et tutsies[84]. En 2003, le CNDD-FDD, principal mouvement armé qui ne se réclame pas de l`accord d`Arusha intègre les institutions sans s`insérer dans les jeux des familles politique G7/G10. En vertu des accords signés pour cesse-le -feu, le CNDD- FDD reçoit un certain nombre de postes et de fonctions au sein de l`appareil de l`état, qu`il a lui négocié avec le gouvernement de transition.[85]

En effet depuis l`Acte constitutionnel de transition, les partis politiques de l`opposition se sont tous rangés du côté G10 qui combattait pour un consensus axée sur le partage du pouvoir entre deux communautés hutu – tutsi plutôt qu`au projet de société.

Ainsi l`Accord d`Arusha est venu réhabiliter les partis politiques en tant qu`organisation pour nombreuse d`institution. Ça sera aussi une période riche en politique avec la grande innovation de la présence des partis d'anciens mouvements armées (PMPA) ainsi que ceux issus des scissions d`anciens partis politiques agréés. Le tableau ci-dessous le prouve selon les dates d'agrément.

Les partis dits tutsi finissent par accepter la Constitution « intérimaire » tout en manifestant clairement leurs réticences, préférant de nouvelles négociations pour aboutir à une Constitution «rassurante pour tous », c`est cette insistance qui le 11 novembre 2004, a entrainé le limogeage du premier vice-président tutsi Kadege Alphonse au profit de Frédéric Ngenzebuhoro tous de l'UPRONA[86].

Tableau 1: Les anciens PMPA Légalisés comme parti politiques

N°	Nom du parti	Date d'agrément	N° d'Ordonnance d'agrément
01	Inama y'abanyagihugu Baharanira demokarasi: CNDD-FDD	10/01/2005	530/011
02	Front pour la Démocratie au Burundi	11/01/2005	530/014

[84] Pour une vie d'ensemble des différents processus et de leur dynamique en termes de partage du pouvoir, voir S.Vandeginste, « Power–Sharing,conflict and Transition in Burundi :Twenty Years of Trial and Error »,in africa spectrum,44,3,pp 63-86.

[85]GATORE S., *Essai d'analyse comparative. Les élections démocratiques de 1993 et celles de 2005*, Bujumbura, Université du Burundi, FLSH, P48.

[86] Rapport final de la mission d'observation électorale de l'union européenne au Burundi, élection législative 2005, BUJUMBURA, JUILLET 2005, p13.

03	Front National de Libération FNL-Icanzo	11/01/2005	530/015
04	Front pour la liberation nationale: FLOLINA -Abanyamuryango	12/01/2005	530/016
05	Conseil National pour la Défense de la démocratie: CNDD	13/01/2005	530/026
06	Parti Libérateur du Peuple Burundais: PALIPE Agakiza	17/01/2005	530/043
07	Front National pour la Libération: FNL	21/04/2009	530/516

Source: Thèse de BANSHIMIYUBUSA D.

II.2.4. L'opposition partisane transcendée par des clivages politico-ethniques

Appréhendées avec autant d`inquiétudes que d`espoir, les élections marquant la fin de la transition en 2005 se sont déroulées dans des conditions inédites.

En effet, pour une fois dans l`histoire du pays, les principaux acteurs rivaux des partis politiques n`incarnent pas le «classique » face à face ethnique entre hutu et tutsi, mais un affrontement direct entre les partis dits hutu démontrant au passage l`inexistence de «blocs identitaires » fondés sur les stricts termes ethniques[87].

De ce fait, le parti Sahwanya FRODEBU s`est moins opposé à la domination de l`ancien parti unique UPRONA qu'à la puissance montante du CNDD – FDD porteur d`une histoire de résistance armée au pouvoir. Ainsi grâce à une campagne de proximité assidue auprès des burundais ruraux, le CNDD – FDD s`est rendu maître des jeux politiques locaux pendant la campagne électorale. Il a raflé les majorités nécessaires pour faire élire, par députés et sénateurs réunies en collège son candidat à la présidence.[88]

[87] Ligue Iteka, Le Rapport 2006 de la ligue des Droits de l'Homme Iteka, Bujumbura, 2006, P.3.

[88]Rapport final de la mission d'observation électorale de l'union européenne au Burundi, élection législative 2oo5, Bujumbura, juillet, 2005, p13

II.2.4.1. L'opposition partisane face à un régime de tendance à faire taire les dissidents

De 2005 à 2010, la situation sociopolitique du Burundi a été caractérisée par un bilan relativement positif mêlé de quelques faiblesses. Cela est témoigné par la mise en place de nouveaux appareils régaliens intégrants les anciens rebelles mouvements politiques accentuée par l`amélioration de la sécurité qui a poussé le dernier mouvement armée FNL- PALIPE -HUTU à signer les accords de cessez- le- feu d`un côté. De l'autre côté, on a enregistré le climat politique régulièrement détériorée par des tactiques politiciennes et politiciens visa à contrôler les acteurs politiques considérés comme contestataires.

Des personnalités de l`opposition tel que l`ancien président Domitien Ndayizeye du FRODEBU, l`ancien 1er vice – président Alphonse Marie Kadege de l`UPRONA, Dr Alain Mugaborabona du palpe Agakiza, Déo Niyonzima etc, ont été emprisonnés sous prétexte de préparation coups-d`états dont les preuves n'ont jamais été fournis au tribunal.[89]

D'autres exemples fragrants en sont la suspension de l`accréditation de l`organisation non gouvernementale Forum Pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC) accusé de dénoncer les noms des suspens impliqués dans l`assassinat du Militant de la lutte contre la corruption Monsieur Ernest Manirumva en 2009, et celui entre membres du CNDD – FDD qui se soldèrent aussi en 2008 par le renvoi du parlement de 22 de ses membres peu de temps après l`arrestation de l`ancien président du parti, Hussein Radjabu des dissidences.[90]

II.2.4.2. L'opposition partisane fragilisée par le boycott du processus électoral et incapable de constituer un bloc de minorité au parlement 2010- 2015

En 2010, les échéantes électorales devraient mettre aux prises le CNDD – FDD avec divers partis d`opposition agencés depuis les plus conventionnels, comme l`UPRONA et le FRODEBU jusqu`au plus récents comme l`Union pour la Paix et le Développement UPD et le Mouvement pour la Solidarité et le Développement MSD en passant par ce dernier le plus menaçant pour le parti au pouvoir utilisant toutes les ressources dont il disposait pour mettre en place des conditions électorales favorables au CNDD – FDD et pour restreindre l`espace politique[91]. L`une des preuves

[89] Burundi : *la démocratie et la paix en danger,* 30 novembre 2006,www.crisisgroup.org (consulté le 8 juin 2022).
[90] NGENDAKUMANA P., «*Evasion d'Hussein Radjabu :un coup d'essai, un coup de maitre* »,Iwacu en ligne du 9 mars 2015,consulte le 12 juin 2022.
[91] *Burundi : garantir un processus électoral crédible*. Rapport Afrique de Crisis Group NO155, 12 février 2010

justifiant cette affirmation fut l`introduction d`un code électoral qui transférait certaines des responsabilités de la commission électorale au président de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante).Ici le président et la vice-présidente du CENI étaient les seuls des cinq membres à avoir été désignés pour leur neutralité politique. Les trois autres ont été désignés par les partis CNDD-FDD, LE FRODEBU et L'UPRONA .Encore les deux premières versions du décret créant le CENI, signés en juin 2008,donnaient des pouvoir considérables au président de la république dont celui de démettre un membre « accuse de tout acte de nature à perturber les élections »[92] Avec tous ces signes précurseurs provocant peu de confiance aux organisateurs des élections, il a fallu attendre la proclamation de la victoire du CNDD – FDD des élections communales à 64 pour cent en mai 2010 pour dénoncer des «fraudes» massives de la part de l`opposition. Celle-ci exigea que les Résultats fussent invalidés. Le FNL accusait en particulier le parti au pouvoir d`avoir falsifié les résultats du scrutin et d`avoir intimidé les électeurs tout en admettant avoir constaté des inégalités majeures mais les observateurs internationaux déclarent que les Résultats étaient généralement validés.[93]

En réponse à ces résultats, l'opposition créa une coalition de 12 partis qui comprenait le FNL, FRODEBU, CNDD, MSD, UPD, qu`elle nomma l`Alliance pour le Changement Démocratique (ADC- Ikibiri). Cette coalition contesta les résultats et boycotta le reste des élections à la dernière minute. L'UPRONA prit la décision de rejoindre le processus électoral mais le mal était fait.

Le parti ne remporta que 17 sièges s sur 106 alors que CNDD – FDD passa de 59 à 81 sièges a l`Assemble Nationale, assurant ainsi une dominance presque entière sur l`Assemblée et un retour un état à parti unique pacte. A la suite des élections, violence et instabilité s`emparent du Burundi pendant l`année 2011 et la majeur partie de 2012. Les principaux leaders de l`opposition tels Agathon Rwasa du (FNL), Alexis Sinduhije du(MSD) et Pancras Cimpaye du (FROBEBU) fuyaient le pays.[94]

La plupart des observateurs considèrent le boycott des élections comme un mauvais calcul des leaders de l`opposition.[95]L`opposition avait espéré saper la crédibilité des élections et du CNDD

[92] Entretien de crisis group, responsables de partis politiques et de la société civile, Bujumbura, décembre, 2009.
[93] Union Européenne Burundi, Rapport final, élections communales, présidentielles, législatives, sénatoriales et collinaires 2010, p3
[94] Rapport no7du secrétaire général sur le BINUB,S/2011/751,2013PP8-9
[95] Ibid.

– FDD en boycottant le reste du processus électoral, mais le président Nkurunziza parvient à maintenir la légitimité domestique et internationale.

II.2.4.3. L'opposition partisane insurgé contre le 3ème mandat et réduite au silence

En 2015, depuis l`annonce fin avril de la candidature de Pierre Nkurunziza déjà élu en 2005 et 2010 à un troisième mandant, ses opposants jugent la démarche anti – constitutionnelle et contraire à l`Accord d`Arusha qui avait ouvert la voie de paix à la fin de guerre civile burundaise 1993 – 2008.

En avril 2015, selon l`Agence Française de Presse(AFP), L`opposition burundaise annonce son boycott des élections générales de 2015. Elle estime que les conditions pour les élections ne sont pas réunies pour des élections paisibles, transparentes et inclusives.[96]

Après des semaines de contestation et de violences déclenchées par la candidature du président Nkurunziza à un troisième mandat, l`opposition a tenté de faire plier le pouvoir et d`obtenir un nouveau rapport des scrutins pour éviter de se retirer du processus. En approchant un des leaders de l`opposition peu avant l`éclatement des manifestations, Charles Nditije a déclaré à l`AFP que toute l`opposition a décidé de boycotter les élections qui ont été préparées par la commission Electorale Nationale Indépendante(CENI) qui comme pour les législatives, et communales de lundi le 26 juin 2015. Une lettre signée par tous les représentants de l`opposition politique a été déposée le jeudi le 25 juin à la CENI.

Dans son contenu, l`opposition refuse d`aller aux urnes tant que les conditions pour les élections comme le désarmement des « milices » Imbonerakure (Ligue des Jeunes du parti au pouvoir) à la sécurisation d'un processus électoral et des leaders politiques sociaux, la réouverture des medias indépendants ainsi que le retour des réfugiés de fraiche date. [97]

Cela a eu pour conséquence l`impossibilité des partis d`opposition de s`organiser. Lorsque beaucoup de leaders ont pris le chemin d`exil parce que la répression est violente.

[96] Agence Française de presse, publiée le26 juin 2015 p3
[97] *Crise au Burundi, les conséquences de 2015 suscitent des craintes pour 2020* trouvé sur https.www.amnisty.org mai 201 consulté le23 mai 2022.

Lorsque le dirigeant de l`opposition Zed Feruz a été pris pour cible et tué en 2015, de nombreux opposants ont fui le pays. Deux ans plus tard, sept partis politiques ont été suspendu par le ministère de l`intérieur.[98]

Les partis PIT, Vert Intwari, CPD, NADDEBU, SONOVI, Rusangi, et Abahuza ont été accusé par le ministre de l'intérieur de l'époque pascal Barandagiye de ne plus fonctionner depuis un certain temps, de ne pas transmettre des rapports financiers et annuels, ainsi que la liste des nombres des organes dirigeants depuis plus de trois ans comme l'exige la loi portant organisation et fonctionnement des partis politique au Burundi. A ces derniers s`ajoute le parti MSD déjà suspendu sous peine d`être accusé d`entretenir une rébellion en gestation qui vise à attaquer le Burundi.[99]

II.3. Structure et typologie des partis politiques au Burundi

Selon Maurice Duverger, la typologie se fonde sur la structure des partis. *« La distinction des partis de cadres et des partis de masses, écrit-il, ne repose pas sur leur dimension, sur le nombre de leurs membres : il ne s'agit pas d'une différence de taille, mais de structures.*[100]

Le mode recrutement et le financement, infrastructure sociale et politique et l'armature des partis, constituent les trois critères principaux sur lesquels se base Maurice Duverger pour opérer sa typologie.

En considérant le premier critère, Duverger avance que les partis de masses sont ceux qui accordent beaucoup d'importance au recrutement pour deux raisons majeures : politique et financière. Quant au second critère, il se réfère au passage du suffrage restreint au suffrage universel.

Enfin le troisième critère prouve que la distinction des partis de cadres et partis de masses coïncide avec les critères qui reposent sur les divers types d, armature partisane. Dans ce sens, les partis de cadres correspondent au partis des comités, décentralisés et faiblement articules, tandis que les partis de masses correspondent aux partis bases sur les sections, plus centralisés et plus fortement articulés[101].

[98] http://www.iwacu.burundi.org/ Consulté le 27 Juin 2022

[99] https://africacenter.org/fr/sptlight/la-crisepolitique-et-la détérioration-du secteur-de-sécurité-au Burundi

[100] DUVERGER M., *Les partis politiques*, paris, Armand Colin, 1976, p211

[101] Idem.

II.3.1. Les institutions des partis de l'opposition

Les partis de l'opposition comme celui au pouvoir au Burundi reposent sur une articulation pyramidale à plusieurs étapes .ce sont des étapes inégaux dans la mesure où l'ensemble allant de la base au sommet est constituée en un congrès, organe suprême du parti. Chaque Assemblée est dirigée par un comité .Les instances des partis aux divers échelons correspondent généralement aux subdivisions administratives du pays. Il s'agit de la cellule ou quartier, section, commune, province et nation.

II.3.1.1. La cellule

La cellule est l'unité de base (village, quartier), une colline, unité de production, entreprise…). Elle est dirigée par un comité démocratiquement élu dont la mission est d'animer l'action du parti à la base. Elle fonctionne en réunion régulières de tous les membres.

II.3.1.2. Section

La section comprend deux ou plusieurs cellules et est dirigée par un comité démocratiquement élu dont la mission est d'encadrer et de coordonner l'action des cellules de son ressort. Elle fonctionne en réunion régulières de tous les membres.

II.3.1.3. La commune

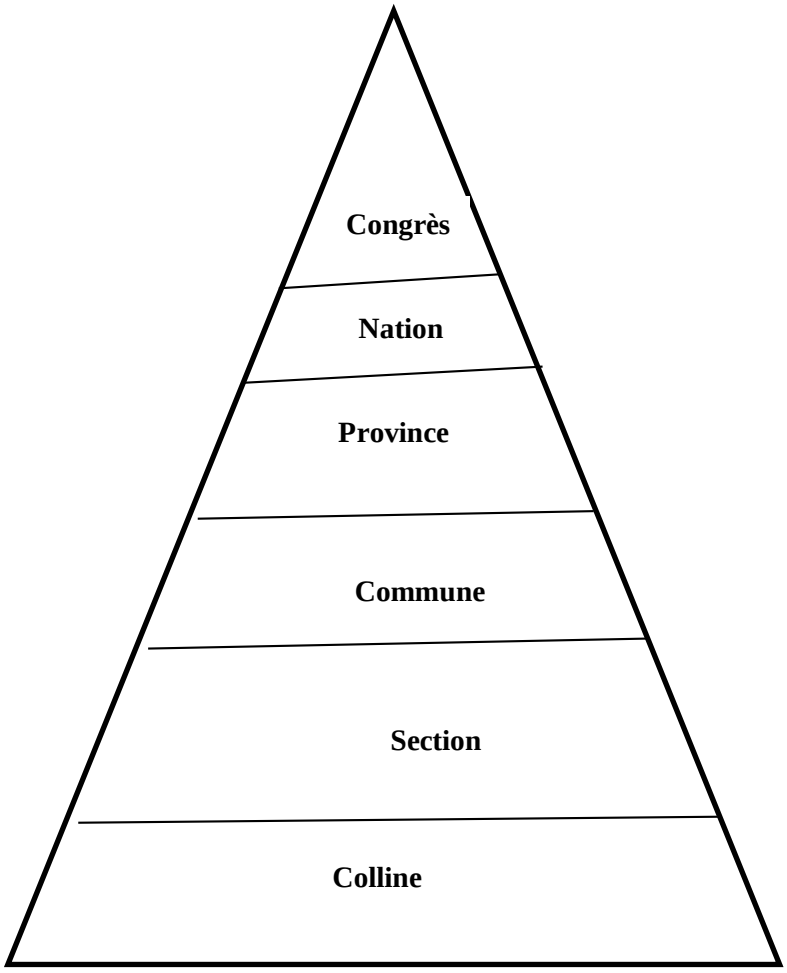
La commune est dirigée par un comité démocratiquement élu qui a pour mission la coordination des actions du parti dans la commune, l'encadrement des organes et instances inférieures. Le fonctionnement du parti s'effectue à travers la tenue des réunions régulières du comité communale et des congrès communaux.

II.3.1.4. La province

La province est dirigée par un comité démocratiquement élu en congrès provinciale qui assure le rôle de conception, d'animation et de contrôle des structures de base et par le sommet notamment par la traduction en termes opérationnels des directives du comité central. Le fonctionnement du parti au niveau de la province s'opère par le biais des différentes activités du comité provincial notamment les réunions ainsi que le congrès provincial.

II.3.1.5. Nation

La nation constitue l'organisation des membres au niveau de tout le pays. A ce niveau, la direction est assurée par le, comité central et le président du parti. Schématiquement les institutions des partis se présentent comme suit :



II.3.2. Contenu idéologique et stratégique de l'offre politique partisane au Burundi

Dans son analyse sur le pluralisme politique, Alfred Ramadji nous révèle que l'idée d'opposition trouve toujours sa source dans le conflit qui intervient lorsque les intérêts et les opinions sont en contradiction. Il ajoute en disant que l'existence même du débat en Afrique implique une prise de position idéologique opposant plusieurs organisations partisanes.[102]

[102] RAMADJI A., op.cit., p127

A ce moment-là, l'opposition définit cette frontière qui sépare les protagonistes, or pour avoir une âme, la frontière de l'opposition doit être édifiée sur un socle idéologique clair et solide afin de donner de la consistance et de la cohérence à son combat politique[103]. Quelle est alors la ligne de démarcation idéologique des partis d'opposition à étudier par rapport au CNDD-FDD ?

Ainsi dans sa manière de concevoir le vivre ensemble, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces pour la Défense de la Démocratie a construit son édifice doctrinal en réaction contre le régime arbitraire de dictature et d'oppression de Pierre Buyoya .Le parti au pouvoir a invoqué le social- démocratique comme l'idéologie qui sous-tend son combat politique, après l'assassinat du premier président démocratiquement élu par l'armée mono-ethnique. Avec une large confusion, le parti lui –même dans son statut en arrive à préciser que son idéologie est définie dans ses objectifs.[104]En pleine séance de moralisation en province de Muramvya, le secrétaire Général actuel du parti M.Révérien Ndikuriyo a renforcé cet argument en réassurant aux militants du CNDD-FDD que l'idéologie de leur parti correspond aux idéologies des partis UPRONA et FRODEBU à la fois combinées[105]. Au plan purement politique, les idéaux du CNDD-FDD découlent assez logiquement des principes essentiels de sa lutte armée. Ce sont entre autres, la réconciliation des Burundais, la lutte contre les tendances hégémoniques dans la gestion de l'affaire publique, la lutte contre la discrimination, etc. En principe le CNDD-FDD se fixe à mettre en œuvre les idéaux déjà existants des partis UPRONA et FRODEBU qui sont respectivement l'unité nationale et la démocratie basée sur le strict respect des droits de la personne humaine. Partant de cet exemple du parti au pouvoir, nos entretiens sur terrains mêlées de la documentation ont prouvé que cette absence de marquage idéologique est une variable qui semble être partagée par tous les partis politiques burundais en général et ceux de l'opposition en particulier.

En outre cette absence idéologique a pour effet aussi grave comme la création d'un nombre illimité des partis politiques ou l'accentuation du phénomène scissionniste car les partis sont perçus comme des entreprises identitaires à vendre pour décrocher certains postes publics que de penser à une nouvelle vision de la société. Nous y reviendrons en grandes détails dans l'explication des défis sur le phénomène de transhumance politique.

[103] MAITRE J., «Sociologie de l'Idéologie et entretien non- directif », in *Revue française de sociologie*, no16, 1975, p 248.

[104]CNDD-FDD: TEXTES de base du CNDD-FDD : Statut et règlement intérieur' 'préambule''.

[105] Discours du secrétaire générale du parti CNDD-FDD, NDIKURIYO Reverien en peine séance de moralisation en province RAMADJI(Alfred), op.cit., p127

II.3.2.1. Structure incomplète et inadaptée de l'opposition partisane

De prime abord, l'analyse des textes de base des différents partis burundais permet d'affirmer que sur plan des principes de structuration, ils ont quasiment tous choisi d'établir des structures de base calquées sur le mode de fonctionnement des unités administratives de l'Etat.

Les unités partisanes ont toutes une correspondance administrative, suivant le phénomène de « l'articulation générale »que Maurice Duverger a décrit dans son célèbre ouvrage sur les partis politiques. Selon ce principe, « *dans l'ensemble, l'articulation politique tend à se calquer sur l'articulation administrative de l'Etat : le groupement des éléments de base prend ainsi l'aspect d'une pyramide échelons, coïncidant avec les divisions territoriales officielles. L'un des échelons a souvent un caractère prépondérant, il correspond à la circonscription administrative essentielle*. »[106]Au Burundi, en effet, les comités, les conseils ou les sections des partis culminent tous au niveau de la province qui est la plus grande circonscription administrative. Le mode de coordination des éléments de base obéit donc à un système de liaison verticale, ou de subordination de deux organes l'un à l'autre. C'est-à- dire que les niveaux d'autorité sont parfaitement hiérarchisés de la base au sommet.

Notons aussi qu'entre la ville et la campagne, l'échelon inférieur des éléments de base des partis sont respectivement le quartier et la colline.

Pour ne pas nous laisser perdre à la lettre des statuts, ici l'interrogation principale demeure de répondre à l'hypothèse de départ. Ces structures de base sont –elles effectives au sein des partis de l'opposition ? L'observation sur terrain permet d'affirmer que la réponse à cette question reste toujours un défi pour l'opposition.

II.3.2.2 Rôle et fonctionnement des organes centraux et affilies

Suivant donc la logique d'articulation, les partis burundais, dans leur ensemble, ont théoriquement mis en place des organes centraux, des organes de base, les organes affiliés ou organes de masses et enfin des commissions permanentes, qui sont comme les bras armés des formations politiques. Les organes de masse s'occupent de la propagande du parti. Parmi les différentes catégories d'organes de masse, il y a les ligues de femmes et de jeunes.

[106]DUVERGER M., op cit, PP59-60

De part leur importance démographique, ils sont les composantes essentielles mais aussi stratégiques qu'on rencontre dans tous les partis politiques au Burundi.[107]

En dehors d'eux c'est suivant les objectifs, les stratégies propres à chaque parti que les autres organes se créent mais ces organes sont peu nombreux dans les partis d'opposition au Burundi.

En dernier lieu, il y a les commissions permanentes dont le rôle consiste souvent à assurer la régularisation du fonctionnement des instances, le règlement des différends encore le contrôle de la régularité des comptes du parti. Tous les partis burundais ont adopté le même mode opératoire. Ils sont tous connus comme des partis de masse, suivant le principe de la liaison verticale.[108]

Mais outre le fait de nous renseigner sur les rôles des organes, le décryptage de ce schéma structurel ne présente que des principes et non l'effectivité de leur application, or c'est là –dessus que réside les véritables défis des partis Burundi en générales et ceux de l'opposition en particulier.

II.3.2.3 Stratégie de mobilisation des ressources humaines

Selon jean patrice Lacam : « *l'art de la politique réside en partie dans la faculté de mobiliser et d'activer avec régularité les ressources permanentes au regard des contraintes à soulever.* »[109] Pour lui, l'homme politique qui perd n'est pas tant celui qui est dépourvu de ressources que celui qui n'a pas le sens de la ressource adéquate. Il en vient à proposer la définition de la ressource politique comme « *tout moyen à la disposition d'un entrepreneur politique dont l'activation, en faisant reculer la frontière de ses contraintes élargit son champ des possibilités, c'est-à-dire augmenter son autonomie initiale et facilite le développement de ses stratégies.* » [110]

En proposant d' examiner ,d'une part le fonctionnement des certaines structures mises en place par les partis politiques d'opposition et d'autre part d'analyser quelle dynamique celles-ci ont réussi à impulser dans le développement du phénomène oppositionnel avec un but de parvenir à donner un éclairage sur l'efficacité des partis de l'opposition, nous avons trouvé qu'en dehors des canaux clientèles qui sont le monopole du CNDD-FDD, l'opposition semble être incapable d'inventer de nouvelles formes de mobilisation politique.

[107] BANSHIMIYUBUSA D., op cit, p.633
[108] NDAGIJIMANA S.,op, cit,P31
[109] LACAM J.P., op, cit, P177
[110]Ibid.

Nous pensons que l'absence d'identification idéologique reste toujours un impact à l'animation politique qui est l'attribution principale définie à tous les bureaux nationaux ou exécutifs des partis d'opposition.

La consultation des documents statutaires des partis politiques nous a permis de constater que la première stratégie de mobilisation des militants reste toujours les conditions de recrutement des nouveaux membres. Au Burundi, tous les partis partagent dans leur ensemble, les mêmes principes de recrutement de leurs membres.

De manière générale, ils sont ouvert à quiconque partage leurs idéaux et s'engage à respecter leurs textes réglementaires. Pour tous, sans exception, l'adhésion est libre. Elle est individuelle, elle donne droit a une carte de membre et fait aussi obligation à une certaine cotisation financière pour tout membre[111]. C'est suivant ce mode de recrutement et de financement orientés vers les masses, que nous désignons les partis burundais comme partis de masses.

Mais au-delà des principes, la difficulté demeure lorsqu'on cherche à mesurer réellement la composition sociologique des partis en essayant d'établir les corrélations entre les niveaux de vie, la profession ou encore l'éducation des membres. En réalité, il est tout simplement difficile d'établir un profil des adhérents ni même de déterminer approximativement combien un parti en compte.

De fait, les dirigeants des partis burundais aiment souvent à se persuader que leurs organisations sont partout implantées, ou qu'ils comptent dans leurs rangs plusieurs dizaines des milliers d'adhérents même quand la réalité est tout à fait différente.

II.3.2.4. Les ressources matérielles et financières mobilisées

Comme dans tous les autres partis, l'opposition burundaise fait du respect des dispositions de ses textes réglementaires une obligation expresse au militant de s'acquitter de ses cotisations statutaires. C'est dans leur règlement d'ordre intérieur qu'on trouve les détails sur leur mode de financement[112].

[111] Statuts des partis UPRONA, FRODEBU, CNDD-FDD et CNL consulté au Ministère de l'intérieur et de la formation patriotique le 11Avril 2022

[112] Ministère de l'intérieure et de la formation patriotique, archive consulté le11 avril dans le département des affaires juridiques, politiques et administratives.

Ainsi donc, comme nous l'avons vu là-haut tout au début du chapitre, les textes disposent que les recettes proviennent des cotisations de ses militants, des subventions, des dons et legs, des produits, des produits des cessions de biens mobiliers et immobiliers, des produits de ses prestations et autres activités socioculturelles et des ressources de toute nature autorisées par la législation en vigueur.[113] Ça c'est-ce qui est du principe. Qu'en –t-il réellement des pratiques ? Précisons tout d'abord qu'il n'y a aucune indication concernant le taux de cotisation dans les textes statutaires des partis de l'opposition à étudier.

Il y est simplement fait mention que cette prérogative revient au conseil national qui doit «fixer les taux de cotisation annuelles et d'en faire part aux comités régionaux ». En consultant les rapports des derniers congrès des partis à étudier, nous avons trouvé l'irrégularité des cotisations statutaires du côté des militants, ou encore les taux des cotisations qui sont dérisoires, l'absence de cette cotisation des militants et prix connu officiellement nous ont conduit à réfléchir sur quelles bases les partis politiques au Burundi trouvent-ils ses moyens pour faire la campagne ou faire fonctionner leur institution au sens politique ? Certes la réponse à cette question nous révélera beaucoup de réalités qui sont facteurs échecs de l'opposition au moment où leur mode de financement les rapproche plutôt des partis de cadres alors qu'ils sont structurés à la base comme partis des masses. Ce déficit lié à la cotisation ne leur favorise pas de trouver les moyens matériels, Mais par contre favorise les canaux clientèles du parti au pouvoir. Ces défis endogènes et exogènes localisés à l'opposition partisane sont toujours accompagnés par des insuffisances dans la campagne et des résultats médiocres dans toutes les élections organisées aux dépens de l'opposition.

II.4. Programmes présentes et résultats obtenus aux différentes élections

De 2005 à 2020, le Burundi a connu des élections démocratiques d'un mandat qui s'étend sur une période de cinq ans fixé par la Constitution post-transition d'avril 2005.Toutes ces élections ont été remportées par le parti CNDD-FDD avec un Score de majorité dans toutes les institutions électives.[114] La candidature est gagné par son leader Pierre Nkurunziza qui dirigea le pays depuis août 2005 jusqu'au 8 juin 2020, date de sa mort, après avoir cédé le pouvoir à son ancien compagnon de lutte Evariste Ndayishimiye du même parti qui a gagné les élections de 2020.

[113]République du Burundi, Constitution de la République du Burundi promulguée le 7 juin 2018

[114] Rapport Final de la mission d'observation électorale de l'Union Européenne au Burundi. *Election 2005*, Bujumbura, Août 2005

Cette période de 15 ans a été marquée par un climat de tentions, de mésentente mêlées parfois de violence entre le CNDD-FDD et les partis d'opposition[115].

II.4.1 Les élections de 2005

A part le parti UPRONA qui semblait inclure l'innovation de la révision de la Constitution basée sur la revalorisation de l'institution d'Ubushingantahe et de donner la place politique convenable à la jeunesse et au genre féminin en 2005, les programmes avaient une grande similarité. Ils tournaient tous autour des thèmes : « réconciliation » ; « reconstruction »; « rassemblement des citoyens ». Les notions de bâtir un état de droit basé sur les principes de la démocratie et l'unité, réformes judiciaires, promouvoir un développement économique basé sur le secteur agricole et les programmes de recherche dans l'extraction des minerais, garantir le développement durable et intégré à tout le peuple burundais, respecter et renforcer les accords de coopérations extérieures et des relations internationales étaient les promesses les plus vendues et garanties sur terrain.[116]

Malgré la petite nuance des promesses garanties au peuple burundais, les citoyens ont sans doute exprimé suivant l'évolution des conditions historiques qu'a connues la nation burundaise.[117]

Les éclaircissements de cette affirmation seront développés dans l'analyse des échecs qui bloquent la démocratisation des institutions par néo-patrimonialisme et la carence idéologique chez les partis burundais.

II.4.2. Les élections de 2010

Conformément au calendrier électoral publié par la Commission Electorale National Indépendante (CENI) le 15 décembre 2009, mais après modification de la date du scrutin communal, les élections suivantes ont eu lieu : les élections communales du 24 mai 2010 initialement prévues pour le 21 mai 2010 ; les élections présidentielles du 28 juin 2010 ; les élections législatives du 23 juillet 2010 ; les élections sénatoriales du 28 juillet 2010 ; les élections collinaires du 7 septembre 2010.

[115] HUMAN RIGHTS WATCH, Avril2015-juin2020 : *chronologie de la répression des medias et de la société civile au Burundi*, trouve sur le site www.hrw.org

[116]Centre des grands lacs d'Afrique, *élection générale 2005*, university of antwerp, p.65

[117] Rapport de Human RIGHTS watch, *Contexte, Les élections de 2005*, situe sur le site, www.hrw.org

Sur le plan présentatif des programmes et projet de société, le contenu de la matière n'étaient pas loin de celui présenté dans les élections précédentes de 2005.Les partis politiques d'opposition insistaient plus sur les dénonciations des irrégularités et dénigrement de la loi par le CNDD-FDD dans la construction et consolidation du processus démocratique burundais. Au total, 25 partis ont participé aux élections communales.

Ces dernières ont été remportées majoritairement par le CNDD-FDD à 64,03 pour cent des suffrages exprimés. Le parti Force National de Libération (FNL) arrive en seconde position avec 14,15 pour cent au niveau national. L'UPRONA, l'ancien parti unique a rassemblé 6,25% des suffrages ; le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) a reçu 5,4% et le Mouvement pour la Solidarité et le Développement(MSD) a obtenu 2,21%[118] .

Après la proclamation de ces Résultats communaux, le paysage politique est caractérisé par une bipolarisation entre le parti largement majoritaire aux élections communales le (CNDD-FDD), et douze(12) partis d'opposition contestataires des Résultats des élections communales, qui se sont unis dans l'Alliance des Démocrates pour le Changement au Burundi (ADC-Ikibiri). Cette coalition n'est pas connue officiellement. Les revendications de l'ADC-Ikibiri (l'annulation des élections communales et le remplacement de la CENI restent sans réponse. De plus la coalition a appelé au boycott de l'élection présidentielle et même de tout le reste du processus électoral. Dans ce contexte, les six candidats de l'opposition se sont retirés de l'élection présidentielle, laissant le président sortant Pierre Nkurunziza comme candidat unique. Cela lui a permis d'être reconduit avec un score faramineux de 91% des voix.[119] Quant aux élections législatives, elles se sont tenues le 23 juillet 2010 pour élire 100 des 106 députés de l'assemblée nationale. Le CNDD-FDD remporte 81des 106 sièges, soit 81,19%, suivi de l'UPRONA qui s'est désolidarisé de l'ADC-Ikibiri pour boycotter le processus électoral avec 11,06% soit 17 sièges.

II.4.3. Les élections de 2015

Depuis la reconduction du parti CNDD-FDD au pouvoir en août 2010 à 2014, la situation politique est restée toujours troublée dans les milieux des membres des partis de l'opposition, certain de la société civil et ceux du CNDD-FDD.

[118]Rapport final de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) sur les résultats des élections de 2010.

[119]Mission d'observation électorale de l 'Union européenne Burundi 2010, Bright, Bujumbura (Hôtel Rohero 2),2010, p72

L'« ADC-Ikibiri »accusa le parti au pouvoir de limiter les libertés de réunion, d'expression mais aussi d'avoir une main cachée dans le phénomène de scission (nyakurisation) de leurs formations politiques[120].

Le parti UPRONA qui s'est exprimé en satisfaction des Résultats à la sortie des élections lui aussi s'est retrouvé divisé en aile dont le tort est jeté au ministre de l'intérieur issu du parti au pouvoir. Le vendredi 18 juillet 2014, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) annonce le calendrier électoral de 2015. Les élections législatives et communales étaient fixés le 26 mai 2015 (scrutin direct), les élections présidentielles le 26 juillet 2015 (avec un éventuel deuxième tour le 27 juillet 2015) et les élections des sénateurs le même jour. (Toutes en scrutin direct). Et enfin les élections des conseillers des collines ou quartier le 24 aout 2015 (scrutin direct).

Suite à une situation politique agitée à partir du 26 avril 2015 par les manifestants de l'opposition contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza et le coup d'état militaire raté du 13 mai 2015, le Président de la République par décret du19 mai 2015 a reporté les élections des conseils communaux et des députés au 6 juin 2015, mais aussi par décret du 4 juin 2015, le président de la république a encore une fois reporté les élections législatives et communales sans indiquer une nouvelle date.

Peu de temps après, par décret du 19 juin 2015, un nouveau calendrier a été communiqué : le 29 juin pour les élections communales, le 15 juillet pour les présidentielles et le 24 juillet pour l'élection des sénateurs. Pour des raisons de tensions sécuritaires opposant le pro-et anti-troisième mandat, par décret du 10 juillet 2015, l'élection présidentielle a été reportée au 21 juillet 2015.Pour les élections légistratives et communales qui ont eu lieu le même jour du 29 juin 2010 le nombre d'électeurs qui ont participé au scrutin est 2856112 personnes sur 3843024 personnes qui se sont inscrites au rôle.[121]

[120] Ibid.
[121] Commission Electorale Nationale indépendante du Burundi (CENI) 2015

Pour avoir plus de détails sur les résultats obtenus les tableaux ci-dessous les présentent selon l'ordre de mérite. Les programmes présentés à cette époque par le parti au pouvoir et l'UPRONA étaient beaucoup assimilés à ceux des deux mandats précédents outre que ces derniers mêlaient la notion de rétablir la sécurité déjà troublée. Pour la coalition Amizero y'Abarundi c'était les dénonciations des abus du partis au pouvoir qu'il faut corriger.

II.4.4. Les élections de 2020

Après les élections de 2015 l'opposition partisane burundaise a été réduite au silence. Beaucoup de leaders de l'opposition se sont exilés. Certains partis de l'opposition accusés de ne pas tenir le nombre de congrès exigés pour survivre ont été suspendu en 2017.

En 2018, le gouvernement a organisé un referendum qui a fait passer la Constitution actuelle lui donnant faveur d'avoir un de monopole sur tout. Cela est prouvé par les articles 99, 112, 123 de cette même Constitution qui déterminent le choix du premier ministre, du vice-président de la république et sa réduction au néant au niveau du pouvoir et ses attributions, ainsi que les pourcentages élevés à obtenir exigées pour les indépendants, l'interdiction des coalitions en dehors de la campagne électorale[122],…. Ces mesures restrictives inscrites dans la loi fondamentale sont alors venues pour empirer une situation déjà mal conçue par l'opposition lui interdisant les manifestations publiques. Ainsi pendant la campagne électorale de 2020, les programmes présentés par le CNDD-FDD semblent venir renforcer le processus démocratique déjà amorcée. c'est le cas par exemple de l'amélioration des conditions des travailleurs et des retraités tout en promettant le développement intégral de la population et pour la population en passant par des coopératives implantées dans le secteur agro-pastoral tandis que les partis de l'opposition qui sont parvenus à se présenter accusent chaque fois le parti au pouvoir de ses manquements et violation répétitives dans la construction et consolidation du processus démocratique burundais. Pour le parti sahwanya FRODEBU, il a présenté dix point qui s'inspirent des 46 propositions que le Président Ndadaye Melchior avaient présenté en 1993 dont les plus prioritaires sont : briser l'isolement internationale, faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés et amener les partenaires techniques et financier à appuyer la lutte contre le chômage.[123]

[122] République du Burundi, Constitution de la République promulguée le7 juin 2018
[123] Archive du Parti sahwanya FRODEBU se trouvant dans la permanence Nationale du parti sis à Mutanga-nord consulté le 22 avril 2022.

L'UPRONA de sa part a promis un pays émergent qui respecte ses valeurs, un changement pacifique et idéal dans le pays, amener le peuple Burundi à l'abri de la peur et du besoin et opérer les réformes institutionnelles qui aboutiront à la démocratie fondée sur l'équilibre des trois pouvoirs.

Quant au parti CNL (Congres National pour la Liberté) nouvellement agrée et principale parti de l'opposition actuel, il promeut un changement dans tous les secteurs socio-économiques, politiques et juridiques ; une restructuration territoriale ; une protection de l'environnement et enfin la relance des relations internationales déjà détériorées. De tous ces programmes aucun candidat ne donne des éclaircissements pour justifier les moyens auquel promis peuvent provenir .Et la plupart de ces programmes sont fondés sur base critiques de la situation existante en faillite. Ce ne sont pas des stratégies élaborées tenant compte de la situation géographiques, démographique et du contexte international et régional à la page.

L'élection de 2020 a été «régulière » a indiqué la cour constitutionnelle.[124]Les Résultats validés par cette même cour a montré que le CNDD-FDD a gagné les législatives avec 86 sièges, suivi des partis CNL et UPRONA qui obtenaient respectivement 32 sièges et 2 sièges et enfin 3 sièges de la communauté des Batwa obtenus par cooptation dans le strict respect des équilibres ethniques selon la constitution en vigueur.[125]

Pour les élections présidentielles, le candidat Evariste Ndayishimiye du parti au pouvoir, a été proclame large vainqueur le 20 mai 2020avec 68,72%des voix contre 24,19% pour Rwasa Agathon du CNL qui arrive en 2ème position (sur sept candidats). La victoire écrasante au niveau des conseils communaux a permis le CNDD-FDD de s'accaparer a lui seul 119 administrateurs communaux sur 120 administrateurs communaux de tout le pays et 32 sénateurs sur 34 sénateurs qui composent le sénat du Burundi. A partir de ces résultats, n'importe quelle personne peut se demande dans quelle logique peut-on parler d'un régime démocratique à compétition pluraliste dans un pays où un parti au pouvoir peut délibérer à lui seul jusqu'à plus de 80% dans toutes les institutions nationales ? Les raisons et les conséquences d'une telle situation seront analysées et démontrées dans le dernier chapitre des explications d'une main mise du parti au pouvoir et son organe de contrôle qui offre un espace d'expression très réduite à l'opposition.

[124] La cour constitutionnelle du Burundi, validation des résultats des élections de 2020 au Burundi trouvé sur le site, www.uantwerpen.be >arr-ts-cc-const-2020
[125]Ibid.

Tableau 2: L'emprise du CNDD-FDD sur les différents assemblées et conseils depuis 2005

Echéances électorales	Partis politiques, coalitions indépendantes	Nombre de sièges obtenus			Observations
		A. N.	Sénat	Conseillers Communaux	
2005	CNDD-FDD	64	32	1782(55.3%)	Le nombre élevé des C. Communaux qui s'applique par le fait qu'à cette époque, la loi prévoyait 25 C. Communaux depuis le code électoral de 2009, ce nombre varie entre 15 et 21 par C.E art.182 du C.E
	FRODEBU	30	5	822(25.5%)	
	UPRONA	15	02	262 (08.1%)	
	CNDD	04	03	133 (04.1)	
	MRC	02	00	87 (02.7%)	
	PALEMA	00	00	75 (02.3%)	
2010	CNDD-FDD	81	32	1203 (62.1%)	En 2010, L'AN comptait 106 députés dont 3 Twa cooptés. Quant au sénat, il était compose de 41 sénateurs dont 34 élus 3 twa cooptés et 4 anciens chefs d'Etat
	UPRONA	17	02	152 (07.86%)	
	FRODEBU NYAKURI	05	00	08 (00.41%)	
	FNL	00	00	291 (15.04%)	
	FRODEBU	00	00	123 (15.04%)	
	MCD	00	00	92 (04.75%)	
	UPD	00	00	32 (01.65%)	
	CNDD	00	00	19 (00.98%)	
2015	CNDD-FDD	86	33	1387 (69.28%)	Depuis 2015 l'AN comptait 121 députés dont 18 élus et 3 twa cooptés tandis que le sénat comprend 42 sénateurs dont 36 élus, 3 twa cooptés et 3 anciens chefs d'Etat
	Indép. Amizero	30	00	348 (17.38%)	
	UPRONA	02	02	114 (5.69%)	
	FRODEBU Nyak	00	00	80 (04.00%)	
	FNL	00	01	27 (01.35%)	
	ADC-IKIBIRI	00	00	24 (01.20%)	
2020	CDD-FDD	86	34		En 2020 les Résultats communaux nous ont manqués suite à la non disponibilités au sein du CENI
	CNL	32	1		
	UPRONA	2	1		
	FRODEBU	0			

Source: Tableau élaboré par nous-mêmes à partir des résultats contenus dans les rapports généraux sur les processus électoraux 2005, 2010, 2015 et 2020 par la CENI

II. 5. Influence des atouts sur les partis politique de l'opposition

La démocratie, pour le Burundi comme pour tout pays évoluant dans le contexte des systèmes majoritaires, renvoie à l'exercice du pouvoir d'Etat par la majorité sous le contrôle de l'opposition et l'arbitrage du peuple. Pourtant, l'on constate que l'alternance démocratique véritable a été un fait très rare depuis 2005 et restait en fait au stade de l'utopie. Par ailleurs, les partis au pouvoir ont tendance a ignoré l'utilité et la nécessite d'une opposition et des partis d'opposition. Pour sa part l'opposition ne pouvait véritablement jouer son rôle de contre-pouvoir. Il en résulte que la nation a périodiquement connu différentes crises cycliques.

Toutefois un renforcement de la capacité d'action des acteurs du jeu politique à travers la définition d'un cadre juridique et politique déterminant les droits et devoirs de l'opposition doit s'opérer si l'on veut construire et mettre en place une véritable démocratie. Pour ce faire l'opposition devra être désormais placée dans un cadre normalisé comme atout pouvant garantir l'effectivité et la jouissance de ses droits et obligations. Tels sont :

II. 5.1. L'octroi d'un statut a une opposition officielle

Malgré la présence de nombreux éléments statutaires qui portent le témoignage d'un processus d'institutionnalisation « en travail », l'opposition burundaise demeure une institution fragile et insuffisamment outillée pour assurer son rôle social. Nul ne doute que la formalisation et la codification de ces éléments la Conforteraient en tant qu'institution démocratique et républicaine. L'institutionnalisation définirait ainsi, par un réseau de normes juridiques plus ou moins denses et stables, les conditions de détermination et de représentation de l'opposition auquel cas il suffirait que les membres de l'opposition se déterminent et exercent leurs attributs dans le cadre tracé par l'institution pour qu'ils soient investis d'une légitimité certaine. « La légalité devient ainsi une condition/caution de la légitimité », le « passeport pour le sacre.

Par ailleurs, les règles juridiques définissant le statut de l'opposition aurait un double effet : d' abord un effet limitatif dès lors que l'opposition n'auraient en principe aucun doit subjectif à agir. Elle existerait désormais pour remplir les fonctions et exercer les compétences prescrites dans les limites de son statut.

Ensuite, en permettant à ses organes et à ses membres de se poser en représentant de l'institution, le droit statutaire codifié fonderait l'autorité de l'opposition sur des « bases incontestables et sacrées»[126]et ses chefs se serviraient du pouvoir de droit, de la sacralisation de la loi au nom de laquelle ils agissent « comme d'un bouclier pour échapper à toute appréhension directe» car « seuls les chefs savent parler parce qu'ils incarnent la loi omnisciente ».[127]Ainsi, l'existence de diverses natures de droits à l'opposition politique permet de distinguer plusieurs groupes de droits : un premier ensemble regroupe le droit électoral (égal accès à la candidature, égalités des moyens financiers et de communication), le financement de la vie politique, l'accès aux moyens audiovisuels. Un deuxième groupe concerne le droit à l'information. Enfin, les droits traditionnels concernant le contrôle politique de la majorité.

II. 5.2. Favoriser le leadership et la démocratie interne

Pour éviter les «partis clientélistes » ou « personnalistes »qui sont associés au phénomène du «grand homme » par lequel le parti devient son fief, les partis politiques de l'opposition doivent se conformer et s'engager à respecter un certain nombre de principes démocratiques. Les actes ou chartes de création de ces derniers doivent toujours prévoir des mécanismes démocratiques et de transparence dans la gestion et le fonctionnement interne[128]. En dépit du terme de « démocratie » qui figure dans les noms des partis burundais, peu d'entre-deux illustrent le caractère. Ils veulent toujours se prévaloir de ce titre dans leurs noms et leurs acteurs fondateurs.

Pour asseoir les règles de gouvernance au sein du parti et les suivre fidèlement, les partis politiques de l'opposition ont intérêt de tenir des congrès électifs ou des primaires compétitifs et transparent durant lesquels le choix du président sortant du parti, fut-il aussi le chef de l'état, compte peu et peut être oppose et mis en échec cette démocratie illusoire à l'intérieur des partis de l'opposition, issaka souare montre un langage se contredisant souvent en termes de macro-démocrates et des micro –démocratie. Pour lui : « *les leaders des partis d'opposition ont tendance à être des macro-démocrates et des micro-autocrates, c'est –à-dire des gens qui clament la démocratie à l'échelle nationale. Donc macro, traitant le président en exercice et le parti au pouvoir de tous les noms*

[126] Statut-type de l'opposition au parlement, adopté à l'unanimité par les participants au séminaire parlementaire sur les relations entre partis majoritaires et minoritaires dans les parlements africains (Libreville, Gabon, 17-19 mai1999), p4 trouve sur le site

[127]Ibid.

[128] Déclaration universelle sur la démocratie, article38 et 41, union interparlementaire, Genève, chemin du pommier 1997, p 47.

alors qu'ils dispensent des cours magistraux en autocratie au sein de leur parti, c'est –à-dire à l'échelle micro. Ils peuvent manquer terriblement de démocratie ».[129]

II. 5. 3. Cotisation périodique et régulière de tout membre partisan

En dehors des périodes de campagne électorale où les besoins financiers sont évidents, les partis politiques doivent composer avec d'autres dépenses. Celles-ci incluent le maintien local, l'entretien d'un minimum de personnel au lieu de laisser le parti à n'être qu'en siège national ou à se réduire à son fondateur forcement présidents, petite famille et quelques proches qui jouent à la fois le rôle de personnel volontaire et de militant qui travaillent depuis la maison du président et l'organisation de quelques activités pour éviter que la flamme ne s'étiole. Artida (2013) conçoit le financement comme un catalyseur dans le changement des rapports de force entre les partis d'opposition coalisés et les partis au pouvoir. Il en fait même un facteur important de réussite de coalition d'opposition lorsque ces financements proviennent du secteur privé. Au Burundi, le secteur privé est faible, les plus fortunés dépendent souvent des contrats gouvernementaux, ce qui rend difficile leur engagement à soutenir les partis d'opposition. Pour pallier à tout cela, la contribution financière des militants est de rigueur préalable.

II.5.4 Avoir un financement public

Au monde entier, le financement public et la réglementation convexe (y compris celle limitant le montant des dépenses, la divulgation et l'exécution impartiale) ont été conçus et adoptés comme un moyen potentiel d'empêcher la corruption, de consacrer le rôle important joué par les partis politiques et de mettre un terme à la dépendance excessive envers les donateurs privés. Ces systèmes de financement visent à s'assurer que tous les partis sont en mesure de se mesurer dans le cadre d'élections en vertu du principe de l'égalité des chances et par conséquent à renforcer le pluralisme politique. La législation devrait explicitement autoriser l'état à soutenir financièrement les partis politiques. L'allocation de fonds publics aux partis est fréquemment considérée inhérente respect du principe d'égalité des chances de tous les candidats notamment dans le cas où le mécanisme de financement de l'état comprend des dispositions spéciales pour les femmes et les représentants des minorités.

[129]K.SOUARE I., op cit,p114

Outre un financement direct, l'état peut proposer aux partis un soutien revêtant d'autres reformes, y compris des exemptions fiscales sur les activités, l'allocation d'un temps d'entente gratuit ou l'utilisation à titre gracieux de salles de réunions publiques dans le cadre d'une campagne électorale. Dans tous ces cas, l'aide financier et en nature doit être accordée conformément aux principes de l'égalité des chances.

II.5.5. Avoir des contributions et revenus à l'intérieur des partis de l'opposition

La législation devrait généralement autoriser les partis politiques au niveau national à soutenir leurs bureaux régionaux et locaux et réciproquement. Ce soutien devrait être considéré comme une fonction interne au parti ne pouvant normalement pas faire l'objet d'une limitation légale. Les partis qui gagnent un revenu en vendant des marchandises ou des matériels liés à leur organisation devraient être autorisés à utiliser ces fonds pour financer leurs campagnes et leurs opérations. Ces fonds devraient être soumis aux règles en matière de déclaration et de limitation des dépenses, sans faire l'objet d'autres limitations imposées par la législation pertinente.

II.5.6. Contributions privées

Le financement des partis politiques est une forme de participation politique de sorte que les partis sont fondés à rechercher des contributions privées .En fait, la législation devrait exiger que tous les partis politiques soient financés, au moins partiellement, par des moyens privés considérés comme l'expression d, un soutien minimum. A l'exception des sources de financement interdites par la législation pertinente, tous les individus devraient être autorisés à exprimer librement leur soutien à un parti politique de leur choix en lui apportant une aide financière ou en nature. Cependant des limites raisonnables devraient être fixées au montant total des contributions ainsi versées.

II.5.7. Ressources personnelles des candidats

Les candidats peuvent utiliser des ressources personnelles pour financer leur campagne électorale .Dans le cadre d'un système de partis, ces contributions peuvent s'ajouter aux fonds alloués par le parti à la campagne des intéressés .Bien que les propres contributions d'un candidat soient souvent perçues comme à l'abri des soupçons de corruption ou d'influence indue ,le législateur peut en limiter le montant dans le cadre du plafonnement des dépenses totales engagées pendant la campagne électorale et exiger la déclaration des sommes concernées.

Il convient également d'exiger des candidats qu'ils publient une déclaration de patrimoine. Toutefois les erreurs éventuelles contenues dans ces déclarations ne devraient pas pouvoir servir de motif au refus d'enregistrement d, une candidature.

Cependant dans le but de restreindre la capacité de certains groupes à acquérir une influence politique par le biais d'avantages pécuniaires, le législateur doit tenir compte du concept central de la gouvernance démocratique qui ont fait que les partis et les candidats soient responsables devant les citoyens et non devant de puissants groupes d'intérêts spécifiques. Ainsi, La transparence des informations en matière financière des partis politiques constitue aussi une bonne pratique pour établir la confiance du public les fonctions d'un parti.

II.5.8. Les partis d'opposition doivent bénéficier d'organes de contrôle neutres

Les organes de contrôle doivent demeurer neutres et objectifs en matière d'enregistrement (à supposer que cette formalité soit obligatoire), de vérification des comptes et de réglementation l'activité des partis politiques. La réglementation doit toujours être appliquée de manière objective et non discriminatoire. Tous les partis devraient être aux mêmes dispositions réglementaires et se voir accorder un traitement égal concernant l'application desdites dispositions.

Généralement, au Burundi, l'enregistrement est contrôlé par le ministère compétent ou par un organe judiciaire. Quel que soit l'organe de contrôle retenu, celui-ci doit revêtir un caractère non partisan et répondre aux critères d'indépendance et d'impartialité. Les partis devraient être autorisés à introduire un recours devant le tribunal compétent contre les décisions rendues par les organes de contrôles, et en tout état de cause, les autorités devraient être tenues responsables de leurs décisions.[130]Pour assurer la transparence et l'indépendance du contrôle, la législation devrait énoncer les modalités de désignation des organes compétents.

De plus la nomination des membres à vie ou pour un seul mandat constitue généralement une bonne pratique. Elle permet aux intéressés d'agir à l'abri de toute influence politique. En tout état de cause, la législation devrait interdire à l'autorité chargée de nommer les membres de l'organe de contrôler, de révoquer les intéressés à sa guise.

[130]Comité des droits de l'homme des nations unies, observation générale no32 (un doc. CCPR/C/GC/3), Paras18 et 19 recommandation Rec. (2003)4 du comité des ministres aux Etats membres sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques, articles 3.

II.6. Reconnaitre aux partis d'opposition les principes du pluralisme politique et du bon fonctionnement de la démocratie

Les principes qui constituent les lignes directrices relatives aux partis politiques fournissent un ensemble de conseils relatifs à la législation en matière des partis politiques. Toutefois ces principes doivent être lus avec les notes interprétatives pour compréhension et une appréciation complète des lignes directrices.

En outre, ces principes doivent être lus ensemble, et un seul principe ne devrait pas être mis en œuvre à l'exclusion des autres principes. Ils reconnaissent le rôle

important que jouent les partis politiques dans une société démocratique .Selon la cour européenne des droits de l'homme reproduit intégralement par la commission européenne pour la démocratie par le droit (commission de Venise)lors de sa 84esession plénière : « *les partis politiques sont une association essentielle au bon fonctionnement de la démocratie* » [131] la cour a également précise : « *il est dans la nature du rôle qu'ils jouent que les partis politiques 'les seuls organismes qui peuvent arriver au pouvoir ont également la capacité d'influencer l'ensemble du régime de leur pays. Par les propositions pour un modèle le global de société qu'ils proposent aux électeurs et par leur capacité à mettre en œuvre ces propositions. Une fois qu'ils sont au pouvoir, les partis politiques se distinguent des autres organisations qui interviennent dans la sphère politique* »[132].la cour a décrit les partis politiques comme possédant un rôle essentiel dans la garantie du pluralisme et dans le bon fonctionnement de la démocratie.

Tenant compte de cette capacité d'influencer l'ensemble du régime d'un pays et pour remplir l'objectif spécifique qui leurs sont assignés ,les partis de l'opposition au Burundi doivent bénéficier les lignes directrices qui sont les principes couramment reconnus ci-dessous :principe de liberté, d'association, de l'obligation pour l'état, de protéger la liberté d'association ,de la légalité ,de la proportionnalité ,de la non-discrimination, de l'égalité de traitement, du pluralisme politique, de la bonne administration de la législation relatives aux partis politiques ,du droit à un recours effectif en cas de violation des droits, et de la transparence.

[131]Cour Européenne des droits de l'homme, 13 février, 2003, paragraphe 87-89 repris in *commission européenne pour la démocratie par le droit* (commission Venise adopte lors de la 24eme session plénière), Strasbourg 25 octobre 2010, p8
[132]Ibid P9

II.6.1. Conférer aux partis politiques de l'opposition les droits fondamentaux

La liberté d, association est le droit essentiel régissant le fonctionnement des partis politiques sans exclure les partis d'opposition. Un ensemble de traités universels, européens et d, autres textes régionaux reconnus consacre le droit d'exercer pleinement la liberté d'association, y compris en vue de former des associations politiques, à tous les individus. La constitution burundaise dans ses articles sur la charte des droits fondamentaux de l'individu et du citoyen reconnait également la relation fondamentale entre la liberté d'association et les droits indépendants que sont : la liberté d'expression, d'opinion et de réunion. Ces traités internationaux et d'autres instruments régionaux doivent concrétiser ces droits comme appartenant à l'individu, libre d'exercer son droit d'association à travers les partis d'opposition en qualités d'organes représentatifs des individus protégés. Ces droits fondamentaux peuvent être trouvés dans les recommandations de la constitution et les autres organes de contrôle.

II.6.2. L'environnement institutionnel de la compétition électorale qui influe sur les chances

Selon le rapport sur la gouvernance Afrique : « *l'élément clé du processus démocratique est la tenue périodique d'élections libres et équitables pour laquelle l'existence d'organismes de gestion des élections politiquement légitimes et techniquement efficaces est une condition nécessaire* »[133].Mais en quoi, concrètement, les organismes de gestion des élections sont-ils importantes pour les efforts et les stratégies des partis politiques de l'opposition pour la Conquête du pouvoir au Burundi ? Pour mieux répondre à cette question, il importe d'abord de définir ce qu'est un organisme de gestion des élections.

D'après le manuel de l'institut international de démocratie et d'assistance électorale sur la gestion des élections, l'OGE est « *une entité unique formée par l'ensemble ou une partie des éléments essentiels d'un processus électorale et qui en est juridiquement responsables* »[134].

Ces éléments incluent, selon le cas de définition et l'application des conditions d'éligibilité pour voter ou pour être candidat dans les différentes échéances électorales, la délimitation des circonscriptions électorales, le recensement des électeurs, l'organisation et la proclamation des résultats du vote etc.

[133]COMMISSION Européenne pour la démocratie par le droit, *Lignes Directrices sur la réglementation des partis politiques*, Strasbourg ,25 octobre 2010, p14.
[134]Institut international de démocratie et d'assistance électorale sur la gestion des élections

Il est naturel que ceux qui sont au pouvoir ou qui désirent y accéder soient tentés d'instaurer des règles avantageuses pour eux. Cela étant, les orges doivent posséder un certain nombre des critères ou de qualités pour assurer atouts les candidats d'une échéance électorale des chances équitables. L'indépendance, l'impartialité l, intégrité et le professionnalisme sont certaines des qualités identifiées par les gestionnaires.

Ainsi, au Burundi pour ne pas dépendre de la seule conscience ou la volonté de certains individus dans l'atteinte de cette finalité, il faut que l'indépendance de la CENI ne repose pas uniquement sur la simple dénomination ou sur la nature juridique de l'institution mais qu'elle dépend aussi d'autres facteurs ,comme sa structure et le mode de recrutement de son personnel.

II.7. Les stratégies des partis d'opposition dans leur ambition de réaliser l'alternance au pouvoir

Depuis l'enclenchement du processus de démocratisation en Afrique on enregistre pas mal de partis politiques de l'opposition qui ont remporté les élections malgré la dominance des partis au pouvoir dans les jeux électoraux .jusqu'en 2016,25 chefs d'états ou de gouvernement africains étaient battus aux élections.[135]Par ailleurs, il ne faut pas oublier non plus que bon nombre des partis au pouvoir aujourd'hui et qui parviennent à être réélus ont passé un moment dans l'opposition y compris même le parti actuel au pouvoir ici au Burundi. De ces différentes victoires, certains auteurs ont essayé d'expliquer les éléments stratégiques de l'opposition qui ont favorisé l'alternance dont les plus importants sont :

II.7.1. Le système bipartisan

Diverger soutient que le nombre des partis joue évidement un rôle très important dans ce domaine : mais ici« l'alternance suppose le dualisme»[136] c'est-à-dire qu'il faut un système bipartisan pour qu'un parti parvienne au pouvoir .Mais ici qu'est-ce qui explique, au juste ,la force du système bipartisan dans la facilitation de l'alternance, contrairement au multipartisme?

Pour issaka souare l'explication est essentiellement psychologique et stratégique. C'est –à –dire que la nature humaine tend à vouloir changer entre deux alternances plus ou moins égales chaque fois que l'une aura été usée pour une période donnée.

[135] K.SOUARE I., op. cit, p129
[136]DUVERGER M., op cit, 1973, p3

Ainsi dans un système bipartisan, les électeurs préférant le petit parti, plus faible, mais voulant une alternance de parti, les désertent pour soutenir l'un des deux candidats les mieux placés, celui qu'ils aiment le plus ou détectent le moins. [137].

Mais vu qu'ils désirent le changement pourvu que des considérations d'ordre idéologiques enracinées ne les empêchent pas, leur choix s'arrête sur le parti d'opposition le mieux placé. » Il y a également le phénomène «vote sanction » et de «vote stratégique ». Le même auteur ajoute en disant que les électeurs mécontents de la performance de leur parti au pouvoir ou les citoyens –pas nécessairement militants ou sympathisants du parti qui sont déçus par ce dernier choisissent soit de voter soit pour un autre parti, ou candidat, soit de s'abstenir de voter. Le bipartisme facilite l'alternance, car ce système de parti signifie que deux partis principaux dominent dans le pays et ont plus ou moins le même poids politique.

II.7.2. La bipolarisation ou la formation des COALITION

Le dualisme dépend généralement des facteurs sociopolitiques du pays et donc du cadre institutionnel qui peut avoir précédé les acteurs politiques en présence ; il a ainsi besoin du temps pour se matérialiser.

En revanche, la bipolarisation dépend grandement des stratégies des acteurs eux-mêmes sans pour autant être imperméable aux facteurs sociopolitiques prévalant dans le pays. Il est possible que des régimes autoritaires anticipent la formation des coalitions de l'opposition par une opération de fraude massive, afin de gagner le scrutin dès le premier tour, mais il est possible d'arguer que la désunion des partis politiques d'opposition facilite cet exercice de truquage, car le parti au pouvoir peut l'utiliser comme un alibi pour cacher, voire blanchir ses actes déloyaux[138].

Cela est d'autant plus vrai qu'une réelle coalition des principaux partis de l'opposition est susceptible d'influencer les calculs des membres de coalition gouvernementale qui ne voudraient pas finir au mauvais côté de l'histoire.

[137] K .SOUARE I., op, cit, p134

[138] K.SOUARE I.,"Les partis politiques de l'opposition en Afrique de l'ouest et leur quête pour le pouvoir d'Etat : les cas du Benin, du Ghana et de la Guinée, thèse présentée comme exigence partielle en science politique, université du Québec à Montréal, juin 2010, p.194

Dans son étude sur les partis d'opposition en Afrique, Issaka souare affirme que l'échec des partis d'opposition à former une coalition cohérente peut également jouer contre eux par le biais du taux de participation[139]. Dans une situation de désunion de l'opposition vis-à-vis d'un parti au pouvoir ou d'une mauvaise présidentielle donc coalition au pouvoir cohérente et bien organisée, il est attendu que bon nombre des militants de l'opposition s'abstiendront à voter .Ceux-ci ne veulent pas « gaspiller »leur vote par un candidat qui n'a aucun chance réaliste de gagner, mais ne souhaitent pas non plus voter pour le candidat du parti au pouvoir. Nous estimons donc que la formation des coalitions peut avoir l'effet de mobiliser ces votes « perdus » en faveur de l'opposition

[139] K.SOUARE I.,op,cit,p87

CHAPITRE III: ESSAI D'EXPLICATION DE L'ECHEC DES PARTIS DE L'OPPOSITION AU BURUNDI

Le précédent chapitre vient de nous tracer le cadre institutionnel dans lequel les partis politiques en général et ceux de l'opposition en particulier au Burundi s'organisent et fonctionnent. Il nous a révélé également qu'au cours de leur évolution historique, les Partis politiques du Burundi sont donc nourris ou entravés par ses racines sociales. L'influence des crises sociopolitiques à caractère ethniques a été le trait dominant de divers éléments constitutifs qui transparaissent dans leur vie politique jusqu'à la veille des élections de 2005. Au lendemain de ces élections, alors qu'on espérait à un nouveau changement rassuré par la transparence observée dans la campagne électorale et les mécanismes de consentement démocratique convenus dans l'Accord Arusha, l'opposition partisane burundaise a connu une faiblesse inattendue de s'affirmer institutionnellement et politiquement dans le système politique burundais qu'aucun ne peut penser à l'alternance.

Les défis relevés dans la description de leur fondement idéologique, structuro-organisationnelle et fonctionnement stratégiques témoignés aux échelles fines par les résultats médiocres obtenus dans les différentes élections nous ont amenés à chercher de saisir le phénomène oppositionnel dans le jeu démocratique, en l'occurrence l'opposition partisane. Nous nous serons employées à décrypter ce qui fonde et détermine l'antagonisme partisan au Burundi. Le but de l'exercice est d'appréhender les clivages idéologiques ou doctrinaux qui pourraient en résulter.

Aussi, en analysant l'influence des atouts que peuvent bénéficier les partis d'opposition à l'alternance, notre étude n'a pas non plus pour but de lui proposer une piste de sortie à son impasse. Bien entendu, toutes ces précautions servent à mieux circonscrire notre objet d'étude, mais elles ne nous empêchent pas de recourir à ces sources pour alimenter nos analyses. A ce propos, notre analyse sur le dernier chapitre va être construite autour de deux grands axes, tout d'abord, nous estimons qu'il faut partir d'une analyse qui offre une connaissance sociologique du développement historique du phénomène partisan au Burundi. C'est pourquoi dans l'explication notre étude se focalisera en premier lieu sur la sociogenèse de l'antagonisme partisan c'est-à-dire d'une analyse générale facteurs d'émergence des partis politiques Burundais qui aura permis de comprendre et d'expliquer comment l'opposition partisane est née et sur quoi est-elle fondée. Ensuite notre propos va s'interroger sur les logiques structurantes des organisations partisanes.

En deuxième lieu, l'analyse portera sur un examen critique des facteurs endogènes des partis d'opposition qui posent la problématique générale de la manière dont les partis d'opposition sont structurés, organisés, puis elle examine leurs stratégies de mobilisation et de gestion des ressources politiques. Envisagé ici sous un angle comparatif, cet exercice permet d'interroger simultanément les contenus idéologiques et les offres politiques de CNDD-FDD et celle des partis d'opposition. Le but de l'examen est de déterminer si en termes de projet, d'affiliation idéologique ou de stratégie politique, l'opposition propose une alternance claire au CNDD-FDD.

III.1 Présentation des partis à étudier

III.1.1 UPRONA

L'Union pour le Progrès National (UPRONA) est un parti nationaliste du Burundi. Ce parti serait fondé en décembre 1959. Il fut agréé le 7 janvier 1960. Il s'est engagé à combattre avec force et ténacité toute forme d'injustice sociale. Il fut un acteur majeur de l'indépendance du pays. Il semblerait que ce parti a utilisé la personne du Prince Louis Rwagasore pour sa propagande, fils du roi Mwambutsa IV qui occupa brièvement le poste de premier ministre, du 29 septembre au 13 octobre 1961, où il mourût assassiné[140]. Jusqu'en 1965, le parti fut soutenu par toutes les composantes de la population burundaise.

A la suite d'un coup d'état militaire raté et organisé par les officiers hutu qui a failli emporter la vie du roi et du premier ministre le 18 octobre 1965, le parti a pris une autre couleur au niveau de la représentation populaire. Dans une crise de division sociale au sein des institutions, le parti UPRONA est proclamé parti unique par le roi NtareV le 23 novembre 1966. Il devint un pilier des pouvoirs autoritaires jusqu'en 1993. Avec le courant de la démocratisation qui s'est abattu sur le continent africain, la constitution adoptée par un referendum de mars 1992 a ragrée le parti le 14 mai 1992 sous l'appellation de : parti de l'Unité pour le Progrès National.[141] Avec son devise : unité, justice, développement. Ses militants s'appellent Abadasigana. L'UPRONA se fixe pour objectif de lutter politiquement et pacifiquement pour la consolidation au Burundi d'un état de droit fondé sur l'unité et le rassemblement national. La souveraineté nationale, la justice sociale, la démocratie et le respect des droits de l'homme est son cheval de bataille.

[140] Voir DESLAURIER C., *paroles et écrits de Louis Rwagasore, le leader de l'indépendance du Burundi*, Paris Karthala-IWACU,2012 ,P.12
[141] NDAGIJIMANA, S., OP, cit,p10

A partir des élections de 2005 l'UPRONA prône une révision de la Constitution accordant une place convenable au domaine des Bashingantahe, de la jeunesse et des femmes. L'UPRONA perd son influence après la fin de la guerre civile.

Les organes du parti du sommet sont : le congrès national du parti, le conseil supérieur d'orientation, le comité exécutif du parti, la représentation provinciale, la représentation communale, le comité de secteur, le comité de colline

II.1.2. FRODEBU

Le parti FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi), parti Sahwanya FRODEBU en sigle a été créé en clandestinité en mai 1986. Il a été agrée en juillet 1992 (voir l'ordonnance ministérielle du 23 juillet 1992 no205/331 portant agrément [142] ses militants s'appellent « Inziraguhemuka ».Sa devise est : démocratie, travail, équité. Les couleurs du drapeau du parti Sahwanya-FRODEBU sont : vert, symbole de l'espoir et le blanc, symbole de la paix. Dans ses orientations, ses objectifs et principes généraux, le parti Sahwanya FRODEBU met l'homme au centre de ses préoccupations. Il adhère profondément à la philosophie de l'émergence d'une véritable démocratie pluraliste défendant la promotion et l'enseignement des droits de la personne humaine[143]. Il prône l'émulation loyale tant sur le plan idéologique et politique que sur le plan économique. Le parti sahwanya FRODEBU a été au pouvoir depuis 1993 jusqu'en 1996. Interrompu entre 1996 et 2003, il reprend le pouvoir de 2003 à 2005. Les présidents issus du FRODEBU sont : melchior Ndadaye (10juillet 1993-21 octobre 1993) ; Cyprien Ntaryamira (5 fevrier1994 au 6 avril1996) ; Sylvestre Ntibantunganya (1994-1996) ; Domitien Ndayizeye (2003-2005).

Les instances du parti Sahwanya FRODEBU du sommet à la base sont : le congrès national du parti (qui se réunit une fois tous les 4 ans), les Etats généraux du parti (qui se réunissent chaque année), la convention de la fédération (qui se réunit une fois tous les deux ans), la conférence de section (qui se réunit une fois par an), l'unité de base

N.B : Tous ces organes sont dirigés par un comité directeur élu au suffrage universel.

[142] Ibidem.
[143] http://www.frodebu.be/ Consulté le 20 Juin 2022

III.1.3. Le CNDD-FDD

Le mouvement politico-militaire et plus tard le parti CNDD-FDD trouve ses origines dans le mouvement CNDD fondé en septembre 1994. Le parti CNDD-FDD a été agréé le 10 janvier 2005 par l'ordonnance no 530/011/avec à la tête le président NKURUNZIZA Pierre.[144]Le parti porte la dénomination « Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie. », « CNDD-FDD » en sigle. Sa devise est : justice-démocratie-développement les symboles du parti « CNDD-FDD » sont l'emblème et le drapeau. L'emblème du parti « CNDD-FDD » est un aigle ayant son bec ouvert et tournée vers sa droite et ses ailes déployées. Il tient en position croisée, dans ses griffes de la patte gauche une feuille de manioc et l'épée :

- L'aigle symbolise la force, la rapidité et la persévérance ;
- l'épée symbolise la protection de la nation ;
- la feuille de manioc symbolise la paix et la prospérité pour tous.

Le drapeau est de forme rectangulaire de 150 cm de long sur 100 cm de large, forme de trois bandes verticales et égales, de couleurs différentes ordonnées de gauches à droite de manière suivante : rouge, vert et blanc. La bande de couleur verte est frappée de l'emblème du parti « CNDD-FDD ». Les anneaux se trouvent du côté de la bande de couleur rouge. La couleur symbolise le sang versé dans la bataille pour la démocratie, la justice et la dignité pour tous ainsi que le sacrifice suprême payé par le grand nombre de nos concitoyens innocemment tués. L'idéologie du parti est définie à travers ses objectifs. Ancienne rébellion armée pendant la guerre civile de 1993 à 2003, le CNDD-FDD est actuellement présidé par Révérien NDIKURIYO

Les organes du parti du sommet à la base sont : le congrès national du parti, le conseil supérieur des sages, le comité national exécutif du parti, la représentation provinciale, la représentation communale, le comité de secteur, le comité de colline, le comité de cellule[145].

III .1.4. LE CNL

Le Congrès National pour la Liberté (CNL) en sigle est un parti récemment agrée au Burundi. Il est fondé par Agathon Rwasa ancien leader du mouvement armé PALIPEHUTU-FNL. Après plusieurs reprises de demandes d'agrément, le parti est officiellement agrée le 14 février 2020.[146]

[144] Ministère de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local
[145] http:// :www.cndd-burundi.com/
[146]Agence française de presse(AFP), « le gouvernement agrée le nouveau parti de l'opposant Agathon RWASA » [Archive] sur voa africa, 14 février,2020, consulte 9 septembre 2022.

Sa devise est : équité-concorde-prospérité. Actuellement, avec sa place en 2ème position dans les Résultats des élections de 2020, le parti CNL est le principal parti de l'opposition du pays[147]. Il est présidé par Agathon Rwasa . Outre que son leader et certains de ses militants sont des acteurs politiques engagés depuis les régimes autoritaires, le parti en soi est encore mineur à travers son organisation, son implantation et surtout ses réalisations historiques. L'espace de temps localisé entre la date de son agrément et celle de son entrée en compétition ainsi que les résultats obtenus révèle la popularité et l'influence de la personne d'Agathon Rwasa comme un principal opposant au Burundi historiquement reconnu sur le champ de bataille.

Les instances du parti CNL du sommet à la base sont :
Le congrès national du parti, l'assemblée régionale (intara), l'assemblée provinciale (icegerantara), l'assemblée de secteur : intangaro (qui correspond à 2 ou 3 communes administratives), l'assemblée communale : icegerantangaro (commune administrative), l'assemblée zonale : akagari (correspond à la zone administrative), l'assemblée de colline.

III.2. Analyse et interprétation des résultats des facteurs échecs à l'institutionnalisation des partis de l'opposition

Avant de procéder directement à l'explication de l'échec de ces formations politiques, nous vous rappelons que l'examen porte ici sur la stratégie entrepreneuriale des leaders d'opposition. Ainsi donc notre étude va insister sur une perspective comparative. Ces partis ci-haut cités doivent être étudiés à la fois sur le plan interne et externe en comparaison du parti au pouvoir .Ce procédé permet d'un côté de déterminer ce qui idéologiquement ou structurellement différencie l'opposition du CNDD-FDD et de l'autre, il met en lumière les facteurs qui affectent ses modalités d'action dans la compétition avec le parti au pouvoir. C'est pourquoi ici l'approche compréhensive reposant sur deux sources de données sera privilégiée dans la mesure où la documentation aux documents officiels et les entretiens dominent. Pour parvenir à comprendre et à expliquer la nature de l'opposition partisane et à saisir la manière dont ils mobilisent leurs ressources pour produire le pouvoir, on se sert de l'approche sociologique car en tant que forces politiques, les partis burundais ont des déterminants identitaires et le socle sur lequel ils s'appuient pour justifier l'intégration et la médiation des conflits politiques suivant le contexte qui prévaut. Cet exercice ne sera utile que s'il laisse toute leur place aux spécificités du contexte burundais.

[147] http://www.iwacu-burundi.org/

III.2.1. Nature et origine des partis politiques du Burundi

A la référence de la définition d'un parti ci-haut précitée et le sens que Maurice Haurion donne à cette notion de parti car selon sa conception un parti politique est présenté comme «*idée d'œuvre ou d'entreprise qui se réalise et dure juridiquement dans un milieu social ;pour la réalisation de cette idée, un pouvoir s'organise qui lui procure des organes ;d'autre part ,entre les membres du groupe social intéressé à la réalisation de l'idée, il se produit des manifestations de communion dirigées par les organes du pouvoir et réglées par des procédures*»[148],on est loin de classer le parti politique burundais dans cette logique. Cela est d'autant plus vrai que beaucoup de recherches effectuées sur les partis politiques en Afrique se convergent toutes à dire que leur sociogenèse est liée à une situation de fait et non une naissance programmée et qui par ailleurs opèrent comme une entreprise identitaire. Au Burundi, un cas pareil va-t-il existe ?

En cet effet, nous pouvons affirmer que la détermination des clivages sociologiques au sein des partis burundais passe par une sociogenèse qui aura permis la compréhension du contexte social de leur émergence, la perception de leur fondement idéologique et les raisons de leur engagement politique partisan.

En clair, en proposant d'examiner les facteurs sociaux globaux qui ont conduit à l'émergence de l'antagonisme partisan, nous voulons parvenir à la suggestion d'une grille d'explication, celle qui convient le mieux possible à globalement saisir le parti burundais. Comment ont émergé les organisations partisanes au Burundi et sous quels prismes peut-on les appréhender ? C'est à cette question principale que l'exploration de l'univers partisan burundais va nous conduire à cette question.

Ainsi, décrire un événement aussi important ou expliquer un phénomène combien intéressant et riche que le pluralisme politique en science sociale sans toutefois recourir à sa sociogenèse serait en quelque sorte superficiel devant une certaine réalité dont la pure vérité nous interrogera incessamment sur la compréhension du contexte social de leur émergence.

[148] HAURION M.,*''La théorie de l'institution, essai de vitalisme social, « in droit* », paris, flammarion,1999, p95

Cette pratique de déceler dans les racines les sources fondatrices du phénomène partisan est soutenu aussi par Florence Haegel dans son ouvrage « *les partis politiques dans la France d'aujourd'hui »lorsqu'elle dit qu' en tant qu'organisations leur étude suppose : « tenir compte dans leur interprétation des phénomènes organisationnels, des actes sociaux qui les incarnent, des contextes sociaux dans lesquels, ils s'inscrivent, des éléments idéologiques et culturels qui fondent le parti* ».[149]Pour les partis politiques ci-haut présentés, l'intérêt d'une telle démarche scientifique consiste à donner une certaine valeur heuristique aux travaux d'où il faut confronter les connaissances générales à en déchets déterministes et des oripeaux contextualités à l'effectivité des réalités sur terrain. C'est aussi d'appréhender l'objet à partir des concepts et des connaissances théoriques qui laissent celui offre avantages toute leur place aux spécificités des contextes burundais. Dès lors l'analyse préconisée ici s'inscrit dans cette approche, elle propose une démonstration à réflexion basée sur l'idée qu'il existe une combinaison des facteurs historiques et sociohistoriques propres qui déterminent l'émergence des partis politiques au Burundi.

III. 2.2. Naissance circonstancielle d'une situation de fait des partis burundais

En face de certaines réalités masquées dans le système partisan burundais, toute personne intéressée à la politique burundaise d'une façon superficielle ou profonde peut d'emblée s'inquiéter ou s'interroger sur la dis- proportionnalité entre le nombre préthéorique préexistant des partis burundais et celui de la représentation dans les institutions existantes. Pour lui révéler la réalité notre étude part du constant qu'environ trente ans avant la restauration de la démocratie, le Burundi a vécu des guerres interethniques, conflits armés et coup d'état à répétition perpétrée par l'armée ce qui a contraint une partie des composantes de la population burundaise à l'exil, mais aussi de priver une communauté des civils d'accéder au pouvoir.

Cependant cette prolifération peut s'analyser en deux courants :premièrement, la démocratisation des années1990, influencée par l'occident et les attaques des rebelles répétitives ont beaucoup précipité la naissance des « nouveaux politiques » non pré- méditées. Moins de deux ans (2ans),à côté de l'ancien parti unique ragrée, sept autres partis ont été agrées dont leurs leaders sont soit de l'ethnie exilée ou des régions opposées à celle du président de la république durant la période monopartite[150].

[149]HAEGEL F., *« A la recherche de la densité des phénomènes organisationnels: l'exemple du RPR », in les partis politiques. Quelles perspective*s? Harmattan (paris, 2001P84).
[150] BANSHIMIYUBUSA, D., Op.cit. , P459

La plupart de ces nouveaux partis n'avaient pas de véritables idéologies agencées dans le but d'une nouvelle orientation de la nation, mais plutôt une avidité fondée sur un esprit de revanche compétitif soif d'assumer le pouvoir quelques soient les émotions évoquées ou les sentiments historiques suscitées.

Le second courant très riche en création des partis politiques au Burundi date de la période post-Arusha de transition qui va de 2001 à 2005. Depuis la mise en application de l'accord d'Arusha inaugurée par la mise en place d'un gouvernement et d'un parlement de transition fin 2001, le phénomène partisan burundais a connu une croissance accélérée en nombre de partis politiques. Comme nous l'avons déjà montré ci-haut, si certains émanent d'une voie normale de création de parti telle que prévue par la loi en matière ,d'autres sont, en revanche issus des dissensions et scissions d'anciens PAMPA (partis des mouvements politiques armés)ou de partis existants .Bien que le phénomène de dissidence et de scission soient liés souvent au confusion des lignes incarnées par les leaders des partis, on doute moins de dire que le but des leaders de certains de ces nouveaux partis politiques âgés dans la transition Arusha n'était pas forcement de prendre le pouvoir ,mais de monnayer leur acte. Ceux-ci savent qu'en général lorsque s'organisent les tables rondes de négociation d'Arusha, ils revêtiront désormais les costumes d'hommes politiques avec notamment des portes feuillent dans le gouvernement de transition. Cette pratique qui a toujours cours au Burundi laisse craindre qu'elle soit intériorisée à l'ensemble de la communauté des acteurs politiques et considérée comme relevant désormais « du champ du possible historique ».chaque fois qu'on est proche des élections ,des nouvelles organisations politiques apparaissent avec une intention de tenter les chances de goûter sur les avantages que peuvent être armés en partis politiques en vue d'anticiper les élections. Cela a permis ces derniers de recourir à des critères identitaires ethno-régionaux pour mobiliser la masse populaire plutôt que de vendre des programmes et projets de société répondant leurs aspirations.

De ce point de vue, le parti burundais apparait donc à la base comme une entreprise politique essentiellement identitaire et autoritaire qui ne se donne mieux à voir qu'à travers une analyse sociologique des facteurs historiques et sociopolitiques qui ont permis son éclosion.

III .2.3. Le parti burundais : une entreprise politique identitaire ou une entreprise politique doctrinale ?

En revenant sur l'explication du concept d'entrepreneur politique que donne Lacam dans sa citation qui dit : «*l'homme politique n'est pas un entrepreneur au sens d'un administrateur gestionnaire, mais, il est suivant les stratégies entrepreneuriales d'accumulation et de restructuration »,car « l'homme politique est sensé ,au long de sa carrière ,accumuler ,un stock de ressources dont on ne dresse jamais de façon détaillée l'inventaire et dont on n'analyse pas les phénomènes d'usure ,d'asbolane ,mais aussi d'innovation qui le traversent et le dynamisent*. »[151],nous constatons que la manière dont l'homme politique gère les ressources nécessaires à la conquête ou à la conservation du pouvoir, « apporte un plus quantitatif à l'étude et donc à la compréhension de l'action politique individuelle » en l'occurrence celle du « politicien investisseur » [152] .C'est –à-dire que l'entrepreneur politique, non seulement sait saisir des opportunités d'affaires ,mais aussi innove en mettant en œuvre une structure organisationnelle efficace pour leur exploitation ,afin d'obtenir des avantages matériels ou symboliques via cette organisation. Michel Offerle, lui aussi ; lorsqu'il parle de parti comme entreprise politique suggère que *« l'idée d'entreprise politique renvoie à l'idée de marche public qu'il identifie à un lieu abstrait » «ou des agents en concurrence pour le courtage politique tentent d'échanger des biens politiques contre des soutiens actifs et passifs* »[153]

En Afrique, les notions d'« entrepreneurs politiques » ont été reprises par le tchadien robert buijtenhuijs dans son 2e ouvrage majeur écrit sur la transition au Tchad. Il parle d'« entrepreneur ethnique »ou encore d ' « entrepreneurs préfectoraux », pour décrire la scène politique tchadienne et ses acteurs. Une section entière inutile : « partis sur des bases tribales, régionales et ethniques : les entrepreneurs ethniques »[154] cette prudence méthodologique l'a conduit à s'interroger s'il ya d'abord des entrepreneurs politiques qui suscitent de façon instrumentale des sentiments ethniques identitaires à des fins de conquêtes de pouvoir. Cette interrogation est essentielle et se situe au cœur de notre réflexion.

[151] LACAM P., *« Le politicien investisseur in modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques »*, p24
[152] Ibidem
[153]OFFERLE M., Les partis politiques P5-6
[154]BUIJTENHUIJS R., transition d'élection au Tchad, 1993-1997

Les points qui vont suivre tenteront d'apporter des éléments de réponses pouvant servir de schémas explicatifs de la logique entrepreneuriale dans l'univers partisan burundais. Lorsque nous évoquons l'entrepreneur politique burundais (comme entrepreneur politique ethnique ou ethno-régional) nous faisons référence à un individu(politicien investisseur) qui, à la recherche du pouvoir ,se saisissant des opportunités qu'offre le champ politique a su innover en investissant ses ressources politiques dans la formation d'une organisation sociale dont le mobile ethnique ou régional lui sert de terreau fertile pour politiser un problème de nature que ce soit et le mettre à l'agenda politique, afin de gagner du profit .

En outre l'idée du parti burundais comme entreprise identitaire nous l'entendons au sens de Michel Offerle ; comme un type particulier de relation sociale dans laquelle un ou des agents qui investissent ses ressources pour recueillir des profits politiques en produisant des biens politiques. Dans le cas d'espèce, l'édifice de cette relation sociale est basée sur des structures sociales qui fondent et déterminent son identité partisane. Ces déterminants sont alors :

III.2.3.1. La préexistence des sentiments identitaires comme logiques partisanes

A travers le néo-patrimonialisme qu'il identifie comme « une rationalité propre et une logique commune aux pouvoirs africains »[155] ,jean François Médard souligne le tribalisme comme l'une des spécificités de cette logique caractéristique du pouvoir africain .De son coté, en analysant les exemples camerounais et nigérians ,le professeur Luc sindjou tire la conclusion que la diversité ethnique et sa gestion politique par le biais de l'équilibre régional sont ,dans une certaine mesure , « des facteurs de pluralisme politique en Afrique » , observer qu'au nigérian et au Cameroun, « l'équilibre régional comme critère de recrutement politique a fini par s'imposer comme politique à valeur « paraconstitutionelle »influent sur les dirigeants dans les nominations aux positions de pouvoir et les citoyens dans l'appréciation des actes de nomination aux emplois publics »[156].Comme on peut le constater, l'identité ethnique ou régionale devient ici un mécanisme observable de régulation de la vie politique.

[155]MEDARD J.F.,''La spécificité des pouvoirs africains", p14

[156] SINDJOU L., « para constitution, les pratiques sociales dans les régimes politiques africains envoie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la para constitution » *'in les défis de l'état en Afrique*, paris, l, Harmattan, CREA, 2007, P95

Pour le cas du Burundi, ce même mécanisme a été donne comme remarque dans certains articles de la constitution de 1992 et surtout renfoncé et inséré dans le texte d'accord Arusha ce qui prouve que le pays n'épargne non plus à cette fatalité. Les recrutements dans les institutions de défense et sécuritaire du pays, la cooptation ethniques dans les institutions parlementaires, …sont les épreuves tangibles qui accusent l'identification ethno-régionale dans la composition des formations politiques existantes et que le pays est une société où les structures sociales sont instrumentalisées dans la mise en ordre politique.

Alors, pour le sujet qui nous préoccupe, on se pose la question de savoir comment le critère identitaire a été mobilisé dans la constitution des groupements politiques au Burundi ? Toute problématique consiste à saisir, l'enjeu politique de ces clivages identitaires. Il s'agit de mesurer ici la dimension politique que revêtent les divisions sociales au sein de la société burundaise.

III.2.3.2. L'enjeu politique des clivages ethno-régionale

Dans le chapitre précédent, nous avons pu constater que les négociations d'Arusha ont révèle certains germes de clivages au sein de la société burundaise. Avant de les analyser, il est important de savoir comment ces clivages ont pris naissance ?

Vraisemblablement, il faut noter qu'aucune analyse de la vie politique burundaise ne peut ignorer l'hypothèse de la guerre comme l'une des clés explicatives des phénomènes sociopolitiques de ce pays. En réalité, pourrait-on dire, la guerre semble en être même le facteur historique déterminant. C'est-à-dire que dans l'examen des phénomènes politiques au Burundi, on ne peut éviter un clin d'œil à son histoire plus largement écrite dans la guerre or, Robert Dahl nous rappelle qu' « *en premier lieu, l'histoire de chaque pays lègue des caractéristiques qui entrainent des clivages et la cohésion […].enfin, les étapes différentes du développement tendent à engendrer des forces sociales différentes qui stimulent les clivages et les cohésion*s »[157]. Ainsi donc si l'on doit remonter jusqu'à l'intrigue initiale qui a été à la base des groupements politiques au Burundi, on est contraint d'admettre l'effet de la guerre dans cristallisation des sentiments identitaires.

[157] DAHL A. R., LAIN BYD WHITE AND BIRNBAUM P., *L'analyse politique contemporaine*, paris, R, Laffont, 1973-131-132

En effet, il y a une constance qu'on relève quasiment dans toutes les analyses qui sont faites sur le Burundi. Cette constance concerne le clivage entre hutu et tutsi que beaucoup d'historiens ont qualifié de guerre « fratricides »et qu'ils ont considérés comme «dimension prédominante des réalités politiques burundaises »[158]

D'après ces analystes, la rationalité de cette cristallisation interethnique se résume en trois points essentiels. Premièrement, elle aurait un fondement dans l'histoire de l'administration coloniale chassant les hutu qui majoritairement détenteurs de la tradition des secrets royaux et qui sont difficilement Pénétrables au profit des tutsi qui s'adaptent facilement à la politique discriminatoire de l'administration belge. Deuxièmement, cette cristallisation repose sur des guerres interethniques influencées par cette politique coloniale durant la période post -indépendance. Enfin, c'est par le prisme socio-économique qu'on définit le clivage d'un Burundi dont les fonctions et les postes seraient à la main d'un seul « ethnie » tutsi.

A cette variable explicative ,le politiste français jean François bayart en se donnant une certaine distance méthodologique dans toute sa rigueur lui a permis d'établir que : « *la notion d'ethnie a été largement fabriquée à des fins de contrôle administratif et politique ;elle a ensuite été l'objet d'une réappropriation par les groupes sociaux autochtones arbitrairement désignés de la sorte mais contraint ,par la mise en dépendance ,à se déterminer en fonction des nouvelles structures de pouvoir* ».[159]

Au Burundi, la période de démocratisation des années 1990 et surtout celle de transition démocratique négociée à Arusha, les rapports de force se jouaient pour la création du nouvel ordre politique démocratique et pluraliste, reprenaient et manipulaient plus ou moins ces notions, objets d'une véritable construction politique ; afin de déterminer les nouvelles structures du pouvoir. Ainsi le problème ethnique constituait l'un des enjeux politiques majeurs. Par exemple certaines déclarations soutenaient ouvertement l'alternance au pouvoir par ethnie[160]. Lorsqu'il était question de débattre des réformes institutionnelles et constitutionnelles aussi, les divisions ethniques étaient clairement exprimées.

[158]CHRETIEN J.P., et le JEUNE G., « d*éveloppement et démocratie, un dilemme ? l'exemple du Burundi, in politique africain, quelle démocratie pour l'Afrique* ?, N° 11, 1983 : PP45, 76

[159]BAYART J.F., *Les sociétés africaines face à l'éta*t'', p28 ????

[160] NSANZE A., « *Burundi : la descente au pas du putsh, (*1993-2000) »,http://www.burundi-sites.com/Augustin Nsanze2000.htm, visité le 10 juillet 2022.

Ainsi, même s'il est une pure construction politique, le paradigme hutu-tutsi ne polarise pas simplement le débat politique, mais il a fini par devenir une « norme de régulation politique »au Burundi, aussi bien des rapports sociopolitiques que la formation des identités politiques partisanes.

Dans les points qui vont suivre on va réfléchir à la manière dont ces différents clivages ont été intégré dans les réponses idéologiques des organisations partisanes. Mais avant d'y arriver, examinons d'abord le rôle et l'ampleur de ces logiques identitaires dans la formation des organisations partisanes.

III.2.3.3. Le primat des identités ethno-régionales dans la structuration des partis

La plupart des analystes se convergent à dire que l'échec a été l'une des causes principales des révoltes populaires hutu, et à la base de la création des mouvements rebelles hutu, en particulier la question des postes de responsabilités, les hutu qui s'estimaient marginalisés au sein de l'administration des premières heures de l'indépendance des guerres civiles et à l'avènement de la démocratie. La lutte des postes a changé de nature, la volonté de dosage régional et ethnique dans les nominations à des postes de responsabilité a été régie par un texte officiel faisant mention de l'origine régional et ethnique de tout cadre de l'état. A côté des critères de compétences de l'agent et d'intérêt général, on tient compte de la répartition régionale et ethnique pour nommer les hauts fonctionnaires et donner de l'emploi.

Des instructions sont données aux ministres pour qu' ils respectent la géopolitique régionale et ethnique en matière de recrutement dans tous les domaines[161]. En conséquence, il s'est développé au sein des communautés un vif sentiment identitaire ethno-régional qui conduit souvent un repli sur soi. Ce repli identitaire perdure jusqu'à présent comme un facteur déterminant dans les groupements politiques. Mais la question se pose de savoir comment cela s'est concrètement traduit dans la formation des organisations politiques partisanes

A cette question, les acteurs eux-mêmes lorsqu'ils sont interrogés, relatent la manière dont leurs formations ont été déjà créé dans les structures sociales plus ou moins formellement établies, mais qu'ils se retrouvent plus tard dans une situation de dominance ethnique par rapport aux autres au sein de la même formation.

[161] MANIRAKIZA, M. « *Burundi 50 ans d'independance1962-2012* », Bujumbura, presses Lavigerie,2012,p112

En donnant réponse à cette question, certains acteurs politiques préfèrent faire semblant échapper à la réalité déjà connu parce qu'ils savent réellement les circonstances historiques dans lesquelles leurs organisations sont nées. Nous reproduisons ici quelques déclarations recueillies lors d'un entretien que lui avait accordé : en cherchant plus de conviction sur cette instrumentalisation ethnique à travers les partis politiques nous avons interrogé le secrétaire provincial du parti CNDD-FDD en province de MURAMVYA (un ancien combattant du mouvement et en même temps officier en retraite au grade de colonel) monsieur NTAWUYANKIRA Evariste pour vérifier réellement ce qu'il pense à ces différentes questions.

Est-ce que votre parti ne gagne pas les élections parce qu'il est constitué par la majorité des hutu par hasard ?

Rép : non

Q2 : pourquoi alors des victoires écrasantes répétitives ?

Rép : le parti CNDD-FDD est un parti qui est toujours sur terrain auprès de la population tandis que les partis d'opposition se présentent sur terrain pendant la campagne électorale.[162]Mais en approchant un ancien porte-parole du FRODEBU monsieur NSHIMIRIMANA Onesphore, il nous a rassuré que le CNDD-FDD raflent les voient parce que c'est un parti politique à grande autosuffisance c'est-à-dire qu'il est à la fois politique et militaire capable de mener le combat politique mais en même temps de protéger les institutions issues des élections, ce qui constituait un manquement grave le 21 octobre 1993.[163] cela est d'autant plus vrai qu'au cours même de nos enquêtes un certain Euphitance NTIBAHEZWA(excès-chef de zone MURAMVYA et ancien agent de la Police de l'Air et des Frontières, (PAFE)membre du parti SAHWANYA FRODEBU qui a participé dans la campagne de 1993 nous a fait connaissance que suite au régime autoritaire en place, les enseignements du FRODEBU données au stade étaient de loin de celles données à la maison qui insistaient surtout sur le passé des atrocités des événements malheureux qu'a vécu le pays[164].

[162]NTAWUYANKIRA (EVARISTE), Colonel en retraite et secrétaire provincial du pari CNDD-FDD à Muramvya interrogé le22 avril 2022

[163]NSHIMIRIMANA (Onesphore), ancien porte-parole du parti SAHWANYA FRODEBU, Interrogé le 25 Avril ,2022 à Bujumbura

[164] NTIBAHEZWA (Epithance), militant du parti sahwanya-FR0DEBU, entretien du 22, Mars ,2022

A ce propos André BIRABUZA disait ceci : *« Certes, pour les autorités, l'urgence du moment était de créer un cadre politique dont le visage doit nécessairement multipartite. Mais, il reste qu'au moyen des procédés mis en place pour y arriver, le fondement de cette multiplicité ne se trouve aucunement ailleurs que sur le socle ethnique ou régional. Ainsi, les partis burundais émergent tous à l'origine dans une sorte d'« antagonisme primaire les uns contre les autres, et davantage dans un esprit de rivalité communautaire afin de s'affirmer et revendiquer une certaine existence politique* »[165]. Leur position obéissait déjà à une prise de position qui certes individuelles à chacun d'eux, mais qui est aussi un principe déterminant qui les fonde presque tous. En revanche il est important de faire observer que malgré le fait qu'ils aient quasiment presque tous pour base de regroupement ethnique ou régional, aucun parti burundais ne revendique expressément une exception identitaire particulière. Ils affichent tous une ambition nationale et prétendent tous avoir recruté des militants implantés des bases dans tout le pays.

Alors si on revient à notre question de départ qui était de savoir s'il ya d'abord des entrepreneurs politiques qui suscitent de façon instrumentale, des sentiments ethniques identitaires à des fins de conquêtes du pouvoir, on trouve ici sa réponse au terme de cet examen. Donc, il existe bel et bien des sentiments ethniques identitaires cristallisés par l'histoire tumultueuse de ce pays, qui ont servi de terreau fertile aux entrepreneurs politiques pour y ériger des entreprises politiques à leur ambition.

Avec toutes ces considérations identitaires suscitées, nous nous sommes amenés à se poser la question de savoir sur quel socle est réellement constitue l'idéologie des partis Burundi ? L'examen du contenu idéologique des partis politiques burundais nous conduit à interroger les outils théoriques et les orientations générales, de même que les repères fondamentaux à travers lesquels ils s'engagent dans l'action politique et dans la compétition partisane. Néanmoins ce procédé ne doit nous perdre de vue, l'observation Jean Charlot qui établit que la dimension idéologique n'a pas la même importance pour tous les partis, d'après lui : « il *existe des partis sans doctrine et des partis qui oublient leur doctrine dans l'action*. »[166]

[165] BIRABUZA A., *Le mal burundais ou l'involution historique d'une vieille nation*, Bujumbura, Editions de la Renaissance, 1999, p67
[166]CHARLOT J., *Les partis politiques*, paris, Armand Colin 2e éd., 1971), p 42

La question qui se pose est donc de savoir comment dans leur opposition, les partis burundais articulent leur conception de la société et sa mise en œuvre dans l'action politique ?

III.2.4. L'antagonisme partisan aux références idéologiques inopérantes

D'après Hastings Michel : « *le parti produit du sens parce qu'il est un entrepreneur idéologique et culturel historiquement habilité à dresser le modèle de sa société légitime, à designer les principes essentiels à partir desquels les actions particulières prennent leur justification*. »[167]De ce point de vue, on se pose la question de savoir quels sont les principes essentiels du corpus doctrinal à travers 1esquels l'opposition partisane du Burundi se servent pour conquérir le pouvoir ?

III.2.4.1. Des références idéologiques stériles

Plusieurs études ont établi que l'opposition en Afrique manifeste une faible capacité en matière d, élaboration politique. En générale, ces études ont souvent abouti à démontrer que cette faiblesse est à la fois observable sur le plan structurel et dans la formulation de l'offre politique élaborée de façon peu contrastée. Cet argument épouse celui de Bourgui qui ajoute encore que : « *les formations politiques en Afrique autres que celle du pouvoir sont, non seulement, structurellement faibles, mais elles souffrent aussi d'une carence idéologique qui fait qu'elles prouvent des difficultés à passer de la phase de contestation à celle de proposition ; ce qui les empêchent de changer « leur victoire de la rue en victoire politique* »[168]

Qu'en-est-il alors de notre propos qui vise à interroger la réponse idéologique que propose l'opposition démocratique comme alternative ? Rappelons que le point de notre problématique dans ce chapitre est de chercher à savoir ce que peut révéler l'antagonisme inter-partisan au Burundi en termes d'opposition idéologique, mais surtout comment cette idéologie est diffusée et mise en œuvre dans l'action politique. L'idée principale qui sous-tend notre point de vue ici est que dans le processus d'agrégation ou de hiérarchisation des divisions sociopolitiques, l'opposition n'invoque que des repères idéologiques stériles.

[167]HASTINGS M.,*''partis politiques et administration du sens, 'in les partis politiques: quelles perspectives* (Paris), l'harmattan, 2001)'22

[168]BOURGUI R.,*''l'Etat africain à l'épreuve du présidentialisme, 'in les défis de l'état en Afriqu*e, paris harmattan, CREA,2007'56

En d'autres mots, les repères idéologiques dont se réclament les partis burundais, ne sont que de simples références allusives qui traduisent une pure incantation dont le but est de se coller une certaine étiquette. Le tout est de se sentir appartenir une famille idéologique des partis modernes. Il est couramment admis que toute opposition prend sa source dans le conflit, et que le conflit lui-même intervient lorsque les intérêts et les opinions sont en contradiction. L'existence même du débat politique implique une prise d'opposition idéologique opposant plusieurs organisations partisanes.

A ce moment-là, l'opposition définit cette frontière qui sépare les protagonistes. Or, selon P.ANSART : « *pour avoir une âme, la frontière de l'opposition doit être édifiée sur un socle idéologique clair et solide, afin de donner de la consistance et de la cohérence à son combat politique* »[169]. Quel est alors la ligne de démarcation idéologique de l'opposition par rapport au CNDD-FDD ?

D'abord pour ce dernier, les idéaux découlent assez logiquement des principes essentiels de sa lutte armée. Ila construit son édifice doctrinal en réaction contre un désordre politique d'après mort du président NDADAYE et l'oppression militaire[170]. En entrant si profondément dans l'analyse, nous remarquons que ses principaux idéaux restent le rassembleur du peuple et le défenseur de la démocratie qui n'ont guère respectivement le cheval de bataille de l'UPRONA et FRODEBU. Donc, il n'ya rien de nouveau comme idée par rapport aux anciennes.

En générale on dirait que chaque nouvelle organisation au Burundi intervient toujours dans le sens de redynamiser et recorriger le système opérationnel de la théorie du pouvoir en place ce qui promeut peu de chances à l'alternance. Pour ce faire et toujours dans une approche compréhensive en se proposant d'examiner les principales sources doctrinales à travers les documents de base, les projets de sociétés, les rapports des congrès et autres déclarations des trois principaux partis considérés (UPRONA,FRODEBU,CNL) et qu'on s'emploie à l'analyse de ces diverses ressources on s'aperçoit que les partis burundais n'ont guère dépassé le niveau des énonciations de principe dans leur référence d'intégration. A ce style d'opposition l'analyse de BUIJTENHUIJS sur l'opposition en Afrique soutien que leurs idéologies manquent de construction d'un discours sous-adjacent.

[169] ANSART,P.,OP,CIT,P83
[170] BANSHIMIYUBUSA,D.,op'cit,P245

Dans sa revue, il écrit : « *Il n'existe aucune articulation cohérente de ses idéaux dans ses déclinaisons économiques, politiques et sociales. Ces repères ne sont que de pures incantations qui ne peuvent suffire à déterminer leur antagonisme réel* ».[171]

En d'autres mots, même si les partis burundais se réclament unitaires et démocratiques, cette référence n'est souvent qu'une allusion parfois vide ou confuse. En général, « nous ne connaissons la gauche et la droite » ce qui traduit surtout l'incapacité de l'opposition à trouver des réponses idéologiques élaborées pouvant lui servir d'alternance face au CNDD-FDD. C'est pourquoi l'analyse de leur projet de transformation sociale révèle simplement un mimétisme des idéaux du CNDD-FDD, dans une perspective morale et réformatrice.

III.2.4.2. Un mimétisme doctrinal à la coloration réformatrice

Etant donné que la démocratie basée sur le multipartisme est un idéal commun partagé par toute la classe politique, les partis d'opposition aiment souvent se positionner comme réformateurs (réforme qui prend appui essentiellement sur les idéaux du parti au pouvoir). Cette reproduction des idéaux du parti toujours au pouvoir traduit une certaine incapacité à innover dans la formulation des projets propres à eux. Cette absence de marquage idéologique est une variable déterminante qui explique le caractère interchangeable des projets politiques des partis burundais. Dans la logique de la réforme, repris BUIJTENHUIJS Robert, l'opposition adopté globalement une posture moralisatrice qui recense les insuffisances du processus démocratique, et dénonce pour y remédier[172].

Du point de vue de l'opposition, la démocratie burundaise est simplement malade parce qu'il a échoué dans l'inefficacité de son appareil administratif dépourvu d'une politique adéquate de développement dans ses secteurs essentiels. C'est le cas des grandes lignes du projet de société de l'ADC-Ikibiri proposée en 2015 et reprise en 2020 par le parti Sahwanya FRODEBU, ils abordent toujours dans le sens de réformer le système en place en adoptant une posture moralisatrice qui évoquent les manquements du processus démocratiques comme : réhabilitation du droit de la parole aux citoyens, la réhabilitation de la démocratie, la bonne gouvernance, la justice sociale ,les droits de l'homme et de l'accord d'Arusha sur le plan politique, la protection du pays, des citoyens et d'étranger sur le territoire, la réhabilitation des relations politico-diplomatique entrent le

[171] BUIJTENHUIJS R., «*Les partis politiques africains ont-ils des projets de société ? L'exemple du Tchad », in politique Africaine. Entrepreneurs, ajustement et démocratie,* no56, 1994 pp119-136.
[172] Ibidem.

Burundi et les autres pays ou organisation étrangères, combattre le chômage, exploiter de façon transparente les minerais, faire le recrutement selon les compétences et non les politiques ni sociales.[173]De ce fait, les partis UPRONA, FRODEBU et CNL s'efforcent toujours de dresser un « un tableau sombre » de la situation politique et économique du pays et se proposent globalement de garantir les libertés fondamentales, renforcer la démocratisation de la vie politique. Bref, leur politique se résume pour l'essentiel à garantir les élections libres et transparentes, promouvoir les libertés fondamentales et le respect du pluralisme et de l'égalité pour tous. « Afin d'éviter le peuple Burundi le retour à la dictature ».

En fait toutes ces différentes propositions ne comportent rien de nouveau par rapport au projet politique du CNDD-FDD ; si non la pure volonté de réformer qui les sous-tend toutes. En les parcourant dans leur ensemble, on est saisi par deux aspects. Premièrement, c'est à travers les mêmes termes qu'eux tous relèvent les imperfections de la démonstration burundaise. Deuxièmement, le mimétisme parait surtout saisissant du fait qu'en guise de solution, les partis d'opposition utilisent invariablement les mêmes termes et principes d'action dans les solutions proposées. Il s'agit de« ramener », de « garantir », de « renforcer » de «restaurer », de «redéfinir », de «moraliser », de rétablir »etc.

Bref, le vecteur principal de leur réforme reste l'administration. Une bataille politique qui se base sur de telles considérations touchant la bonne gouvernance, conduit souvent l'opinion publique à juger en faveur du pouvoir. Puisque la plupart des opposants ont géré ensemble avec le CNDD-FDD dans les mêmes conditions avec les mêmes résultats. Lorsqu'il faut choisir l'électeur ne se fait plus illusion sur la volonté du changement qu'affiche l'opposition[174]. A cette contradiction le parti UPRONA s'accuse. Dans notre entretien le président représentant légal du parti à la permanence nationale, nous a signalé quelques irrégularités se trouvant dans la constitution, dans le code électoral ainsi que le non transparence de la commission électorale nationale indépendante (CENI). Nous lui avons demandé sur place cette question : « pourquoi avez –vous alors soutenu le parti au pouvoir dans la campagne du referendum de 2018 en sensibilisant de voter le « pour » ?

[173] http://www.frodebu.be Un défi

[174] VANDEGINSTE S., Une nouvelle constitution pour le Burundi ? *Pour la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*, IOB, Université d'Anvers, octobre 2013.

Il m'a répondu d'une façon échappatoire en disant que le parti a fourni l'effort possible pour avoir le maximum possible favorisant l'opposition que nous avons dans la Constitution actuelle si non le parti au pouvoir avait tendance à supprimer beaucoup d'atouts favorisant l'opposition prescrits dans l'Accord d'Arusha. »[175]

Les spectacles des alliances (CELAT-HUMURA en 2010), marchande auquel se sont livrées certaines formations politiques, la démultiplication à l'excès des partis, le marasme politique de l'opposition, l'instrumentalisation de la légalité, etc.…sont autant de facteurs qui ont entrainé une profonde désaffection de l'opinion publique à l'égard du politique en général. Alors que faut-il retenir de l'examen qui précède ? Cet examen autorise à suggérer que face au projet de société du parti au pouvoir, l'opposition fait le mimétisme doctrinal à visée réformatrice qui ambitionne de corriger les imperfections démocratiques et les insuffisances du système de gouvernance du parti au pouvoir comme le dit patrice LACAM[176].

De ce point de vue, le tchadien Alfred RAMADJI interprète cette situation de cette manière : *« il règne une certaine confusion dans les choix politiques entre les partis. Cette illisibilité n'est sans conséquence dans les choix stratégiques de l'opposition sans réelle consistance, le phénomène oppositionnel est réduit à une simple querelle politicienne dont le discours prétend qu'en remplaçant certains hommes par d'autres, cela suffirait à changer la manière de gouverner »*[177]. Ainsi donc dans le mimétisme doctrinal, l'opposition n'est pas parvenue à se construire des référentiels idéologiques susceptibles de mobiliser et de créer une possibilité d'identification.

III.2.4.3. cristallisation idéologique inexistante

Après avoir analysé l'aspect de notre réflexion visant la manière dont l'idéologie est produite, diffusée et reçue au sein de l'opposition partisane, on peut bien se douter la validité de cette préoccupation. De fait, peut-on encore parler d'identification idéologique lorsqu'un parti est incapable de se construire des référentiels par lesquels il peut mobiliser ? Dans l'analyse de cette question, nous avons opté toujours dans la perspective comparative, de confronter les pratiques du parti au pouvoir à celles des partis d'opposition. Sur ce terrain aussi ; l'analyse démontre que l'opposition n'est pas parvenue à trouver la formule adéquate pour résoudre cette énigme.

[175]NKURUNZIZA (olivier), secrétaire générale et président du parti UPRONA, interrogé le 12 mai 2022
[176] LACAM,J-P.,op,cit,P39
[177] RAMADJI,A.,op,cit,P302

Comment donc s'ordonnent concrètement les pratiques d'un bord à l'autre. Il est important de relever que dans leur ensemble, les partis burundais n'ont pas d'autres sources de production doctrinale en dehors des manifestes des partis et d'autres déclarations publiques qu'ils font par l'intermédiaire de leurs leaders. Quelques-uns d'entre-deux a tenté à la production du journal du parti comme outil de propagande mais après un certain temps, ils sont accusés de diffuser la haine à caractère ethnique avant d'être suspendu par le CNC (Conseil National de Communication). D'autres n'ont jamais paru après le premier numéro. Que ce soit les journaux, Aube de la démocratie, Nyabusorongo pour le parti Sahwanya FRODEBU, carrefour des idées et INTAHE pour le parti UPRONA, les motifs de leurs extinction sont les mêmes. En approchant le président du parti Sahwanya FRODEBU M. Pierre Claver NAHIMANA pour lui demande ce qu'il pense sur cette diffusion doctrinale ou inculcation militante. Il nous a révélé qu'à part cet esprit initiatif de penser à chercher des outils indispensables de polarisation, les obstacles de la lecture et de l'achat de ce matériel demeurent pertinents. Il insiste en disant que d'une part, les burundais dans leur majorité n'ont pas une prédilection à la lecture, d'autre part, le coût du journal si modique soit-il n'est pas à la bourse de quiconque.[178]

Ainsi donc tandis que le parti au pouvoir fait main basse sur les médias d'Etat pour faire le relai de sa politique. En considérant les propagandes exercées sur l'opinion publique par le CNDD-FDD, on constate que le but de cet acte est d'imposer la promotion de la démocratie et de tout son processus comme la marque symbolique de son organisation. L'essentiel de son discours vise à s'approprier et à se réclamer défenseur de la démocratie au Burundi.

Comme le suggère patrice LACAM dans son article, « Le politicien investisseur », les partis de l'opposition sont contraints de multiplier les conférences et les communiques de presses. En générale, les déclarations politiques restent largement au niveau de la dénonciation, de la critique ou de la condamnation. Elles sont rarement des productions intellectuelles élaborées, suivant une certaine philosophie sous-jacente ; et qui ferait du parti une véritable entreprise[179].

De plus, mises à l'épreuve des faits, les déclarations du parti au pouvoir ne résistent pas non plus à la critique. Car, on peut donc bien objecter au CNDD-FDD que la démocratie est depuis toujours un idéal voulu et partagé, non seulement par la classe politique dans son ensemble mais encore par tout un peuple qui a toujours aspiré.

[178]NAHIMANA (Pierre Claver), président du parti sahwanya FRODEBU, interrogé le 26 mai, 2022 à Bujumbura
[179] LACAM,J-P.,OP,cit

Par ailleurs, parmi tous les partis politiques burundais, aucun d'eux ne se réclame anti-démocratique. En fait, s'autoproclamer défenseur de la démocratie, n'est pas suffisant pour justifier comment l'on conçoit l'ordonnancement de la société Burundaise, ni la manière qu'on la gère réellement. C'est pourquoi, dans l'hypothèse qu'un autre parti politique ait été à l'origine de la mise en œuvre du processus démocratique on aboutirait à la conclusion que le CDD-FDD manquerait en réalité d'un fond idéologie.

En clair, aucun parti burundais ne s'est structuré comme « un entrepreneur idéologique ». C'est pourquoi il parait difficile, voire impossible d'y trouver un mode précis de production et de diffusion idéologique. Ainsi lorsqu'on entreprend de saisir l'opposition au prisme idéologique, elle se révèle simplement stérile. De notre point de vue l'un des éléments explicatifs de cette faiblesse idéologique et que le parti burundais en général et l'opposition en particulier ont figé leurs identités sociales.

Du côté de l'opposition, cette fixation a produit un effet négatif, celui d'un manqué de culture partisane, et à empêcher toute évolution ou structuration idéologique et au- delà de l'absence de polarisation idéologique le phénomène oppositionnel doit son impuissance à ce qu'il est avant un combat mené par des organisations qui manquent totalement d'efficacité.

III.3. Des organisations impuissantes

S'il est couramment admis que la dimension idéologique et programmatique reste un paramètre essentiel à la compréhension du phénomène partisan, il est tout aussi raisonnable d'admettre le fait que l'étude d'un parti politique ne peut se résumer à l'examen des programmes et des idéologies, sans se préoccuper de son organisation et de son fonctionnement. C'est pourquoi on peut convenir avec Robert Michels qui affirme que : « *le principe de l'organisation doit être considéré comme la condition absolue de la lutte politique conduite par les masses.* »[180]Le parti moderne étant, d'après lui une organisation de combat au sens politique du mot, son mécanisme d'organisation lui offre non seulement une structure solide, mais il est avant tout une nécessite parce que le parti doit se conformer aux lois de la tactique. Or, la tactique exige avant tout la facilité de la mobilisation[181].

[180]MICHELS R., Les partis politiques, 10. « *Dès le chapitre premier Michels traite de la nécessite de l'organisation* »
[181] Ibid.

De ce point de vue, une organisation efficace offre au parti, d'une part l'avantage d'être solidement structuré et d'autre part, la possibilité de se doter d'une stratégie adéquate de combat. Ainsi donc, Diverger démontre que l'examen de l'efficacité d'une organisation partisane est une opération qui pourrait être situé à trois niveaux. C'est-à-dire la manière dont elle est structurée et qui permet de saisir la logique d'articulation de ces éléments en premier lieu. En second temps cet examen suppose aussi de s'intéresser à la façon de ses différentes structures imbriquées fonctionnent.il s'agit ici de parvenir à saisir globalement comment l'organisation est gérée.

Enfin, la dernière opération plus importante pour mesurer son efficacité, consiste à examiner que toute cette mise en ordre impulse dans la vie de l'organisation partisane. Il est question ici de faire le rapport entre les résultats escomptés et la stratégie mise en œuvre pour y arriver[182]. En s'intéressant au mode d'organisation et de fonctionnement, nous nous sommes servis de l'approche compréhensive qui met à l'épreuve les discours et les actes politiques. La clé de l'étude de ce point concerne le problème de l'efficacité des organisations partisanes de l'opposition suivant ces triples niveaux.

Dans l'ensemble la question qui se pose ici est celle de savoir si au CNDD-FDD, l'opposition parvient à se distinguer de façon significative dans l'organisation de ce combat. C 'est donc à l'analyse de l'enjeu que nous pouvons essayer de croiser les normes et les pratiques au sein de l'opposition. Comparativement du parti au pouvoir, l'analyse de la scène partisane établie dans le second chapitre autorise à postuler que dans son rapport à l'organisation, l'opposition se révèle impuissante. Deux points principaux permettent de faire la démonstration de l'impuissance de l'opposition que nous postulons.il s'agit premièrement du défi structurel auquel elle est confrontée, et deuxièmement de l'inadéquation de ses choix stratégiques.

III.3.1. L'impossible défi structurel

Il y a un défi majeur à tous les partis d'opposition burundais que l'observation révèle. Lorsqu'on tente de les analyser sous le rapport à l'organisation. Ce défi est celui qui concerne l'implantation local. Souvent, la mise en place des infrastructures d'encadrement en témoigne. A titre d'exemple en province de Muramvya très proche de nous, notre travail de recherche nous a prouvé que peu de permanences d'encadrement des militants des partis d'opposition sont disponibles jusqu'au fonds des structures administratives de la base par rapport à ceux du parti au pouvoir.

[182] DIVERGER M., Op cit.

Sur 99 collines de recensement aucun pour chacun des partis ci-haut analysés (CNL, FRODEBU, UPRONA) au moment où ceux du CNDD-FDD sont un peu partout éparpillés.

Tableau 3 : Liste des permanences des partis étudiés dans la province de MURAMVYA et en Mairie de Bujumbura

	Parti politique	Propre permanence	Permanence loué	Permanence fonctionnelle
Mairie de Bujumbura	CNDD-FDD	1	0	Oui
	UPRONA	1	0	Oui
	FRODEBU	0	1	Oui
	CNL	1	1	Oui
MURAMVYA	CNDD-FDD	1	0	Oui
	UPRONA	1	0	Oui
	FRODEBU	0	0	Non
	CNL	0	0	Non

Source : enquête effectué sur terrain par nous même

III.3.2.L'armature partagée par tous les partis d'opposition

En générale sur fonds de grande observation nous pouvons affirmer que les structures de base des partis d'opposition sont théoriquement articulées. En explorant les documents officiels des partis avec l'observation pratique, une question principale nous pose dans cette analyse. Celle-ci concerne la logique politique d'articulation des structures. Suivant donc la logique d'articulation générale, les partis burundais dans leur ensemble, ont théoriquement mis en place des organes centraux, des organes de base, les organes affiliés ou organes de masse et enfin des commissions permanentes. Même si on peut observer çà et là que les appellations des instances comportent des différences, cette armature reste partagée par toutes les organisations partisanes du Burundi.

L'examen fait ressortir qu'en dehors des organes de masse et des commissions permanentes au sein desquels on peut trouver quelques différences dans tel ou tel autre parti, le rôle, les attributions et la composition des organes centraux et des organes de base de tous les partis burundais sans exceptions sont les mêmes. En générale au sein des organes centraux des partis burundais, on trouve le bureau exécutif (ou bureau politique national), le conseil national puis le congrès[183]. Pour répondre à notre préoccupation de départ, examinons à présent les rôles et les fonctions que les partis burundais ont définis respectivement pour leurs organes centraux et leurs organes affiliés.

III.3.3. Rôles et fonctions définis par les organes centraux et affiliés

Au niveau central, l'instance suprême de tous les partis est le congrès. Il a partout les mêmes fonctions. Ses principales tâches sont : tracer les lignes directives du parti, approuver le bilan, réviser les textes fondamentaux, élire le premier responsable du parti et l'investir pour les élections présidentielles. Au Burundi la périodicité minimale d'un congrès est de trois ans et le maximum est de cinq ans, mais en cas de l'impérieuse nécessité, des congrès extraordinaires peuvent se tenir[184].

Le conseil national joue l'organe de direction. Il définit la ligne de conduite, arrête le budget, fixe le taux de cotisation et contrôle la gestion des finances du parti, etc. Enfin le troisième organe centrale est le bureau national ou exécutif, il est partout chargé d'appliquer les grandes orientations politiques d'exécuter des résolutions et recommandations des instances supérieures. Pour l'essentiel il lui revient le rôle de l'animation du parti. A côté de ces organes centraux, il ya les organes de masse et des commissions permanentes[185].

Les structures de masse comprennent diverses organisations affiliées, qui sont comme les bras armés des formations politiques. Les organes de masse ont pour fonctions de s'occuper de la propagande du parti au sein des catégories sociales ou professionnelles spécifiques. Les femmes et les jeunes sont les différentes catégories d'organe de masse. De par leur importance démographique, ceux-ci sont les composantes essentielles et stratégiques rencontrés dans tous les partis politiques au Burundi.

[183] République du Burundi, Ministère de l'intérieur, Guide pratique des partis politiques au Burundi, Bujumbura, 1993.
[184] OAG, Etat des lieux des partis politiques a la veille des élections de 2010, Bujumbura, octobre 2009.
[185] Ibidem.

En dernier lieu, il y a les commissions permanentes dont le rôle est d'assurer la régulation du fonctionnement des instances, le règlement des différends ou encore le contrôle de la régularité des comptes du parti. La première chose à retenir du décryptage de ce schéma structurel est de découvrir déjà que l'aspect purement formel d'articulation des structures, tous les partis Burundi ont adopté le même mode opératoire. Ainsi que nous l'avons relevé plus haut, ils sont tous conçus en théories comme des partis de masse, suivant le principe de la liaison verticale. Mais, outre le fait de nous renseigner sur les rôles des organes, ce décryptage ne présente que des principes et non l'effectivité de leur application. Or, C'est là-dessus que réside le véritable défi des partis burundais en générale et ceux de l'opposition en particulier. Pour ne pas nous laisser prendre à la lettre des statuts, analysons leur application concrète avant de tirer quelques conclusions. L'interrogation principale demeure ; ces structures de base sont –elles effectives au sein des partis d'opposition ?

III.3.4 Structures partisanes en théories et non en application

En réalité, ces défis ne sont pas pour autant aisé pour le parti au pouvoir, mais il est davantage pour l'opposition. Ainsi que nous le démontrons dans le point suivant, la logique du fonctionnement du CNDD-FDD lui offre des facilités des relais sur tout le territoire, un avantage dont l'opposition ne peut guère bénéficier. La réalité est que tous les efforts que les principaux partis d'opposition ont fournis n'ont suffi pour l'essentiel qu'à mettre sur pied des organes centraux au niveau de la capitale. Quelques-uns d'entre eux tentent péniblement de faire vivre quelques dénombrements dans deux ou trois villes secondaires. En revanche pour beaucoup d'autres les efforts restent toujours vains. Mais, il faut tout de même préciser que même dans la capitale, aucun parti d'opposition n'est parvenu à mettre sur pied des structures de base à tous les échelons, c'est-à-dire dans les différents quartiers de la ville.

A l'effort possible et pour des raisons d'avoir été au moins au ou dans le pouvoir, les partis, UPRONA, FRODEBU, CNL sont parvenus à refaire dans les différentes zones que compte la capitale de Bujumbura.

D'après nos observations, beaucoup de partis d'opposition occupent les localités des circonscriptions administratives qui sont généralement celles où il existe un nombre important des ressortissants de la région où de l'ethnie des leaders de ces partis.

C'est la raison pour laquelle, nous pensons que même si d'autres conditions étaient réunies, le défis structurel ne serait possible à relever que lorsque le parti serait à mesure de mobiliser véritablement sur le terrain des idées, et non suivant la logique ethno-régionale. Ainsi donc, on se rend compte que lorsque certains partis de l'opposition affirment être implantés dans toutes les régions du pays, cela relève plus de l'ordre de la surenchère que d'une réalité avérée[186].

De ce fait, selon toute vraisemblance l'implantation locale demeure toujours le premier combat que l'opposition, dans son ensemble, se doit mener. Le défi structurel relance ainsi la problématique des choix tactiques que nous analyserons comme un échec de l'opposition.

III.4. L'échec stratégique

Après avoir démontré que le défi structurel demeure jusqu'ici le combat politique insurmontable pour l'opposition burundaise, l'on peut logiquement s'interroger sur les facteurs explicatifs de la difficulté qu'elle a de pouvoir établir une réelle implantation locale. Ce point développe l'une des hypothèses de base que nous défendons sur la stratégie de mobilisation et la gestion des ressources.

De notre point de vue et sur base de théorie de choix rationnel, nous ne doutons à dire que l'opposition mobilise et gère mal ses ressources politiques parce qu'elle a manifestement échoué dans ses choix tactiques qui se sont révélés inadéquats. En se référant à la citation ci-après de Jean patrice Lacam qui dit : « *l'homme politique qui perd n'est tant celui qui est dépourvu de ressources que celui qui n'a pas le sens de la ressource adéquate* »[187]et de sa définition proposée sur la ressource politique comme : « *tout moyens à la disposition d'un entrepreneur politique dont l'activation en faisant reculer la frontière de ses contraintes ,élargit son champs des possibles ,c'est –à-dire augmente son autonomie initiale et facilite le développement de ses stratégies* »,[188]la démonstration de cet échec stratégique de l'opposition peut se faire en deux étapes : d'abord nous proposons d'une part d'examiner globalement le fonctionnement de certaines structures mises en place par les partis d'opposition et, d'autres part d'analyser quelle dynamique celle-ci ont réussi à impulser dans le développement du phénomène oppositionnel.

[186] GUEYE S.P., « *Partis politiques et démocratie »,in Démocraties africaines. Revue trimestrielles de l'Institut Africain pour la démocratie*, no3, 1995,pp.17-22.
[187]LACAM J.P, ''Le politicien investisseur, un modelé d'interprétation delà gestion des ressources politiques'' in RFSP38,N01,(1988), p30
[188]Ibid.

Le but de cet exercice est de parvenir à donner un éclairage sur l'efficacité des partis d'opposition. D'emblée, il faut rappeler que la première clé explicative de cet échec stratégique de l'opposition, c'est le fait d'avoir incorporé l'identité partisane dans les structures sociales, notamment, les structures ethno-régionales. Là, il eut produit deux conséquences négatives sur le développement du phénomène partisan .il s'agit de l'empêchement de toute production et toute évolution idéologique, mais aussi la création des organisations relativement atomes sans réelles capacités mobilisatrices pouvant susciter un certain engagement militant.

Ainsi pour cette logique ANSART écrit : « *sans identification idéologique, les partis d'opposition se révèlent être incapables de mobiliser plus largement au-delà de leur sphère d'influence*[189]. Cela est d'autant plus que l'animation politique qui est l'attribution principale définie à tous les bureaux nationaux ou exécutif est quasiment inexistantes au sein des partis d'opposition du Burundi. Sur ce point, il nous semble important de faire une analyse synthétique de la manière dont les partis burundais mobilisent leurs militants, et la place qu'ils leurs accordent. Cet exercice nous amènera à voir si entre l'opposition et le CNDD-FDD, il y a une différence stratégique d'approche dans la mobilisation.

En effet, au regard des apparences sur terrain de recrutement et mobilisations des masses on pourrait se donner l'impression que le parti CNDD-FDD est un parti qui gagne son influence suivant son idéologie marqueur, mais nos recherches nous ont permis d, établir que les partis burundais partagent, dans leur ensemble, les mêmes principes de recrutement de leurs membres. Pour tous sans exception l'adhésion est libre, individuelle. Celle –ci donne droit à une carte au membre et ne fait pas obligation à une certaine souscription financière. La cotisation est recommandée mais sans toutefois déterminer la somme[190]. C'est suivant ce mode de recrutement et de financement orienté vers les masses, que nous désignons les partis burundais comme des partis de masse. En dehors de ces indications communes d'adhésion, on peut lire aussi dans les textes de base qu'ils sont composés des femmes, des jeunes et des opérateurs économiques, etc. alors dans la mobilisation et l'organisation des organes de masse, deux couches stratégiques sont interpellées .il s'agit des femmes et jeunes.

[189] ANSART P., *Idéologies, Conflits et Pouvoirs ,* Paris, PUF,1984.
[190] Loi no1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la Loi no1/06 du 26 juin 2003 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques.

Sur ce plan, nous pensons que l'échec stratégique de l'opposition est lié au fait qu'elle ne sait pas démarquée par rapport au CNDD-FDD. Premièrement dans la manière d'organiser ces masses et deuxièmement en leur attribuant un rôle insignifiant dans le fonctionnement des instances du parti. Notre propos ici est de savoir de quelle manière l'opposition mobilise et gère ces deux composantes essentielles, comparativement au mode opératoire du parti au pouvoir quelles places sont-elles ? Quels rôles y jouent –elles ?

En effet, lorsqu'on s'emploie à cette entreprise, on découvre qu'il y a avant tout une double distinction à opérer, premièrement, selon leur catégorie sociale ou leur catégorie professionnelle, les organes de masse n'ont pas le même rôle ni le même poids. Deuxièmement selon qu'on a à faire au parti au pouvoir ou à l'opposition, leur influence n'est pas la même selon les catégories. Synthétiquement, elle se résumerait ainsi : les femmes et les jeunes ont tous pour mission l'organisation et la mobilisation de leurs pairs en vue de la poursuite et de la réalisation des objectifs du parti. En revanche lorsqu'on regarde à leur représentativité au sein des instances de décision des partis, elle est quasiment nulle. Ainsi cette division de catégorisation sociale et du statut social est désormais conçus comme un critère qui peut conférer du pouvoir. Ceci a pour conséquence l'impossible émergence des chômeurs ou de simples étudiants. Leurs représentativités sont toujours nommées d'en haut au lieu d'être élues par eux. Ici, les congres communaux et provinciaux de juillet et septembre 2021 du parti UPRONA illustrent bien cet exemple[191]. Par ailleurs cette mobilisation des principales masses des jeunes et femmes des partis ne dépasse guère le stade des manifestations folkloriques, qui s'intensifient uniquement en période électorale.

Les instances de décision sont quasiment toutes dirigées par les membres issus des organisations socioprofessionnelles. Le choix de ces femmes et jeunes qui sont en grande majorité fonctionnaires n'est qu'un fait de hasard, mais une nouvelle stratégie qui va au-delà de la mobilisation des masses. Malheureusement pour l'opposition, cette stratégie est uniquement bénéfique au CNDD-FDD. En analysant, on constate qu'il y en a ceux qui alimentent la boite à idée du parti, d'autres qui entretiennent ses réseaux clientélistes ou encore qui assurent son mécanisme de financement occulte[192].

[191] Rapport du 20ème congrès des communaux et provinciaux du parti UPRONA, Bujumbura Septembre 2021
[192] NSAVYIMANA B., Informateur de Muramvya

C'est pourquoi les partis de l'opposition doivent en générale chercher un autre mode opératoire afin de mieux organiser leurs organes de masse.

De notre point de vue, c'est aussi l'une des erreurs tactiques de l'opposition d'avoir adopté les mêmes principes de la répartition des rôles dans la mobilisation et l'organisation des masses. Leur influence locale aurait été probablement toute autre si les jeunes et les femmes étaient mis au centre de leurs politiques tout en leurs confiant des rôles à jouer dans le développement du phénomène partisan. Alors, il reste une interrogation essentielle concernant le fonctionnement de telles organisations. Comment donc des partis qui manquent d'une assise locale, parce qu'ils ont échoués dans leur stratégie de mobilisation parviennent-ils à fonctionner ?

Tableau 4 : Liste des représentants communaux des partis politiques étudiés en province de MURAMVYA

Parti politique	Noms et prénoms	Commune	Age	Sexe	Ethnie	Fonction	Niveau d'études
CNDD-FDD	NGENDAKUMANA Emile alias MIYAYA	BUKEYE	- de 50ans	M	Hutu	Enseignant	Niveau Universitaire
	NAHIMANA Rémy	KIGANDA	- de 50ans	M	Hutu	Enseignant	Niveau Universitaire
	NIJIMBERE	MBUYE	- de 50ans	M	Hutu	Enseignant	Niveau Universitaire
	NDUWIMANA Bonaventure	RUTEGAMA	+ de 50ans	M	Hutu	Conseiller collinaire	6ème année primaire
	NZOSABA Fulgence	MURAMVYA	- de 50 ans	M	Hutu	Enseignant	D6
UPRONA	NKUNZIMANA Eric	BUKEYE	- de 50ans	M	Tutsi	Enseignant	D7
	GAHUNGU Roger	KIGANDA	- de 50ans	M	Tutsi	Retraité	D4
	IRIVUZIMANA Ezepinius	RUTEGAMA	- de 50 ans	M	Tutsi	Chômeur	A2
	RUSIMBA Janvier	MBUYE	- de 50ans	M	Tutsi	Enseignant	D6
	SETABARUKA Jean. Pierre	MURAMVYA	- de50 ans	M	Tutsi	Enseignant	Niveau Universitaire
CNL	GIRUKWISHAKA Pamphile	BUKEYE	+ de 50ans	M	Hutu	Enseignant	D6

	MPITABAKANA Daniel	KIGANDA	+ de 50	M	Hutu	Enseignant	D6
	NAHAYO Ezéchiel	MBUYE	- de 50ans	M	Hutu	Commerçant	D7
	NIZIGAMA Floribert	MURAMVYA	- de 50ans	M	Hutu	Enseignant	Niveau Universitaire
	NKUNZIMANA Dieudonné	RUTEGAMA	- de 50 ans	M	HUTU	Commerçant	Humanité Générale
FRODEBU	HABONIMANA Médard	BUKEYE	+ de 50ans	M	Hutu	enseignant	D6
	MASABARAKIZA Salvator	KIGANDA	+ de 50 ans	M	HUTU	Moniteur agricole en retraite	A3
	NKURUNZIZA PRIVAT	MBUYE	- de 50 ans	M	HUTU	Enseignant	Niveau universitaire
	NTUNZWENIMANA Placide	RUTEGAMA	- de 50ans	M	Hutu	Enseignant	Niveau universitaire
	MADAGASHA JEAN CLAUDE	MURAMVYA	- de 50ans	M	Tutsi	commerçant	Niveau primaire

Source : enquête réalisée auprès des représentations communales, avril 2022

Avec ce tableau ci –dessus, nous constatons que les instances de représentations communales de tous ces partis en cette province sont presque toutes dirigées par des membres issus de la catégorie socioprofessionnelle du secteur tertiaire qui partagent une même génération et genre et surtout de la même ethnie de celle du leader du parti. Cela est l'épreuve prouvant l'incorporation des structures sociales à caractère ethniques à l'identité partisane et la division de la catégorisation sociale qui sont par conséquent germes du non production idéologique et la création des partis politiques relativement atomes incapables de mobiliser les masses.

III.4.1. Situation financière alarmante des partis d'opposition

La question du financement est un sujet crucial au sein de tous les partis burundais. Chacun parti fait du respect des dispositions de ses textes réglementaires une obligation du militant de s'acquitter de ses cotisations statutaires. Nous retrouvons également les détails de cette recommandation dans leurs règlements d'ordre intérieur bien qu'il ne soit pas tenu par toutes les formations de l'opposition.

Toutefois revenir aux textes dispositifs décrit ci-haut et définissant les modes de financement des partis, notre travail a voulu savoir si réellement ces principes de base sont mis en pratique. En examinant les rapports des derniers congrès des partis étudiés (UPRONA, FRODEBU, CNL) pour la régularité, le constat général à tous ces partis est qu'il y est indiqué que la question relative aux stratégies d'amélioration des finances du parti revient à chaque session. Pour le parti UPRONA, ce qui est toujours mise en cause, c'est *« mobilisation des militants face à un de leurs devoirs, qui est de tout faire la faible pour assurer la régularité des cotisations statutaires* ».[193]Quant au taux de cotisations, le bilan indiqué vaguement que « les taux sont dérisoires » et que par ailleurs « les ressources n'évoluent pas de manière régulière ,rendant ainsi la situation financière peu reluisante, voir même alarmante ».mais en approchant le trésorier national ,nous avons constaté que la réalité est toute autre chose .Nous avons appris que « les rentrées des caisses au sein de l'UPRONA sont constituées en majorité des cotisations statutaires des dirigeants .Il ressort que la contribution personnelle du président est comme l'une des sources conséquentes de financement du parti. Quel enseignement peut-on tirer de ce décryptage ? La leçon principale qu'on aura retenu de ce mécanisme de ce financement, c'est que l'UPRONA est un parti essentiellement financé par ses dirigeants.

L'analyse de ce mécanisme de financement permet aussi de comprendre les raisons pour lesquels les militants ont un faible poids au sein du parti. Selon toute vraisemblance, ils n'ont pas un rôle conséquent parce que financièrement, ils contribuent à très peu de chose dans le parti. Cette réalité est partout pareille au sein des partis d'opposition au Burundi. Alors qu'ils sont tous structurés à la base comme des « partis de masses », leur mode de financement les rapproche plutôt des « partis de cadres » car, financièrement, ils dépendent essentiellement de leurs dirigeants. Or, robert Michels a déjà montré les conséquences, que la supériorité financière de quelqu'un peut avoir un impact sérieux sur le parti. En effet, selon lui, elle conduit souvent à une forme d'exclusion des autres de la participation à la vie du parti.[194] Au sein des partis burundais, cette exclusion est manifestée dans la façon dont ils sont administrés et gérés.

On s'aperçoit que ce sont des organisations qui sont essentiellement administrées au niveau de leurs organes centraux où sévit un vrai phénomène de concentration des pouvoirs.

[193] Rapports des derniers congres des partis UPRONA, FRODEBU et CNL
[194]MICHELS(Robert), Op cit, P223

Les partis d'opposition sont noyautés au point mêmes que les grandes décisions sont souvent prises sans l'aval de la base. Ainsi un tel phénomène pousse toujours à la concentration de tous les pouvoirs aux mains d'une seule personne. Ainsi compte tenu de cette stratégie ci-dessus expliquée, nous remarquons que les mêmes membres qui acceptent de s'acquitter des cotisations essaient d'estimer les postes minimums à décrocher selon la grandeur du parti. Le tableau suivant montre le décalage des cotisations pour la campagne 2020 des partis ci-haut analysés en province de MURAMVYA.

Tableau 5 : Budget alloué pour la campagne électorale de 2020 en province de Muramvya des partis précédents

Province Muramvya	Partis politiques	Budget alloué
	CNDD-FDD	Environ 200millions
	CNL	Environ 30 millions
	UPRONA	Environ 5 millions
	FRODEBU	Moins d'un million

Source : consultation des rapports de comptabilité dans les représentations communales des partis UPRONA, FRODEBU, CNDD-FDD et CNL

III.4.2 La culture du chef partagé par l'opposition partisane du Burundi

D'abord entre discours et pratique, il ressort que « la culture du chef » reste constante au sein des partis d'opposition. Cela peut se vérifier sur tous les partis étudiés de l'opposition. A titre d'exemple le président du parti UPRONA dirige lui-même le bureau exécutif dont il choisit lui – même les membres au sein du conseil national qu'il préside aussi et dont le tiers des membres sont nommés par lui-même. De même, outre ses prérogatives de chefs, il nomme le tiers des membres de ce conseil ; et c'est suivant ses propres propositions que les membres du bureau exécutifs sont élus au sein de ce même conseil.

Le règlement d'ordre intérieur lui donne encore un autre pouvoir dans article 41, de remanier le bureau exécutif en cas de nécessite.

On peut donc supposer que si les membres de ce bureau ne lui sont totalement dévoués, il peut les remplacer à son gré. L'autre complexe qu'on peut relever concerne la relation entre le conseil national et le bureau exécutif. Les textes rendent le bureau exécutif redevable devant le conseil supérieur d'orientation, alors que d, une part c'est suivant son avis que le président nomme une partie des membres de ce conseil ;et que ,d'autres part ,le président lui-lui-même dirige ces deux instances ou que ce dernier est dirigé par un membre influent du président .Or, étant élu, ni par le conseil supérieur ,ni par le bureau exécutif ,le président ne peut être redevable que devant le congrès qui l'a désigné.

Cette situation laisse supposer que si, par exemple, le bureau exécutif doit justifier un certaine malversation financière devant le conseil supérieur, cet examen devient tout simplement impossible puisque cela reviendrait à interpeller le président lui-même ou la personne figurant qui est l'ordinateur principal de dépenses, mais qui statutairement n'a pas de compte à rendre devant cette instance. Ce fonctionnement si complexe des instances, qui met en évidence une véritable concentration des pouvoirs entre les mains du « chef », peut être assimilé à une absence de professionnalisation.

En effet, il n'existe aucune distinction nette entre les taches techniques et administratives au sein des partis burundais. Il règne plutôt une certaine confusion en matière, Ce qui explique cette ambigüité dans la répartition des pouvoirs internes. C'est pourquoi, le président se trouve être réellement le seul qui décide de tout, qui organise tout et qui administre tout.

III.5. Relation « in group, out- group "et le nomadisme politique.

Le grand problème souvent exposé en Afrique sub-saharienne au niveau de l'administration, c'est la faiblesse institutionnelle. En Afrique, même si les états sont modernes et connaissent les lois (normes) qui les empêchent de faire la confusion entre le privé et le public, l'état reste le seul espace d'entreprise et de l'économie. C'est un régime dialectique qui veut prolonge l'état traditionnel (sans constitution) dans l'état moderne fondé sur la loi. A cet effet, les spécialistes de la sociologie historique en Afrique montrent qu'il existe trois phénomènes qui caractérisent cet état ; à savoir : la suprématie du politique sur l'économie ; la faiblesse de la société civile et le phénomène communautaire. Ces trois phénomènes permettent de comprendre les autres phénomènes comme le clientélisme, la corruption, l'autoritarisme et le patrimonialisme qui sont nombreux en Afrique.

L'analyse de ces derniers a prouvé que l'accès aux ressources économiques dépend des positions politiques que vous occupez. En ce sens, on comprend que les citoyens sont confrontés à un rouleau compresseur et que par conséquent les partis qui perdent les élections ne parviennent pas à distribuer les biens. L'état moderne est gangrené par les pratiques patrimoniales. C'est un état néopatrimonialiste, un état ambigu où les relations sont basées sur le monopole des biens sur les dirigés[195].

C'est une relation d'exclusion dans la mesure où ce régime politique exclut la périphérie (out-group) et favorise l'interne du système (in-group). Dans le néo -patrimonialisme et le clientélisme, le trésor public n'est pas géré rationnellement mais d'une façon clientèle. Le patron ne gouverne pas à tout le monde mais à ses ouailles et ceux-ci eux-mêmes voient dans ses jouissances. La relation est verticale. Jean François Médard considère le clientélisme comme une variante du néopatrimonialisme. Selon lui, le clientélisme politique est un système de relations politique non parentale fondées sur la relation inégalé des ressources entre le possédant (patron) et le dépendant (client).[196] De son constat par rapport à l'opposition, Patrick Quantin a indiqué ; à cet effet que « *la difficulté pour l'opposition à s'imposer est le résultat d'un double embarrage; celui qui le bloque dans l'organisation et le déroulement des scrutins et celui, plus insidieux de la limitation des libertés civiles et politiques qui s'étend en amont et en aval des élections.* »[197]Il ressort de toutes ces analyses que l'opposition en Afrique n'a pas des défis internes à relever pour se rendre efficace mais qu'elle est aussi engagée dans une compétition dont les règles lui sont généralement désavantageuses à l'avance. L'impuissance de l'opposition trouve ainsi comme variables explicatives les facteurs exogènes liés au contexte politique souvent autoritaire des pays africains.

Dans ce point, l'exercice que nous proposons fait la démonstration de ces facteurs exogènes, qui affecte l'opposition burundaise dans ce combat. De notre point de vue, les logiques néopatrimoniales de gestion de pouvoir d, état sont une variable déterminante dans l'affaiblissement du phénomène oppositionnel au Burundi. Mais avant d'y revenir dans les détails, il est judicieux de préciser les concepts de néopatrimonial et de nomadisme politique, par lesquels nous tentons d'appréhender la relation pouvoir et opposition dans le système politique burundais.

[195] MEDARD, J-F., '*'Autoritarismes et démocraties en Afrique noire'' in politique africain*e, no43(1991) :92-104
[196]MEDARD J.F (dir), *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise ;1991 et une politique africaine*, no41, octobre,1991
[197]QUANTIN P., et Daniel BOURMAUD, *Les chemins de la démocratie*, Paris, Kharthala, 1991.

Ainsi, selon Daniel Bourmaud « *le néopatrimonialisme correspond à une situation de dualisme où l'état se caractérise par un phénomène de patrimonialisation et de bureaucratisation*. *La combinaison de ces deux facteurs fait la spécificité néopatrimoniale en Afrique subsaharienne*. »[198]

Quant au concept de nomadisme politique, lorsqu'il est transposé à la vie politique, le nomadisme renvoie, selon le sens restreint qu'en à donner Boumakari Benjamin « *l'attitude de l'homme politique qui migre d'un parti politique auquel il appartient au moment de son élection vers un autre parti, pour des intérêts personnels*. »[199]Parfois appelé transhumance, celle-ci est différente de la dissidence : le dissident organise sa tendance au sein de son parti, ou le quitte pour en créer un autre, ou déploie son jeu politique en dehors des partis.

Le transhumât ou le nomade politique, au contraire, quitte son parti, avec armes et bagages pour rejoindre un autre, tout en se réservant la possibilité, au gré des circonstances, de revenir dans son parti d'origine. Bien que ce phénomène soit considéré normal pour les uns qui disent qu'il n'y a rien de mal à ce phénomène qui reste ,de toute façon, conforme à la liberté démocratique que l'on a d'adhérer ou de quitter un parti, les tenants du principes moral et éthiques conçoivent à leur tour le nomadisme comme un fléau pour la démocratie en Afrique, en ce qu'elle instrumentalise les élus en quête de quelques avantages matériels et de promotion politique tout en affaiblissant les oppositions dont les élus ou leurs simple membres sont à la merci des majorités au pouvoir[200] .

En dépit de la polémique qu'il soulève, le nomadisme ne reste pas moins un phénomène politique qui modifie les rapports de pouvoir entre majorité et opposition en Afrique. A ce titre, il mérite le regard du politiste qui n'a pas vocation d'être prescriptif ni normatif. C'est ce regard analytique que nous portons sur les relations entre le CNDD-FDD et l'opposition burundaise, qui se prête parfaitement à l'interprétation à travers les prismes du néo-patrimonialisme et de nomadisme politique. Il reste à déterminer en quoi le pouvoir du CNDD-FDD est néo-patrimonial et comment la transhumance politique se traduit-elle dans le milieu partisan burundais ?

[198] BOURMAUD D., '' Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes'' *in Revue Internationale de la Politique Comparée* 13,no4(2006) :625-41

[199] BOUMAKARI B.,*''La prohibition de la transhumance politique ''des parlementaires. Etude des cas africain*s'' in Revue française de droit constitutionnel 75, no39(2003) :499

[200] Ibid.

III.5.1. De la patrimonialisation du pouvoir burundais

Le processus démocratique enclenché au début des années 1990, n'a pas réussi du moins pour l'instant à libérer l'état burundais de la pesanteur des tares héritées de son histoire. Bien au contraire, la transition démocratique est venue complexifier davantage les rapports de pouvoir d'état, un pouvoir patrimonial qui a développé des formes nouvelles d'allégeances dans sa logique de fonctionnement. En effet, la problématique de la dynamique politique du Burundi doit être inscrite dans cette complexité des rapports de pouvoirs totalement nouveaux, mais qui, paradoxalement se nourrissent en même temps des pratiques du passe. C'est donc dans une sorte de tentions qu'est inscrit le processus démocratique au Burundi.

Certes, le Burundi démocratique consacre le vote comme l'unique mode de dévolution du pouvoir, mais il n'en reste pas moins un état qui entretien toujours ce lien ambigu avec le coup d'état. Sa dynamique institutionnelle exige la formation des organisations partisanes sans coloration ethnique, mais elle doit composer, en permanence avec des vifs sentiments identitaires et des fractures ethniques héritées des années de guerre civiles. Ses principes de gouvernances se veulent transparents et démocratiques, mais les pratiques du népotisme, de violence et de corruption survivent et ont parfois tendance à s'intensifier. C'est dans ce contexte que la compréhension du pouvoir burundais doit être inscrite, pour mieux en saisir les logiques souterraines. Ainsi la question n'est pas de savoir en quoi le pouvoir Burundi est néo-patrimonial, mais la vraie question est de savoir en quoi diffère-t-il de cette catégorie ? C'est à se demander si réellement on peut l'appréhender autrement que par ce prisme.

En effet, à l'instar des autres états africains, les pratiques d'autoritarisme, de patronage, de corruption et de clientélisme existent encore au Burundi. Ce mécanisme découle même du régime qui concentre tous les pouvoirs entre les mains du président de la république. Le président bénéficie des privilèges qui lui permettent à la base de s'assurer de l'armée, de la justice puis de son «clan »et de sa « région ».mais la diversité ethnique du pays oblige à recourir à d'autres moyens d'allégeance, afin de s'assurer une domination au-delà de la sphère tribale et régionale .C'est en cela que le CNDD-FDD intervient comme le véritable appareil de ce pouvoir patrimonial contraint d'avoir recours à d'autre moyens d'allégeance. Comme on le verra dans le point suivant, le parti lui-même n'est en réalité que l'instrument de patrimonialisation d'un pouvoir dont l'enjeu principal est l'accès aux ressources de l'état, à leur contrôle et à leur distribution.

III.5.2. Phénomène de la politisation de l'administration publique

Au Burundi, la problématique de la politisation de l'administration a été toujours au cœur du débat politique. Les affrontements politiques entre communautés depuis l'époque des guerres civiles, concernaient déjà en partie cette question. A l'époque des guerres civiles, le phénomène de politisation de l'administration avait une coloration ethnique, mais depuis l'avènement de la démocratie, les nouvelles réalités du pouvoir ont forgé de nouvelles formes d'allégeances[201]. Par conséquent le phénomène a aussi changé de dimension. L'ampleur du phénomène a conduit la classe politique burundaise à en faire le constat, et à formuler des recommandations contenues dans l'accord d'Arusha en vue du renforcement du processus démocratique au Burundi. Pour les partis signataires de cet accord « *la promotion de la démocratie implique que les institutions de l'état remplissent leurs missions avec efficacité et affichent une réelle neutralité politique*. »[202]Bien que ce phénomène ait révoquée dans le processus de négociation d'Arusha, la constitution de 1992 en avait déjà pointe du doigt dans certains articles pour éviter certaines distorsions ce qui n'a pas été malheureusement respecté.

Depuis l'adoption de cette constitution, les services de la défense nationale, de la police et de la justice sont interdits d'activités partisanes. S'ils le désirent ou voudraient s'engager dans des compétitions électorales, ils doivent au préalable renoncer à leurs charges et fonctions.[203]Cette situation prouve à quel point l'administration constitue réellement un enjeu de pouvoir au Burundi. En paraphrasant Daniel Bourmaud on pourrait dire que pour les dirigeants burundais, l'administration constitue le « bras armé de leur pouvoir. »[204]

Ainsi donc, pour saisir les logiques néo-patrimoniales du pouvoir burundais, nous privilégions principalement deux entrées. La première entrée concerne le mécanisme de politisation de l'administration, et la seconde rend compte des pratiques autoritaires d'un pouvoir qui exerce un contrôle étroit sur les institutions de la république.

[201] COSOME, Etude sur l'état des lieux de la démocratie dans les partis politiques au Burundi, Bujumbura, décembre 2011.
[202] République du Burundi, accord Arusha en de renforcement du processus démocratique du Burundi, Aout, 2008, p45
[203] République du Burundi, constitution du mars, 1992
[204]BOURMAUD D., 0p cit, p348

L'analyse du premier point nous introduit au cœur du CNDD-FDD qui est l'instrument par lequel pour apprendre une métaphore musicale, toutes les partitions de la politisation de l'appareil administratif sont jouées.

III.5.2.1. Le CNDD-FDD comme instrument de patrimonisation du pouvoir

Lorsqu'on observe le paysage politique burundais, il ressort qu'à tout point de vue que le CNDD-FDD est la plus importante de toutes les organisations partisanes du Burundi. Financièrement comme matériellement, mais aussi en matière de visibilité et de couverture sur la territoriale. Le parti conserve un avantage comparable à celui d'aucune autre formation politique. Cette supériorité tranche paradoxalement avec l'insuffisance ou même parfois l'absence totale des moyens des autres partis politiques au point qu'on ne peut s'empêcher de s'interroger sur les raisons de développement inégal et qui place souvent ses adversaires dans un échange inéquitable face à lui dans la compétition politique.

Cet avantage est-il le résultat d'une meilleure organisation ou bien d'une meilleure mobilisation ? Les réponses apportées à cette question dans le point précédent ont établi clairement que le CNDD-FDD partage avec les autres partis burundais les mêmes faiblesses idéologiques, organisationnelles et stratégiques notamment dans la mobilisation des militants. Pourtant, il reste le seul parti dont on peut voir les couleurs et les monuments presque partout sur le territoire national. Qu'en est-il alors ? Le premier schéma explicatif se trouve dans le mécanisme de patronage, de clientélisme et de corruption qu'il a établi dans tout l'appareil administratif ou il bénéficie d'un véritable relai à travers les agents administratifs. Pour comprendre un peu ce mécanisme, il faut se reporter au mode de financement du CNDD-FDD, et d'examiner certaines pratiques entretenues en son sein.

A la manière de tous les autres partis, le statut et le règlement d'ordre intérieur définissent bien toutes les sources que peuvent provenir les ressources du parti CNDD-FDD. Puisque les textes ne disent pas tout ; nous avons eu recours aux réponses que nous a fournies un des membres de la permanence nationale qui a choisi son anonymat pour des raisons sécuritaires dans l'entretien dont nous avons fait. Selon lui : «*il y a eu types de financement de cotisation : par un salarie, il faut de sorte qu'à la fin de l'année tu aies donné un mois de ton salaire. Pour un non salarié, c'est 500f bu. Mais aux derniers congres, on a enlevé cette disposition, pour dire que ce n'est la peine il y a de demander à un non salarie de cotiser. Mais la cotisation reste ouverte. Par sursaut du militantisme, le camarade peut décider de donner une vache, une voiture, un vélo,…une cotisation*

de n'importe quelle nature, et c'est toujours accepte »[205] Et les commerçants qui n'ont pas de revenus fixes, combien cotisent-ils ? « *Les commerçants, au sein de leur organe se réunissent et disent, par exemple, pour la présidentielle qui vient de se passer comment nous commerçants du CNDD-FDD, devront soutenir la candidature ? Ils n'ont pas fixé un montant, mais ils ont ouvert la liste et ils ont recueilli plus d'un milliard. Ils ont mis à la disposition de la direction nationale de campagne du candidat CNDD-FDD à la présidentielle. C'est ça qui constitue le nerf du fonctionnement du part*i. »[206]

Lorsque nous nous replongeons dans le rapport de ce dernier congrès auquel il a fait allusion nous constatons effectivement qu'il y est fait mention, entre autre, de la « non indexation de la cotisation du statut social » et du non versement des cotisations comme des « problèmes identifiés »auxquels le congrès devraient répondre. Il ressort qu'au sein du CNDD-FDD, non seulement on paie une sorte de « dime » annuelle sur son salaire, mais cette dime est en fonction de son statut social. En clair on ne paie pas le même montant lorsqu'on est ministre, député, directeur général ou chef de service, etc. Des sources non officielles nous ont renseignées que cette même logique d'indexation s'applique aussi aux commerçants, entrepreneurs et autres opérateurs économiques du CNDD-FDD.

Mais ceux-ci payent plutôt un pourcentage en fonction des marchés publics qu'ils gagnent. C'est pourquoi pour les commerçants on ne fixe pas le prix de cotisation mais on ouvre une liste. Ce qui se comprend que ce n'est pas évident de clarifier un système de financement aussi complexe qu'opaque, qui risque de révéler au grand jour toutes les pratiques mafieuses et clientélistes du régime CNDD-FDD. En effet, il existe un lieu étroit de cause à effet entre le mode de financement du parti au pouvoir et les pratiques du patronage, de clientélisme, de la corruption, de l'administration publique, des détournements des deniers publics, de gabegie et de népotisme dans les sphères de l'état.

En général, les appels d'offres, les bons de commandes administratives, les marchés publics, les nominations, les promotions, etc., qui sont décriés dans la presse n'obéissent qu'à cette logique érigée en devise.

[205] Entretien du 11 Avril 2022 avec un ancien membre de la comite nationale du parti CNDD-FDD qui a choisi l'anonymat.
[206] Ibidem.

En conséquence, les marchés publics deviennent des marchés de gré à gré, les recrutements à la fonction publique, promotions et les nominations se font en fonction de l'engagement militant. Dans de cas pareil, les critères de compétence, d'expérience ou de probité morale sont rarement considérés. Même lorsqu'on a été condamné pour le détournement des deniers publics, le scandale se produira si jamais ce détournement n'a pas servi les intérêts du parti et celui des membres du reseau.il sied également de dire qu'en analysant le phénomène de l'administration publique suivant ce mécanisme, il devient facile de comprendre pourquoi les services sont souvent vides pendant les périodes de campagne électorale.

Ainsi, l'avantage comparatif dont bénéficie le CND-FDD n'est ni le résultat d'une meilleure mobilisation idéologique, ni davantage celui d'une organisation plus efficace. Cette suprématie est essentiellement due à sa mainmise sur tout l'appareil d'état, qui lui a assuré des relais au sein de l'administration publique en confortant sa position par des pratiques de patronages, de clientélisme et de corruption systématique. Mais au-delà de ces pratiques, l'avantage comparatif du CNDD-FDD résulte aussi en grande partie des pratiques autoritaires de son pouvoir par lesquelles, il exerce un contrôle total sur les institutions de la république.

III.5.2.2. Le pouvoir du CNDD-FDD comme un régime du type autoritaire

La formule utilisée par Droz-Vincent pour définir l'autoritarisme nous semble juste, selon lui *« l'autoritarisme, écrit-il, est fondamentalement un mécanisme d'exclusion et délimitation du pluralisme politique* »[207]à son analyse scientifique, Philippe Braud a identifié trois critères qui permettent de distinguer un régime autoritaire, à savoir : le verrouillage institutionnel étroit,[208]le contrôle de l'appareil d'état et le musèlement de la presse, radio et la télévision. Alors peut-on dire du pouvoir burundais qu'il est autoritaire ? En partant de cette définition et de cette analyse de Braud on peut aborder la question précédente en examinant les mécanismes de fonctionnement du pouvoir burundais qui, pourraient permettre de voir en quoi il pourrait être qualifie d'autoritaire.

[207]DROZ P-V.,''Quelle avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe?' in *RFS P*54, no6(2004) :945-7
[208]BRAUD P., sociologie politique (paris, LGDL-l'extension éd, 2008

Le premier critère de Philippe Braud se vérifie au sein du pouvoir burundais par l'absence d'alternance politique et par le contrôle étroit des institutions. Rappelons-nous que le processus démocratique entamé au début des années 1990 a permis l'organisation de dix consultations populaires majeures :trois referendum constitutionnel dont une première en 1992 a permis au pays de se doter d'une constitution autorisant le pluralisme et la seconde en 2005 qui a modifié la première conformément aux protocoles négociées à Arusha pour cesser le feu et afin la troisième de 2018 qui a donné la constitution actuelle qui confère le pouvoir burundais un régime présidentialiste. Cinq scrutins présidentiels ont eu lieu notamment en 1993,2005, 2010,2015 et 2020, puis cinq élections législatives se sont tenues respectivement les mêmes années. Enfin quatre élections communales organisées consécutivement en 2005, 2010, 2015 et la plus récente de 2020.on a pu relever que de tous les scrutins, aucun d'eux n'a permis ni alternance ni changement de majorité.

Au contraire les tensions du CNDD-FDD qui sont installées au pouvoir depuis 2005 y sont toujours restées grâce à l'emprise qu'il a sur tout l'appareil d'état, lui permettant ainsi de manipuler même la légalité en faveur de son pouvoir. L'exemple non loin de cette impression est la constitution de 2018 qui confère le parti au pouvoir tous les atouts possibles à s'y maintenir. En effet, le pouvoir burundais a aussi succombé à l'épreuve du présidentialisme que bon nombre d'analyses ont étudié dans les états africains. Le présidentialisme n'est rien d'autre que cet abus de fonction présidentielle, qui devient une de toute puissance. A.bourgi le définit comme une de la fonction présidentielle qui fait du président de la république l'élément central autour duquel s'ordonne «l' *omnipotence fonctionnement de l'état, au lieu d'avoir simplement un rôle d'arbitre* »[209] à l'instar des autres états de la « vague démocratique » en Afrique ,le présidentialisme à la burundaise s'est traduit parce qu'on pourrait appeler un « coup d'état institutionnel ».En effet à l'arrivée au pouvoir du CNDD-FDD 'il y a un coup d'état institutionnel qui a permis NKURUNZIZA et ses compagnons d'élites à avoir une mainmise totale sur les institutions de la république.

De fait il s'agit d'une instrumentalisation de la légalité qui s'est produite par la modification de la constitution pour déverrouiller la limite d'âge et de mandat en 2018, et par de multiples modifications des lois électorales en faveur du pouvoir.

[209]BOURGI A., Op cit, p97

A cette régime suppose autoritaire, Ngabire Elyse écrit : « *Toutes ces manœuvres posent un vrai problème démocratique ,car non seulement elles rendent difficile voire impossible une alternance au pouvoir, Mais elles constituent aussi un mécanisme d'exclusion qui brident complètement le pluralisme politique. Pour un pays comme le Burundi qui a connu tant d'années de conflits, les velléités de la présidence à vie comportent aussi un risque potentiel de remise en cause même de l'ordre démocratique* »[210]

Le coup d'état du 13 mai 2015 donne une parfaite illustration de ce rejet démocratique. Or, avant de prendre cette forme extrême, ce rejet démocratique s'est exprimé des 2010 comme un simple sentiment de méfiance de l'opposition démocratique à l'égard des institutions de l'état. C, est pourquoi les scrutins de ,2010 et 2015 qui ont suivi ont été tous boycottés par l'opposition politique. En clair, les mécanismes d'exercice du pouvoir burundais ont créé un vrai malaise démocratique au sein de l'opposition démocratique qui a tendance à considérer que l'analyse des succès et résistances de la démocratie de Babacar Gueye en Afrique, l'a conduit à établir que trois aspects emblématiques de l'état de droit sont affectés dans plusieurs pays africains. La séparation des pouvoirs, l'encadrement juridique du pouvoir et le contrôle des constitutionalités des lois (justice constitutionnelle).[211]Il faut dire qu'il est impossible d'avoir une séparation des pouvoir lorsque ceux-ci sont essentiellement concentrés entre les mains du président de la république qui exerce le pouvoir exécutif.

III.5.2.3 La remise en cause de l'état de droit

Avec le gouvernement, nomme et révoqué le gouvernement, préside le conseil des ministres, préside le conseil supérieur de la magistrature, nomme les magistrats et les hauts fonctionnaires aux emplois civils et militaires.[212] Et est en même temps le président du parti au pouvoir (le président du conseil supérieur des sages au sein du CNDD-FDD) et donc chef de la majorité. On ne peut parler de séparation de pouvoir, moins encore d'indépendance de la justice. On est ici réellement en présence d'un système complètement verrouille, qui manipule à son gré les lois et les institutions de l'état.

[210] NGABIRE E., *La division des partis politiques, menace réelle à la démocratie*, in journal iwacu, Bujumbura,26 juin,2014,p5

[211]BABAKAR G., 'La démocratie en Afrique, 15.

[212]Articles111 de la constitution de la République du Burundi en vigueur.

Comme il a été démontré plus haut, les fonctionnaires nommés à la tête des services et des institutions exercent, à leur tour, un contrôle total sur l'administration, entretient ainsi une totale confusion entre l'état et le CNDD-FDD. Par ses mécanismes le pouvoir du CNDD-FDD vide allègrement les principes démocratiques.

Il ressort que le pluralisme politique est fortement limité car ce « contrôle de l'appareil de l'état » assèche l'opposition qui se trouve complètement limité dans son action.

III.5.2.4. Le musèlement de la presse

A côté du verrouillage institutionnel étroit et du contrôle de l'appareil de l'état, le troisième critère par lequel on distingue un régime autoritaire est le musèlement de la presse. Il est vrai qu'à partir de la signature des accords d'Arusha les masses médias ont connu une petite évolution en libéralisant le paysage médiatique. Mais à partir des événements de 2015, le Burundi reste l'un des pays où les délits de presse sont sévèrement punis de peine d'emprisonnement[213]. L'accès aux sources officielles d'information est rendu difficile à la presse privée et les secrets des sources sont souvent mis en danger. Tandis que les menaces de mise en demeure planent sur les organes de presse privée, les médias nationaux (la radio et la télévision) consacrent l'essentiel de leurs programmes à la propagande du régime.

Ainsi au regard de la définition de Droz-Vincent, il apparait clairement que « les (s) mécanismes(s) d'exclusion et de limitation » prennent le pas sur les principes de l'état de droit.

En essayant de paraphraser Frédéric Aivo, il est clair que : « *la caractéristique principale des systèmes africains issue de la démocratisation de 1990,est de pouvoir souper le chaud et le froid .c'est–à-dire d'être parfaitement capable d'alterner dans le même système, autoritarisme, arbitraire, pluralisme et ouverture politique* »[214] dans ce système le pouvoir burundais réussit parfaitement ce mélange ,tout en laissant les pratiques autoritaires prendre le dessus. Or, selon Aivo, un tel régime est une décompression autoritaire. C'est pourquoi nous pouvons dire que même s'il n'est pas par essence autoritaire, le pouvoir burundais l'est dans les pratiques.

[213] International Crisis Group (ICG), Burundi: anatomie du troisième mandat, Rapport Afriqueno235,2016,p23
[214]AIVO(Frédéric .J), Le président de la république en Afrique noire francophone : genèse, mutation et avenir de la fonction, paris l'Harmattan,2007,p103

Dans un tel contexte, on s'interroge avec raison sur la forme que peut prendre l'opposition, sur sa place ou sur son rôle. Ici, il faut rappeler que selon la théorie politique de certains auteurs dont Nathalie black : « *tout régime démocratique implique la présence des forces d'opposition* »[215]

Cette formule est incontestablement liée à la démocratie comme forme de gouvernement. Or, en théorie, le pouvoir burundais est aussi démocratiquement revanché, c'est lorsqu'on se place sur terrain pratique en s'interrogeant sur la forme que prend l'opposition au sein de ce régime, que la situation devient incontestablement problématique. Que reste-t-il donc de cette opposition impuissante intérieurement et extérieurement ? La section qui suit tente de répondre à cette interrogation en posant l'opposition burundaise comme une opposition de rente qui, pour survivre s'adonne à la transhumance politique.

III.5.3. De l'opposition impossible ou opposition de rente

Dans le second chapitre de notre travail, les défis et les atouts relevés dans le fonctionnement et nature des partis politique du Burundi nous ont permis à découvrir plusieurs situations chaotiques et mutation qu'ont connu les partis politiques de l'opposition. Depuis la période de démocratisation, l'opposition partisane du Burundi s'est heurtée à plusieurs obstacles qui l'ont dévié de leur trajectoire déterministe à conquérir le pouvoir par son idéologie. Tantôt, elle était assimilée à l'identification identitaire ethnique, tantôt elle connaissait des dissensions non basées sur leurs doctrines, tantôt elle se trempait dans des actes de violences soutenues par des insurgés jusqu'à ce qu'on pourrait dire qu'on ne voit pas en effet très bien lequel, parmi les partis politiques présents sur la scène burundaise, pourrait jouer le rôle d'une formation idéologique à vocation majoritaire pour l'avenir.

Dès lors, ayant ainsi perdu son aiguillon, la posture oppositionnelle est devenue un phénomène de survie, incapable de lutter avec détermination contre le pouvoir en place. La transhumance politique apparait ainsi comme l'une des clés explicatives de l'impuissance de l'opposition

III.5.3.1 l'opposition de survie ou l'idéal du nomadisme

L'hypothèse de la survie semble en être la réponse la plus adaptée. Aussi est –il judicieux de se demander que peut-il rester d'une organisation idéologiquement faible, structurellement inefficace et qui est totalement soumise à l'emprise gouvernementale.

[215] BRACK (Nathalie), oppositions politiques et politiques d'opposition, Bruxelles, De Boeck & Lancier, 2011,P43.

Même si cette question put paraître triviale, elle relance la problématique de la conquête du pouvoir dans le contexte d'un pouvoir néo-patrimonial. Dans son étude dont nous avons fait référence plus haut, Benjamin Boumakari considère que dans tel contexte, c'est-à-dire celui ou conquérir et gérer le pouvoir nécessite avant tout d'accéder aux ressources, à leur contrôle et à leur distribution, *« les parlementaires de l'opposition sont les plus exposés à la « transhumance » vers la majorité présidentielle*. »[216].

L'auteur n'exclut pas d'autres raisons qui conduisent au nomadisme politique, par exemple des partis politiques encore incapables d'assurer les fonctions traditionnelles d'éducation politique, de mobilisation de représentation d'intérêt divers et fonctionnant sans démocratie interne, au service des ambitions de quelques individus si ce n'est pas d'un clan, etc. Mais à l'origine du phénomène, il fustige la manière dont le pouvoir d'Etat est conçu en Afrique. Dès lors que « *l'accès aux ressources économiques dépend, pour l'essentiel, directement ou indirectement, de la relation à l'état donc au groupe qui y détient les meilleures places et qui contrôle les ressources politiques. La transhumance y trouve son meilleur terreau. L'état est perçu comme un « fromage » dont il s'agit de profiter par tous les moyens. Tous les acteurs politiques y exploitent.* »[217] Ce point de vue est aussi partagé par mathurin c. Houngnikgo qui observe que *« la plupart de ceux qui s, engagent dans la politique en Afrique donnent l'impression de le faire avant tout pour combler un retard économique personnel dans leur vie, plutôt que pour servir leur nation*. »[218]

Par ailleurs, il importe à notre avis de vérifier si cette opposition de survie n'est pas par hasard influencée par l'opposition de consensus qui est une forme particulière de l'opposition d'accommodement et d'arrangement.

En pratique, l'opposition de consensus signifie que le pouvoir contrôle la manière de s'opposer. Au Burundi à partir de l'an 2010, certains partis d'opposition ont conclu un accord avec le CNDD-FDD de convier quelqu'un au « partage du gâteau national » à travers le CELAT-humura. C'est dans ce contexte aussi que la coalition COPA est née. Ce principe d'opposition de consensus en signant un accord avec le régime du CNDD-FDD prouve jusqu'ici aussi l'exemple du parti UPRRONA qui au lieu de perdre le perchoir du premier –vice-président qu'il reçoit toujours, préfère se taire devant les violations des textes légaux et l'oppression faite auprès de l'opposition

[216] BOUMAKARI B., Op,Cit,p506
[217] Ibid.
[218]HOUNGNIKGO C., L'illusion démocratique en Afrique, reprise in l'o*pposition partisane dans le système Tchadien* par RAMADJI Alfred, p324

par le régime en exercice[219]. Ce mécanisme d'opposition consensuelle semble être la négation du phénomène oppositionnel.

Parfois, il a pour l'avantage au président du parti et quelques éléments du bureau qui favoriseront la négociation permanente des postes administratives et emploi que bénéficieront plus tard leurs simples membres à travers des réseaux clientélistes.

Tout cela entraine comme conséquences les phénomènes de dissension chez les partis d'opposition et le nomadisme politique à leurs militants insatisfaits de cette relation de patronage.

Les critères idéologies, projets de sociétés et programmes considérés pour militer et fanatiser sont relégués au second plan. C'est pourquoi aujourd'hui on enregistre beaucoup des militants des partis CNL, UPRONA et FRODEBU qui transitent vers le parti CNDD-FDD au pouvoir.

En effet, les jeunes militants de l'opposition désillusionnés des résultats médiocres de leurs partis, se désespèrent et préfèrent continuer la carrière de leur vie politique dans le parti CNDD-FDD qui détient le gâteau national. Ainsi ceux qui persistent à se résigner, se découragent et se déclarent apolitiques en attendant qu'ils soient rachetés par les jeunes dynamiques du parti au pouvoir à la veille des élections, soit par procuration consensuelle ou soit par imposition à l'inscription aux différents scrutins. Ce dernier cas rend souvent les bulletins nuls et absentéistes.

[219] I nternational Crisis Group (ICG).(2016). *Burundi: anatomie du troisième mandat , Rapport Afrique no235*

CONCLUSION GENERALE

Pour conclure notre étude, il sied de rappeler la problématique générale, qui a orienté notre réflexion sur le sujet de l'opposition partisane dans le système politique burundais. En effet, nous sommes partis du constat historique qu'avant le courant de la démocratisation qui a soufré sur tout le continent africain dans les années 1990, l'état burundais a vécu une crise sociopolitique causée par des guerres civiles interethniques. Sous pression des facteurs à la fois internes et externes le pays a connu une ouverture politique qui a consacré le multipartisme, et qui a abouti à la mise en place des institutions issues des élections de 1993.Ces élections ont marqué le début d'une politique nouvelle au Burundi. Alors que les élections de 1993 devaient marquer le « retour » de la démocratie, l'année s'acheva sur un désastre.

Les années suivantes, les partis se sont déchirés dans d'improbables arrangements institutionnels et des mouvements de rébellion armés se formèrent et affrontèrent les forces armées burundaises. Le 28 août 2000 un Accord de paix et la réconciliation a été signé à Arusha(Tanzanie) entre le gouvernement, l'opposition politique et plusieurs groupes armées rebelles. Cet Accord instaure le calendrier d, une transition politique, à l'issue de laquelle viendront les élections de 2005 qui ont marquées la fin de la transition.

Depuis cette date, le peuple burundais ruiné avec leurs biens par la guerre s'est soulagé et rassuré de l'arrêt des tirs de mortiers. Espérant un vrai changement démocratique bâti entre le gouvernement et l'opposition qui lui propose une alternative aux décisions d'une autorité, celle-ci est perçue comme un détracteur-ennemi à redouter qu'il faut éloigner. Jusqu'en 2020, l'opposition est réduite au silence. Ainsi pour saisir le phénomène oppositionnel dans le jeu démocratique, en l'occurrence l'opposition partisane : nous nous sommes ainsi employés à décrypter ce qui fonde et détermine l'antagonisme partisan burundais.

La réflexion que poursuit notre étude, vise à mettre en lumière les clivages idéologiques ou doctrinaux qui pourraient en résulter. Nous avions aussi l'ambition de savoir les questions liées à leur émergence, leur logique de structuration et aux conditions d'exercice dans la compétition partisane.

Afin de répondre à toutes ces interrogations, nous sommes partis d'un postulat de départ qu'il existe une combinaison de facteurs historiques et sociopolitiques propres qui, déterminent l'émergence de toutes les organisations partisanes au Burundi.

Ces facteurs ont fait que l'offre que l'opposition partisane propose est idéologiquement faible et moins contraste et que, d'autres part, ses ressources sont mal mobilisées. Par ailleurs, Nous pensons que les limites internes ne sauraient suffire de justifier son impuissance. Car, dans sa compétition avec le parti au pouvoir, l'opposition subit une sorte d'échange inéquitable.

Ainsi donc notre étude est structurée autour de trois chapitres.

Dans le premier chapitre, comme les partis politiques de l'opposition sont des organisations ayant pour fonction l'agrégation des attentes des gouvernés en faisant des offres politiques et en sélectionnant des porteurs (élites),des projets avant de concourir pour la conquête et l'exercice du pouvoir, il nous est fort utile de mobiliser un ensemble des théories , concepts et méthodes permettant d'identifier le phénomène oppositionnel comme un fait social à caractère politique.

Dans le deuxième chapitre nous nous sommes focalisé sur la nature et fonctionnement des partis politiques au Burundi .En analysant les atouts et défis nous avons déploré comme défis que l'opposition politique partisane du Burundi traine à s'ancrer institutionnellement et à s'affirmer politiquement malgré quelques avantages localisés dans le cadre légal et stratégique. Nos entretiens sur terrains mêlées de la documentation ont prouvé que l'absence de marquage idéologique est une variable qui semble être partagée par tous les partis politiques burundais en général et ceux de l'opposition en particulier.

En effet, tous les partis burundais ont adopté le même mode opératoire ils sont tous connus comme un parti de masse, suivant le principe de la liaison verticale. La mobilisation des militants et la cotisation restent toujours les conditions de recrutement .Mais outre le fait de nous renseigner sur les rôles des organes, le décryptage du schéma structurel ne présente que des principes et non l'effectivité de leur application.

L'essentiel du troisième chapitre est de répondre à la question que nous nous sommes posés dès le début, celle de saisir le phénomène oppositionnel dans les jeux démocratique, en l'occurrence l'opposition partisane et surtout de comprendre pourquoi l'expérience démocratique issue de l'accord Arusha ne permet pas une alternance au pouvoir ? Mais avant de passer directement à

l'analyse des Résultats nous avons essayé de présenter quelques figures partisanes qui se démarquent par leur histoire et qui ont une portée réellement nationale.

Il s'agit ici des partis UPRONA, FRODEBU et CNL. Ces derniers doivent être étudiés sur le plan interne et externe en comparaison du parti au pouvoir.

Ce procédé permet d'un cote de déterminer ce qui différencie **idéologiquement et structurellement** l'opposition du CNDD-FDD et de l'autre cote ; il met en lumière les facteurs qui affectent ses modalités d, action dans **la compétition** avec le parti au pouvoir. C'est pourquoi ici les approches compréhensives et sociologiques reposant sur deux sources de données sont privilégiées.

Après avoir mobilisé les théories et méthodes et dégager la nature et fonctionnement ainsi que les défis et opportunités de son ancrage nous défendons l'idée que l'opposition mobilise et gère mal ses ressources politiques. D'une part, l'offre qu'elle propose est idéologiquement faible ce qui constitue par conséquent véritable source de sa faiblesse organisationnelle.

Un autre axe majeur de notre réflexion dans cette étude, défend l'idée que les limites internes ne sauraient suffire à justifier l'impuissance et l'inefficacité de l'opposition. Le parti au pouvoir œuvre lui aussi, à affaiblir l'opposition pour ainsi conforter son hégémonie.

Recommandation

Pour créer un cadre de compétition égale dans un régime démocratique, il faut un minimum d'ouverture et de respect des principes et règles démocratiques. Pour que l'opposition puisse avoir une chance de parvenir au pouvoir, il faut de la gouvernance et de la transparence. Les partis de l'opposition doivent intégrer leurs propres efforts qui sont indépendamment des stratégies du parti au pouvoir. Nous interpelons aussi les partis politiques de l'opposition de se dégager des déchets de l'histoire ou des oripeaux du contexte sociopolitique chaque fois qu'ils se sont engagés dans une lutte démocratique. Ils doivent œuvrer dans le sens positif de la loi dans ses organisations pour atteindre ses objectifs. Quant au gouvernement, il revient à son rôle de ne pas se monopoliser l'espace de la volonté politique pour promouvoir les valeurs démocratiques. Des règles plus rigides et fermes devraient être mises en place pour contrôler le nombre de parti, pour consacrer systématiquement le décès des partis quand les statuts ne sont pas respectés, pour réduire « le nomadisme politique »et pour réglementer les transports.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. LES OUVRAGES SPECIAUX

1. ANSART P., *Idéologie stratégique et stratégie politique*; cahiers international de sociologie, 1997
2. BOURGUI, R., l'Etat africain à l'épreuve du présidentialisme, in *les défis de l'état en Afrique*, paris harmattan, CREA, 2007
3. BOURMAUD D., *La politique en Afrique, Paris, Montchrétien, 1997*
4. BRAUD P., *sociologie politique* (paris, LGDJ-l'extension éd, 2008
5. BUIJTENHUIJS R., *transition d'élection au Tchad,* 1993-1997
6. CHARLOT, J., *Les partis politiques*, 1971) 42 *in politique et sociétés*
7. CHEVALIER J.J., *Les grandes œuvres politiques.de Machiavel à nos jours*, paris, Armand colin, 1990
8. CROSIER M., et FRIEDBERG E., *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du seuil, 1977, p208
9. DAHL A. Robert, LAIN BYD WHITE AND PIERRE BIRNBAUM. *L'analyse politique contemporaine*, paris, R, Laffont,1973
10. DAHL.A. ROBERT, L'*avenir de l'opposition dans les démocratie*s, PARIS, S.E.D.E.I.S, 1996
11. DUVERGER M., *Les partis politiques*, paris, Armand Colin, 1976
12. GABRIEL, MPOZAGARA, *La République du Burundi*, paris, éd. Berger Levraut 1971, P30.
13. GUICHAOUA A., *Burundi, lourd bilan de pierre Nkurunziza*, Université1, panthéon Sorbonne, le 14 juin 2020
14. HAEGEL F.,''A la recherche de la densité des phénomènes organisationnels: l'exemple du RPR, "in *les partis politiques. Quelles perspectives*? Harmattan (Paris, 2001)

15. HASTINGS M., « partis politiques et administration du sens », in les *partis politiques: quelles perspective*s(Paris), l'Harmattan, 2001

16. HAURIOU M., *La théorie de l'institution, essai de vitalisme social*, « in droit », Paris, Flammarion, 1999

17. K. SOUARE I., *Les partis de l'opposition en Afrique. La quête du pouvoir,* Université du Québec à Montréal, Les presses de l'université de Montréal, juin 2010

18. MANIRAKIZA M., *BURUNDI, Quand le passe ne passe pas (BUYOYA1-NDADAYE) 1987-1993,* Bruxelles, La longue Vue, 2002

19. MANIRAKIZA M., *La fin de la monarchie Burundaise* : le mât de la misaine, Bruxelles, 1990

20. NAHIMANA S., et HATUNGIMANA J., (éd.), *Melchior NDADAYE pour le Burundi nouveau. Campagne 1992-1993*(édition bilingue Kirundi/Français), paris, Le Harmattan, 2004

21. OFFERLE M., Les partis *politiques,* 5ème édition, Paris, PUF, 2006

22. SCHWARTZNBERG R,-G., *SOCIOLOGIE POLITIQUE*, PARIS, S 3eme éd., MONTCHRETIEN, 1977

23. SINDJOU L., « Para constitution, les pratiques sociales dans les régimes politiques africains envoie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la para constitution » in *les défis de l'état en Afrique*, paris, l, harmattan, CREA, 2007

B. THESES

1. BANSHIMIYUBUSA D., Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi. Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis. Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA), 2018

2. GAZIBO M., *La problématique de la consolidation démocratique : les trajectoires comparées du Benin et du Niger, thèse de doctorat en science politique*, IEP, Bordeaux, 1998, p184

3. K.SOUARE I.,"Les partis politiques de l'opposition en Afrique de l'ouest et leur quête pour le pouvoir d'Etat : les cas du Benin, du Ghana et de la Guinée, thèse présentée comme exigence partielle en science politique, université du Québec à Montréal, juin 2010

4. NIMUBONA J., *analyse de représentation du pouvoir* : *le cas du Burundi*, thèses de doctorat en science politique présente et soutenu le 15 décembre, université de bordeaux, 1998.

5. RAMADJI, A., L'opposition partisane dans le système politique tchadien, 1993 -2011, science politique, Université de Bordeaux, 2015

C. MEMOIRES

1. NIRIKANA R., Analyse comparative des élections législatives de 1965 et celle de 1993, Bujumbura, université du Burundi FLSH, 2004
2. TANISLAS, NDAYISHIMIYE, Essai d'étude sur les partis politiques de l'opposition au Burundi : 1993-1995, Université du Burundi, FLSH
3. GATORE S., Essai d'analyse comparative. Les élections démocratiques de 1993 et celles de 2005, Bujumbura, Université du Burundi, FLSH.

D. ARTICLES ET REVUES

1. NIKIZA E. « CNDD-FDD: ''Une chanson contraire à notre idéologie'' », Iwacu, 5 avril 2017, www.iwacu-burundi.org
2. Agence Française de presse, publie le26 juin 2015
3. AIVO F., Le président de la république en Afrique noire francophone
4. BAYART J.F., « La problématique de la démocratie en Afrique noire »: la Baule et puis après?, politique Africaine, 1991, no43
5. BOUMAKARI B., « La prohibition de la transhumance politique » des parlementaires. Etude des cas africains, Revue française de droit constitutionnel 75, no39(2003) :499
6. BRACK, NATHALIE AND SHARON, pour une approche renouvelée de l'opposition politique, in revue, *introduction politique comparée* 18, no2(2011).
7. Centre des grands lacs d'Afrique, élection générale 2005, university of antwerp
8. DROZ P.V., « Quelle avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe? » *RFS P* 54, no6(2004) :947

9. GAZIBO,(MAMADOU), « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation », , vol.21,no3,2002

10. JAN P., LES OPPOSITIONS, POUVOIRS, REVUE, NO108,2004

11. KOKOROKO, D. «Les élections disputées ; réussites et échecs », pouvoirs, vol.2, numéro 129, 2009, p115-125

12. L'Afrique politique 2000, centre d'étude d'Afrique noire, démocratie plurale et non libérale : guerre et paix de la corne à Pretoria, édition Karthala. J.F BAYART, A.BEMBE, C.TOULABOR

13. LACAM J.P. « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques » in *RFSP* 38, NO1,1988

14. MAITRE J., «Sociologie de l'Idéologie et entretien non- directif », in *Revue française de sociologie*, no16, 1975, p 248.

15. MEDARD J.F (dir), Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise ; 1991 et une politique africaine, no41, octobre, 1991

16. NGENDAKUMANA P., «*Evasion d'Hussein Radjabu :un coup d'essai, un coup de maitre* »,Iwacu en ligne du 9 mars 2015,consulte le 12 juin 2022.

17. QUANTIN P., « La démocratie » in *Afrique a la recherché d'un modèle*, p74

E. RAPPORTS ET AUTRES DOCUMENTS

1. BOB NO8, 1992, BUJUMBURA, P270, Repris dans l'ordonnance, loi sur les partis politiques no1/16 du 10 septembre 2011.

2. *Burundi : garantir un processus électoral crédible*. Rapport Afrique de Crisis Group NO155, 12 février 2010

3. Burundi : *la démocratie et la paix en danger*, 30 novembre 2006,www.crisisgroup.org (consulte le 8 juin 2022).

4. Collectif des partis de l'opposition, *génocide d'octobre 1993*, Bujumbura, décembre1993.

5. Comité des droits de l'homme des nations unies, observation générale no32 (un doc. CCPR/C/GC/3), Paras18 et 19 recommandation Rec. (2003)4 du comité des ministres aux Etats membres sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques, articles 3.

6. Constitution de la république du Burundi, 2018

7. Cour Européenne des droits de l'homme, 13 février, 2003, paragraphe 87-89 repris in commission européenne pour la démocratie par le droit (commission Venise adopte lors de la 24eme session plénière), Strasbourg 25 octobre 2010.

8. Entretien de crisis group, responsables de partis politiques et de la société civile, Bujumbura, décembre, 2009.

9. Mission d'observation électoral de l'Union Européenne Burundi 2010, Bright, Bujumbura (hotel 2),2010.

10. Rapport du 20ème congrès des communaux et provinciaux du parti UPRONA, Bujumbura Septembre 2021

11. Rapport final de la mission d'observation électorale de l'union européenne au Burundi, élection législative 2005, Bujumbura, juillet, 2005.

12. Rapports des derniers congres des partis UPRONA, FRODEBU et CNL

13. République du Burundi, accord Arusha en de renforcement du processus démocratique du Burundi, Aout, 2008.

14. République du Burundi, cabinet du président, loi no1/25 du 14 novembre2012portant statut de l'opposition politique au Burundi, articles19-21.

15. République du Burundi, constitution de 2018

16. République du Burundi, constitution du 18 mars 2005

17. République du Burundi, constitution du mars, 1992

18. Union Européenne Burundi, Rapport final, élections communales, présidentielles, législatives, sénatoriales et collinaires 2010

19. Union Européenne Burundi, Rapport final, élections communales, présidentielles, législatives, sénatoriales et collinaires 2010.

F. DOCUMENTS ELECTRONIQUES

1. http://www.iwacu.burundi.org/ Consulté le 27 Juin 2022

2. http:// africanelection.trip.com/bi.htm.

3. http://www.unhcr.org/fr.fr/situation-au- burundi.html (consulté le 13 janvier 2022)

4. htt : www. rfi.fr/afrique/20180130-burundi-opposition –interne-exil-cnared-rencontre-nairobi-front-uni-reforme-constu .RFI, « Burundi : les oppositions réunies a Nairobi pour un front uni' »,30 janvier 2018. (consulté le 22 février 2o23)

5. Crise au Burundi, les conséquences de2015 suscitent des craintes pour 2020'trouve sur https.www.amnisty.org mai 2019

6. https://africacenter.org/fr/sptlight/la-crisepolitique-et-la détérioration-du secteur-de-sécurité-au Burundi

ANNEXE

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Question 1. Identification

- **Nom :**
- **Age :**
- **Sexe :**
- **Colline :**
- **Commune :**
- **Province :**
- **Profession :**
- **Qualification :**
- **Quelle et notre religion :**

QUESTIONS A POSER

Question II. Les informations sur les variables intermédiaires

1. Etes –vous militant d'un parti politique quelconque ?
2. Quel appartenance politique appartenez-vous ?
3. pourquoi votre choix ?

a. parce que c'est un **parti** qui gagne souvent les élections.

b. parce que c'est parti auquel mes parents et mes compagnons sont tous membres.

c. parce que c, est un parti qui m'a garanti promesse a une promotion ou à l'emploi.

d. parce que c'est un parti dont son idéologie correspond à mes aspirations.

e. Autres raisons :

……

…….....

4. Dans quel groupement politique votre parti se positionne ?

a. parti de mouvance présidentielle

b. parti d'opposition

5. Quelles sont les raisons qui ont poussé votre parti de s'aligner ainsi

a. c'est pour des raisons stratégiques

b. La vision et l'orientation b de la société sur le pays sont les mêmes que celles du parti au pouvoir.

c. Il y a des promesses de la part du parti au pouvoir.

N B : Encercle la bonne réponse

Question III. Les informations sur l'organisation et fonctionnement des partis politiques

1. L'Accord d'Arusha a- il accordé une place convenable l'opposition politique du Burundi ?
2. Par rapport aux textes légaux les partis d'opposition sont –ils favorisés à leur organisation et à l'alternance ?a) si oui expliquer b) si non expliquer.
3. Votre parti a-il-un élan national ? a) Oui b) Non
4. Votre parti est représenté partout en milieu rural et urbain ?
5. La représentation est-elle homogène eu égard du sexe, âge, région ou ethnie ?
6. Les ressources matérielles et financières sont- elles bien mobilisées ?
7. La Commission électorale nationale indépendante est-elle favorable à tous les partis ?

Question IV. Les informations sur l'explication de l'échec des partis de l'opposition

1. Depuis quand vous êtes membres de votre parti (année) ?
2. Vous vous êtes adhérés volontairement ou sous pression ? a)Oui b) Non
3. Avant votre adhésion étiez-vous membres d, un autre parti par hasard ? a) Oui b) Non
4. Est-ce que votre parti fait partie des partis de l'opposition ?
5. Est-ce que vous êtes pour aux conditions de la mise en place de la CENI ?
6. Etes-vous satisfait de la manière dont elle travaille
7. Sur quelle base idéologique de votre parti est conçu le vivre ensemble de la société burundaise ?
8. Y-a-t-il transparence dans la gestion et mobilisation des ressources au sein votre parti ?9. D'où proviennent les ressources pour faire fonctionner ou faire campagne de votre parti ?
10. Pourquoi les victoires écrasantes et répétitives du parti CNDD-FDD ?

Question V. Listes des leaders politiques informateurs

Noms et prénoms	**Parti politique**	Fonction	Date d'entretien
1. NKURUNZIZA olivier	UPRONA	**Secrétaire générale du parti**	**le 12.5.2022**
2. NAHIMANA P. Claver	FRODEBU	Président du parti	le 26.5.2022
3. NICIMBESHE Laurent	CNND-FDD	Commissaire nationale charge de l'école idéologique	Le 25/3/2022
4. NDARUVUKANYE Zénon	CNDD-FDD	TRESORIER NATIONAL	Le 27/3/2022
5. BIGIRIMANA Cyrille	CNL	Secrétaire provincial a muramvya	Le 27/5/2022
6. KENESE Amuli	CNDD-FDD	ENSEIGNANT	Le 14/4/20222
7. BIGIRINDAVYI Ezéchiel	CNDD-FDD	Enseignant	Le 17/4/2022
8. NKURUNZIZA Juvénal	CNL	Enseignant	Le12/2/2022
9. NINDAGIYE LONGIN	CNL	Chef d'antenne de la MFP a MURAMVYA	LE 23/1/2022
10. MBESHERUBUSA Leonidas	UPRONA	Secrétaire provincial permanent du parti	Le 30/6/2022

11. NIZIGAMA Floribert	CNL	Enseignant	Le 20/4/2022
12. NDAYININAHAZE Bernard	UPRONA	Enseignant	Le 24/5/2022
13. NTIBAHEZWA Epitace	CNDD-FDD	Chef de zone muramvya	Le 20/4/2022
14. NKESHIMANA Claver	CNDD-FDD	Conseiller à la DCE	LE 16/10/2022
15. NTAWUYANKIRA Evariste	CNDD-FDD	Secrétaire provincial du parti	Le 18/10/2022